



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 021 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 8 mars 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 8 mars 2004

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

• (1100)

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens pour répondre à un recours au Règlement formulé par la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke lors de la dernière séance de la Chambre.

La députée a alors affirmé que le document déposé par le président du Conseil du Trésor ne répondait pas adéquatement à la question soulevée par le député d'Edmonton—Strathcona. Elle a déclaré que le document déposé par le gouvernement n'incluait pas l'exercice 2003-2004 auquel le premier ministre avait fait référence.

Le document en question correspond à la réponse à une question soulevée par le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik l'année dernière et déposé par le président du Conseil du Trésor le 18 février 2004. Si la députée lit le document en entier, elle constatera, comme nous, qu'il renferme les données pour les années en cause.

Je déposerai volontiers le document à nouveau si la Chambre le désire.

• (1110)

Le Président: Le député a indiqué que le document répondait à une question. A-t-il fait l'objet d'un ordre de dépôt de document ou la réponse a-t-elle été imprimée dans le hansard?

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, la réponse est parue dans le hansard.

Le Président: Si la réponse paraît au hansard, il me semble superflu de déposer le document à nouveau. De toute évidence, il est facilement accessible. La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke voudra peut-être lire le document, ce qui pourrait clore la question.

Je suis certain qu'elle interviendra à nouveau ultérieurement si le problème n'est pas entièrement résolu.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES CONTRAVENTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 février, de la motion: Que le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur les contraventions et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Lorsque le projet de loi a été étudié pour la dernière fois par la Chambre, la députée de London-Ouest est intervenue et il restait cinq minutes à la période réservée aux questions et aux observations à la suite de son discours.

Je demande donc s'il y a des questions ou des observations.

Puisqu'il n'y en a pas, nous reprenons le débat. Le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier a la parole.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui fait des vagues à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre des communes. Parler de décriminaliser la possession simple de marijuana est un enjeu important qui a soulevé beaucoup d'intérêt dans la population. Plusieurs parmi nous avons été contactés par différents groupes qui voulaient nous donner leur point de vue.

En tant que porte-parole du Bloc québécois en matière de justice, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec différentes personnes et différents groupes qui m'ont fait part de leurs commentaires. Parce que c'est un enjeu important, avec une forte valeur symbolique, il est du devoir des députés de cette Chambre qui veulent s'attaquer à un tel enjeu, de le faire avec la tête froide, sans démagogie et avec le recul nécessaire pour bien analyser la situation et le projet de loi qui est devant nous. Il faut analyser ce qui a mené à ce projet de loi et les résultats qui en découleront.

J'en appelle donc, en débutant, aux députés de la Chambre qui voudront prendre la parole, de le faire sans attaque personnelle, sans démagogie, avec la tête froide, bref de la façon la plus rigoureuse possible. C'est bien la moindre des choses auxquelles s'attendent les femmes et les hommes qui nous ont envoyés siéger ici.

Ceci est la troisième lecture du projet de loi C-10. Une des raisons qui font en sorte que nous étudions ce projet de loi est qu'un mouvement de la population demandait une certaine libéralisation de la législation canadienne. Un des groupes qui, à mon avis, a été le plus influent dans ce mouvement est le Forum Jeunesse du Bloc Québécois qui a mené ce combat depuis plusieurs années. Il voit maintenant, cette semaine, le résultat de ses pressions.

Initiatives ministérielles

Je voudrais encore une fois féliciter le Forum Jeunesse du Bloc Québécois. Il a tenu des forums, des discussions et des débats sur ce sujet qui avait une résonance certaine parmi la population qu'il représente.

Nous en sommes ici aujourd'hui parce qu'il y a un constat assez solide, assez ferme qui doit être fait. Une politique basée exclusivement sur la répression en de telle matière ne fonctionne pas car elle ne donne pas les résultats escomptés. C'est une politique qui coûte cher, beaucoup plus cher que les résultats qui sont donnés.

Il faut donc prendre acte de cette conclusion. Il faut aussi prendre acte de ce que nous savons qui fonctionne, de ce qui donne des résultats concrets, c'est-à-dire la sensibilisation.

Consommer de la marijuana n'est pas bon pour vous ni pour quiconque. Pour lutter contre ce phénomène, nous devons faire de la sensibilisation vis-à-vis de l'ensemble de la population bien sûr, mais plus particulièrement envers ces jeunes hommes, ces jeunes femmes, ces jeunes adolescentes et adolescents qui voudraient expérimenter cette substance nocive pour la santé.

• (1115)

Comprenons-nous bien. Ceux et celles qui, dans cette Chambre de même qu'à l'extérieur, sont favorables à une certaine libéralisation de la législation criminelle concernant la possession de marijuana ne font pas la promotion de son utilisation; ils ne font pas non plus la promotion de la consommation d'une substance qu'on sait pouvoir être nocive pour la santé. Ce que ceux et celles qui sont en faveur de cette libéralisation disent, en revanche, c'est qu'à l'heure actuelle la punition est pire que le crime, et c'est à cela que ce projet de loi veut remédier.

Ce projet de loi veut faire en sorte que la personne prise avec une petite quantité de marijuana soit punie, bien sûr, qu'elle en subisse les conséquences, mais que cette punition et ces conséquences ne soient pas pires que le crime en tant que tel.

Il est donc important que, parallèlement à cette libéralisation, des moyens soient mis en place pour cette vaste campagne de sensibilisation que j'appelle de tous mes voeux. Toutefois, bien sûr, avec le l'avertissement suivant, cette campagne de sensibilisation, qui touche l'éducation et la santé, doit être menée par le Québec et les provinces. Il ne faudrait pas, encore une fois, que le fédéral se serve d'un objectif louable pour s'immiscer dans des champs de compétence qui ne sont pas les siens. Il est temps que des moyens soient mis en place pour permettre au Québec et aux provinces de mener ces vastes campagnes de sensibilisation contre la consommation de marijuana.

Dès le début, vous vous en souviendrez, je disais qu'il faut faire ce débat de façon sereine, avec le recul nécessaire, ce qui ne veut pas dire qu'on ne soit pas partie prenante, mais il faut prendre le recul nécessaire pour bien analyser la situation. Une grande partie de ce travail a été fait en comité. Il est important de répéter en cette Chambre ce qui a été dit en comité, entre autres le fait qu'il a été démontré que les pays où l'on a procédé à une décriminalisation pour possession simple n'ont pas constaté une hausse de l'usage de la marijuana.

Alors, pour ceux et celles qui disaient que la décriminalisation des pénalités encourues pour la simple possession de marijuana enverrait un mauvais message aux gens et ferait en sorte que plus de jeunes seraient intéressés à consommer et consommeraient, lorsqu'on regarde froidement la situation et les études qui nous ont été expliquées, démontrées et analysées en comité, on voit que ce n'est pas le cas. Vous en conviendrez, cela enlève un élément de démagogie assez important à l'ensemble de ce débat.

Malgré ses divergences partisans et idéologiques, je crois que le comité a fait un excellent travail, ce qui a amené devant cette Chambre un nouveau projet de loi qui est mieux que celui qui avait été présenté en comité.

• (1120)

Il y a quatre raisons principales. D'abord, plusieurs parmi nous avons une crainte à l'effet que bien que la personne qui puisse être accusée, voire condamnée de possession simple de marijuana suite à ce projet de loi, ne puisse avoir de dossier criminel, il y aurait certaines difficultés. Plusieurs membres du comité, des deux côtés de la Chambre, avaient une crainte à l'effet que, même si une personne n'avait pas de dossier criminel, l'information puisse se retrouver quelque part dans une banque de données quelconque et que même si, suite par exemple à une accusation qui tombe, cette information ne soit pas gardée par le gouvernement canadien, qu'elle puisse être transmise à un État étranger ou à une organisation internationale, par exemple, à Interpol. Également, plusieurs craignaient que la personne accusée ou condamnée au Canada pour cette infraction puisse subir quand même les conséquences, entre autres lorsqu'elle voudrait voyager à l'extérieur.

C'est la raison pour laquelle j'ai présenté un amendement dont l'essence a été reprise par le gouvernement pour faire en sorte qu'il y ait interdiction de communiquer l'accusation ou la condamnation à un État étranger ou à une organisation internationale, faisant en sorte que les conséquences qu'on souhaite moins importantes au Canada ne continuent pas d'avoir autant d'importance à l'extérieur du Canada et à travers le monde. Cette première amélioration a été appuyée par une grande majorité des membres du comité. Je crois que c'est une amélioration fort importante à ce projet de loi.

La deuxième amélioration importante serait celle d'une révision dans trois ans. J'ai appuyé cet amendement parce que j'ai la ferme conviction que dans trois ans, lorsque l'étude de ce projet de loi sera faite, on se rendra compte que ceux et celles qui prévoyaient que la terre allait pratiquement arrêté de tourner, que le Canada allait pratiquement se transformer en un pays de junkies, que ces prédictions ne se réaliseront pas et que les Cassandra de cette Chambre et à l'extérieur n'avaient pas raison. Sur un enjeu aussi sensible, l'importance doit être mise sur une analyse rigoureuse des faits. Cet amendement fera en sorte que dans trois ans, nous réviserons les conséquences de ce projet de loi. Nous dirons, j'en ai la ferme conviction, que nous avons raison d'adopter ce projet de loi.

Le troisième amendement important qui avait été présenté par le Bloc québécois est de faire en sorte qu'une personne, ayant en sa possession de un à trois plants de marijuana, ne soit pas accusée d'en faire la culture, mais bien d'être reconnue d'avoir une possession simple de marijuana. Je m'explique.

Nous savons tous en cette Chambre que le trafic de la drogue est entre les mains de bandes criminelles. Nous savons et nous sommes tous d'avis que nous ne voulons pas encourager ces bandes criminelles. Nous ne voulons pas faire en sorte que ces criminels soient encouragés par qui que ce soit.

Donc, il ne faudrait pas que le consommateur occasionnel soit forcé de s'approvisionner sur le marché noir, qui est entre les mains du monde interlope, ce qui criminaliserait de façon encore plus féroce ce citoyen ou cette citoyenne qui, dans la vie de tous les jours, est un citoyen ou une citoyenne normale, qui paye ses taxes, qui élève des enfants et ainsi de suite.

• (1125)

Par conséquent, l'amendement qui a été adopté en comité vise à faire en sorte que le consommateur occasionnel ne soit pas obligé de s'approvisionner sur le marché noir et ne soit pas obligé d'entrer en contact avec des criminels encore plus endurcis.

Le quatrième élément, qui n'est pas un amendement au projet de loi, mais qui est plutôt un rapport déposé en cette Chambre par la présidente du comité—parce que deux rapports ont été déposés—, touche à la conduite d'une voiture avec facultés affaiblies sous l'influence d'une drogue.

J'avais déposé un amendement en comité à cette fin, lequel a été jugé irrecevable parce qu'il n'entrait pas dans les paramètres du projet de loi. Cependant, le comité étant d'accord avec moi, nous avons soulevé le même point dans un rapport additionnel. En effet, une des craintes fréquente dans la population, et avec raison, c'est celle de la conduite avec facultés affaiblies sous l'influence de la drogue.

Nous voulons, le plus fermement possible, que le gouvernement dépose un projet de loi visant la conduite sous l'influence de la drogue, et ce, dans les plus brefs délais. Nous connaissons les résultats de la législation actuelle, de même que les nombreuses campagnes menées contre l'alcool au volant et contre la conduite sous influence de l'alcool. L'équivalent doit être fait pour ceux et celles qui conduisent leur véhicule sous l'influence de la drogue.

Il est aussi dangereux de conduire sous l'influence de la drogue que sous l'influence de l'alcool. Ainsi, nous devons être très fermes et très sévères à l'égard de tous ceux et celles qui pensent vouloir conduire sous l'influence de la drogue.

Sur ce, je réitère l'appui du Bloc québécois au projet de loi C-10. Je réitère aussi notre demande la plus fervente de présenter et d'adopter un projet de loi concomitant sur la conduite sous l'influence de la drogue. J'invite mes collègues en cette Chambre à faire ce débat sans démagogie, une analyse froide et rationnelle, bien qu'on se sente interpellés. C'est certes un débat symbolique, mais c'est aussi un débat très important pour l'avenir de notre société.

• (1130)

[Traduction]

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement les observations de notre collègue. C'est une mesure législative importante et j'ai deux ou trois réflexions au sujet de son exposé.

Il a donné l'exemple d'un individu conduisant sous l'influence de la marijuana et il a dit que nous devrions à ce sujet adopter une autre mesure législative pour nous attaquer à ce phénomène. N'est-ce pas mettre la charrue devant les boeufs? Ne serait-il pas plus sage de présenter cette mesure législative avant de saisir la Chambre d'un projet de loi comme celui-ci qui envoie le message que dans notre société, il est acceptable de fumer de la marijuana? Il affirme que ce n'est pas ce qui se passe. Je ne suis pas d'accord avec lui là-dessus.

Peut-il me dire ce qu'il répondrait au directeur d'école secondaire auquel j'ai parlé cet automne et qui m'a dit que le simple fait que notre Chambre étudie cette mesure législative envoyait aux élèves de son école le message voulant qu'il soit acceptable de fumer de la marijuana?

La plupart des citoyens ordinaires ne suivent pas la loi d'aussi près que nous ici, mais le message est clair pour eux, ainsi que pour les élèves de cette école, soit que c'est acceptable. Les tribunaux n'appliquent pas la loi, pas plus que les policiers. Ce projet de loi va envoyer le message que nous allons être conciliants dans la société face à cette drogue illégale.

Initiatives ministérielles

Je sais que le projet de loi ne dit pas nécessairement cela, même si on dit à nos jeunes qu'ils vont être passibles d'une amende réduite de 50 \$, s'ils sont âgés de moins de 18 ans. Ainsi, aux termes de cette mesure législative, les répercussions pour les étudiants seraient bien moindres que s'ils étaient des adultes. Je pense qu'il y a du vrai dans l'idée voulant que cette mesure législative envoie le mauvais message à la société.

Le député affirme que le ciel ne nous tombera pas sur la tête et que la consommation de drogue ne va pas augmenter. Pourrait-il m'expliquer ce qu'il répondrait au directeur d'école qui a vu la consommation de drogue dans son école doubler cet automne, à la suite du message envoyé par cette mesure législative?

[Français]

M. Richard Marceau: Madame la Présidente, je remercie le collègue du Parti conservateur du Canada de sa question. J'ai aussi rencontré des gens du milieu scolaire. D'abord, il y a un rôle que lui-même doit jouer lorsqu'il rencontre le directeur de son école, de même que les élèves.

En effet, on est souvent amenés à rencontrer des élèves dans des polyvalentes et dans des écoles secondaires. Il s'agit alors de bien dire que ce n'est toujours pas légal. C'est toujours interdit d'avoir de la marijuana sur soi. Il faut qu'on envoie le message. C'est donc la première chose qui doit être faite.

Quand certaines personnes ici ou à l'extérieur de cette Chambre disent: «Maintenant, tout est légal, vous pouvez y aller», ces personnes ont aussi une responsabilité. Si le message qui est envoyé à la population et si ce que les gens perçoivent, c'est que c'est légal, sachez que ce ne l'est pas. Qu'on s'entende bien. Ce dont on parle, ce n'est pas de dire qu'on passe d'un système où c'est illégal à un système où c'est légal. On reste dans un système où c'est illégal. Cela reste toujours illégal.

En revanche, la pénalité ou la punition diffère possiblement du dossier criminel, avec tout ce que cela implique de conséquences. Souvent, pour ces jeunes qui peuvent être pris parce qu'ils ont essayé cela une fois ou deux, les conséquences d'un dossier criminel se répercutent sur les possibilités d'emploi plus tard et sur les possibilités de voyager, entre autres, aux États-Unis. Et Dieu sait que pour aller à l'extérieur du Canada, on doit souvent attendre une correspondance aux États-Unis. Ainsi, les conséquences sont pires pour ces jeunes que s'ils sont punis par un billet d'infraction avec une amende au bout.

Ce que je dis à mon collègue, c'est que c'est une question d'équilibre. Ce qu'il faut faire le plus solidement et le plus logiquement possible, c'est de faire en sorte que la punition de ces jeunes ne soit pas pire que le crime, c'est-à-dire que ces jeunes ne perdent pas les possibilités d'emplois et de voyages qui auront des incidences sur le reste de leur vie, pour une infraction somme toute mineure—toujours illégale, mais mineure.

[Traduction]

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Madame la Présidente, j'apprécie la réponse du député d'en face.

Dans sa question, le député de Yellowhead a laissé entendre que le projet de loi donne l'impression que le gouvernement légalise la marijuana. Or, ce n'est pas du tout le cas. Les arguments du député de Charlesbourg—Jacques-Cartier étaient extrêmement clairs et j'ai apprécié cela de sa part.

Initiatives ministérielles

Le problème qui prévaut dans le système scolaire et la mésinformation que reçoivent les directeurs d'établissements scolaires et les jeunes résultent des discours que tiennent certains députés, comme le député de Yellowhead du Parti conservateur, qui laisse entendre que le projet de loi légaliserait la marijuana. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité.

En réalité, comme l'a indiqué le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier, en vertu de cette mesure législative, l'utilisation des drogues illicites demeure toujours illégale. Le projet de loi établit les peines plus clairement qu'auparavant et rend la loi plus cohérente.

Le député a parlé de la nécessité de contrôles routiers. Je partage son opinion à cet égard. Des contrôles routiers s'imposent. Le projet de loi prévoit des fonds qui permettront d'augmenter le financement de la recherche pour élaborer des contrôles routiers et former davantage les policiers pour qu'ils détectent les réactions physiques particulières des personnes ayant consommé de la drogue. Le député ne convient-il pas qu'il s'agit là d'une mesure qui améliorera la situation et permettra de prendre sur le fait les personnes qui conduisent alors que leurs facultés sont affaiblies par la drogue?

• (1135)

[Français]

M. Richard Marceau: Madame la Présidente, d'abord, je remercie le député de sa question. En effet, c'est un pas dans la bonne direction. Est-ce qu'on doit en faire plus? Oui. Est-ce qu'on doit accélérer le processus visant l'adoption de la loi que j'ai souhaitée de toutes mes forces au départ? Oui.

C'est un pas dans la bonne direction. Il en reste à faire. J'espère que le chemin sera parcouru le plus rapidement possible.

[Traduction]

M. Rob Merrifield: Madame la Présidente, je voudrais faire quelques observations parce j'ai des difficultés avec le message que le projet de loi envoie. En effet, il ne propose pas de légaliser la marijuana, mais il lance aux jeunes le message que d'en faire usage, c'est acceptable.

Le projet de loi prévoit qu'un adulte reconnu coupable de possession de 15 grammes ou moins de marijuana se verra infliger une amende de 150 \$; toutefois s'il s'agit d'un étudiant, et qu'il présente sa carte d'étudiant, l'amende ne sera que de 100 \$. Quel message le gouvernement lance-t-il ainsi aux jeunes?

Dans le cas d'un adulte reconnu coupable de possession d'un gramme ou moins de résine de cannabis, l'amende est de 300 \$, mais de 200 \$ seulement s'il s'agit d'un étudiant ou d'un adolescent. On lance ainsi un message clair aux jeunes, à savoir que le gouvernement est indulgent à l'égard de la consommation de marijuana. C'est là le message erroné que le projet de loi envoie à la population. Nous devons étudier sérieusement la question parce la consommation de marijuana n'est qu'un exemple des problèmes de drogues auxquels est confrontée ma circonscription.

Cette semaine, *The National* a diffusé un reportage sur le grave problème que pose la méthamphétamine, une drogue étroitement liée à la marijuana. D'importantes saisies de marijuana ont été effectuées dans ma circonscription, et on a constaté que la marijuana était additionnée de méthamphétamine. La dépendance au produit est très forte. Ces drogues font des ravages dans les écoles et dans la société, une situation qui révolte les collectivités. Elles tentent par tous les moyens de combattre ce grave problème.

Pendant qu'elles poursuivent la lutte contre ces drogues illicites, nous sommes saisis d'un projet de loi qui ne va pas dans le sens de leurs efforts et qui, en réalité, les contrecarre. Il s'agit là d'une erreur

fondamentale. Le projet de loi envoie de mauvais messages pour de mauvaises raisons. J'aimerais entendre les commentaires de mon collègue sur ces questions.

[Français]

M. Richard Marceau: Madame la Présidente, il y a deux choses à mentionner. D'abord, on voit l'attitude du Parti conservateur vis-à-vis nos jeunes. On peut se rendre compte qu'un étudiant—j'espère qu'il s'en rend compte—, avec ce que coûtent les études universitaires aujourd'hui, devra se priver encore plus des besoins nécessaires si on veut exagérer davantage ou augmenter l'amende à un tel point. Pourtant, on sait que beaucoup d'étudiants ont de la difficulté à joindre les deux bouts.

Je pense que pour ce qui des montants qui ont été mentionnés par le député, lorsqu'on est étudiant, que ce soit au cégep ou à l'université, ce sont des sommes assez importantes pour faire réfléchir quelqu'un. Je me souviens quand j'étais à l'université. Si j'avais eu à payer 200 \$, cela m'aurait privé pas mal du reste de mes choses.

Deuxièmement, je l'invite à regarder ce qui a été dit en comité, entre autres l'étude révélée par Santé Canada, qui montre que les endroits qui ont décriminalisé la possession simple de marijuana n'ont pas vu une hausse de l'usage de la marijuana. Ce sont des faits sur lesquels devraient se baser tous les discours et toutes les interventions en cette Chambre.

• (1140)

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que, au nom du groupe parlementaire néo-démocrate, je me joins au débat sur le projet de loi C-10.

Pour commencer, j'aimerais rendre hommage à la porte-parole du NPD en matière de politique sociale, la députée de Vancouver-Est, et reconnaître ses efforts. Je pense que, pour la plupart, les gens qui s'intéressent à ce projet de loi conviendront qu'elle a consacré énormément d'énergie, de ressources, de temps et de capital personnel à essayer d'élaborer une approche raisonnée et moderne face à la question de la consommation de drogues, particulièrement la marijuana.

La députée de Vancouver-Est recommande à notre groupe parlementaire de ne pas appuyer le projet de loi sous sa forme actuelle. Nous nous sommes engagés dans ce processus avec les meilleures des intentions et dans un certain esprit de coopération, ou au moins disposés à collaborer avec le gouvernement, reconnaissant que l'approche actuelle, la prohibition de la marijuana, est un échec dans le cadre de la stratégie d'ensemble en vue de réduire l'abus de drogues, que ce soit parmi les jeunes, en ce qui concerne la seule marijuana ou de manière plus générale.

J'aimerais faire un bref retour en arrière.

Au cours de la session précédente, le projet de loi C-38 a été examiné par le Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments et modifié à la suite de ce processus. Par l'intermédiaire de ce comité, la députée de Vancouver-Est et le NPD ont fait pression en faveur d'un certain nombre de changements. J'ajouterais que ce comité, qui s'est déplacé, a fait un travail très nécessaire et très important. Il a recueilli les témoignages des Canadiens. Je tiens à être juste et équitable et à dire que nous avons obtenu des concessions du gouvernement sur certains aspects du projet de loi. Je tiens à le reconnaître.

Initiatives ministérielles

Après que le Parlement ait été prorogé en novembre, le projet de loi C-38 est devenu le projet de loi C-10 quand la nouvelle session a débuté. C'est ainsi que nous nous retrouvons aujourd'hui à la Chambre des communes à travailler sur le projet de loi.

Permettez-moi de dire qu'il est le sujet d'un malentendu profond dans l'ensemble du pays. Ce malentendu oppose ceux qui sont en faveur d'une plus grande décriminalisation, ou d'une véritable légalisation, et ceux qui s'élèvent contre ce qu'ils voient comme une avancée trop grande vers la décriminalisation. Ni les uns ni les autres n'aiment le projet de loi. Quand personne n'aime un projet de loi, c'est souvent un indice qu'il est bon.

Dans ces circonstances malheureuses, nous devons prendre position contre le projet de loi C-10. Non seulement passe-t-il à côté de l'objectif qu'il devait atteindre, mais les mesures de décriminalisation qui y sont prévues auront l'effet contraire de ce qui était recherché. L'ancien ministre de la Justice avait répété à de nombreuses reprises qu'il n'était pas question de décriminalisation. Or, le changement en faveur d'un régime d'amende pour possession simple pourrait avoir l'effet contraire, et ce niveau de décriminalisation pourrait avoir pour résultat d'accroître plutôt que de réduire le nombre de personnes punies.

L'intention première était d'adoucir la loi dans les cas de consommation de très petites quantités, un ou deux joints, à des fins personnelles. En fait, jusqu'à tout récemment encore, la police aurait fermé les yeux sur ce genre d'infraction mineure. Or, l'imposition automatique d'une amende pour une quantité même infime de marijuana aura pour effet d'accroître le nombre de personnes punies.

Les criminologues ont souvent observé que le fait d'alléger les sanctions, sans pour autant les éliminer, avait pour effet d'accroître le nombre des personnes punies. Selon l'ancien système, la police aurait simplement servi un avertissement aux personnes en cause. Dorénavant, ces dernières seront mises à l'amende. Autrement dit, la décriminalisation pourrait entraîner une augmentation et non pas une réduction du nombre de personnes punies.

Ce serait un plan original si nous étions en 1968, mais nous ne sommes plus en 1968. Notre approche concernant l'abus des stupéfiants et notre compréhension de la chose ont évolué depuis. Elles ont évolué depuis 1920, quand tout ce gâchis a commencé.

● (1145)

C'est aujourd'hui la Journée internationale de la femme, et je tiens à être parmi les premiers à reconnaître toute l'importance que revêt le 8 mars dans le monde. Soit dit en tout respect, l'une des fameuses cinq, une suffragette canadienne dont la statue reçoit la fumée des cigarettes de l'extérieur de la Chambre, a exercé une influence profonde sur notre propre conception de la criminalisation de la marijuana, selon la naïveté qui caractérisait, en 1920, notre conception de nombreuses questions sociales. À l'époque, certains de nos concitoyens les plus progressistes, sur le plan social, prônaient l'eugénisme. Leur grande naïveté les avait poussés à commettre cette erreur.

Je crois que la première femme à accéder à la magistrature du Commonwealth britannique, Emily Murphy, était fondamentalement dans l'erreur au sujet de la marijuana. Sa diatribe vitriolique, comme on la qualifiait alors, contre la consommation de la marijuana a donné le ton aux lois qui allaient suivre et fut à l'origine de 100 ans d'échec abjecte dans notre manière de traiter la question de l'abus des stupéfiants. Cette femme était une prohibitionniste.

Je vais récapituler en partie cet horrible chapitre de l'histoire. Elle était une femme admirable qui, aujourd'hui, est considérée comme

une héroïne qui a lutté pour que les femmes obtiennent le droit de vote. Elle était une écrivaine prolifique. Elle est l'auteure de quatre livres et d'un grand nombre de revues publiées sous le pseudonyme de Janey Canuck.

Certaines de ses publications les plus célèbres sont des récits sur la grave menace des drogues, qui étaient presque racistes car ils portaient sur la consommation d'opium sur la côte ouest, dans la communauté chinoise. Ils exprimaient la crainte que la marijuana, l'opium et les opiacés constituent un problème unique, et ils situaient cette menace sur la côte ouest. Certains disent que la guerre aux cultures illégales a été déclenchée rien que par un dossier raciste, erroné, sur la menace fictive de la marijuana, tiré d'un essai publié en 1922 par Emily Murphy, avec l'aide d'un chef de police de Los Angeles à l'imagination apparemment débordante.

Il est choquant d'entendre des groupes favorables à la prohibition soutenir qu'il devait y avoir une bonne raison, à l'origine, pour criminaliser cette drogue, alors qu'il n'y en avait aucune en 1922 et qu'il n'y en a toujours pas. Malheureusement, la prohibition est basée sur des informations fausses qui remontent à Emily Murphy, dont l'image est maintenant coulée dans le bronze dans la sculpture aux Cinq femmes célèbres. Nous avons tous été photographiés à ses côtés, avec son chapeau à large bord et ses souliers confortables.

Cependant, à cause de ces informations fausses, les systèmes judiciaires et le système de justice pénale ont été engorgés par des gamins arrêtés à cause d'un sac d'herbe. Nous avons essayé de mettre sous les verrous une génération entière d'enfants sur la base d'une position naïve prise en 1922 par une femme qui n'était pas une experte en la matière. Cela a été insensé et frustrant pour moi d'avoir grandi dans une génération où mes amis ont été arrêtés pour possession simple, et dont la carrière a ainsi été compromise.

Il y a des gamins dans les prisons texanes qui purgent actuellement les dernières années de sentences de 30 ans, qui avaient été arrêtés dans les années 70 pour des infractions reliées à la marijuana. Ceux qui pensent que des peines plus sévères dissuaderont l'abus de drogues sont naïfs au point d'ignorer tout ce que nous savons maintenant au sujet de l'abus de drogues et des facteurs qui incitent les gens à abuser des narcotiques, de l'alcool ou d'autres substances.

L'incarcération ne donne rien. Nous le savons parce que plus les sanctions sont sévères aux États-Unis, plus le problème des drogues empire, de façon inversement proportionnelle. C'est une erreur et c'est stupide. Au moins, au Canada, je crois que nous n'emboîterons pas le pas aux Américains dans leur guerre contre les drogues, une guerre qui a été à ce point stérile qu'ils ont dû privatiser leur système carcéral, puisque les prisons débordent de détenus qui ont été incarcérés pour des infractions simples comme la consommation de drogue. Ces gens ont peut-être besoin de traitement, mais ils ne retireront rien de leurs années en prison.

Si je soulève la question, c'est parce que, ironie du sort, le Canada a suivi des recommandations mal inspirées. Inquiète de la consommation d'opium chez les immigrants chinois, surtout à un moment où se manifestait un malaise de plus en plus palpable en Colombie-Britannique au sujet de la croissance de la population chinoise de cette province, Mme Murphy, magistrat en Alberta, a lancé une importante campagne contre les drogues de toute nature. Elle était une suffragette et une militante sociale de premier ordre, mais cela ne veut pas dire qu'elle avait toujours raison.

Initiatives ministérielles

•(1150)

Le chef de police de Los Angeles, Charles A. Jones, a influencé Murphy, qui l'a cité dans ses éditoriaux. Elle a donc été influencée par un Américain qui faisait fausse route.

Je n'ai pas assez de temps pour traiter de cette question aussi longuement que je le voudrais. Ce n'est pas assez de 20 minutes pour faire justice à ce dossier. Je tiens néanmoins à présenter un bref historique de l'interdiction de la marijuana au Canada. J'essaie d'expliquer pourquoi le NPD va voter contre le projet de loi.

En 1908, la Loi sur l'opium et les drogues narcotiques a mis en place un cadre interdisant la consommation de drogues illicites au Canada. En 1922, dans son livre intitulé *The Black Candle*, Emily Murphy a lancé un cri d'alarme au sujet de la toxicomanie au Canada. L'un des chapitres était consacré à la marijuana, considérée comme une nouvelle menace.

L'ajout du cannabis indica, et non du cannabis sativa, à la liste des stupéfiants interdits, en 1923, a rendu la marijuana illégale au Canada et fait disparaître une industrie dans les Prairies. Les agriculteurs de cette région cultivaient la marijuana, autrement dit le chanvre, pour la fabrication de câbles. Quiconque à mon âge connaît probablement la différence entre le cannabis indica et le cannabis sativa. C'est comme ça que nous avons appris à compter en grammes.

En 1932, la police a saisi les premières cigarettes de marijuana au Canada. Dix années ont donc passé entre l'adoption de la loi et la première saisie de cigarettes de marijuana.

En 1938, s'intéressant à la panique causée par la folie provoquée par la marijuana, le *Toronto Daily Star* a publié un reportage sur un article paru aux États-Unis et intitulé «Fumeurs de marijuana soudainement pris de l'envie de tuer». C'était du sensationnalisme.

En 1961, le Canada a signé la convention des Nations Unies relative aux narcotiques. Il a durci ses lois concernant la possession, la culture et l'importation de marijuana.

En 1966, le nombre d'infractions liées au cannabis dans l'ensemble du pays a dépassé 100 pour la première fois. Et ce nombre n'a cessé d'augmenter depuis. Combien de causes semblables ont-elles été présentées devant les tribunaux depuis cette année-là? Le nombre a augmenté de façon exponentielle. Il a engorgé notre système de justice pénale au point de le rendre handicapé.

En 1973, réagissant au fait que des milliers de jeunes étaient condamnés tous les ans pour avoir fumé de la marijuana, la commission fédérale Le Dain a recommandé la fin des accusations criminelles pour possession. Le rapport n'a jamais été mis en oeuvre.

En 1980, la déclaration de guerre des États-Unis contre les drogues a fait dérailler le consensus qui se faisait jour de plus en plus au Canada quant à la décriminalisation de la possession de marijuana. Et c'est grâce au président Ronald «guerre des étoiles» Reagan. Merci Ronnie. Merci de votre contribution au règlement du problème de la consommation abusive de drogues. Ce fut une autre géniale initiative du génie de la politique américaine, Ronald Reagan.

En 1984, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, a été accusé de possession de marijuana, puis acquitté. Les riches ne vont pas en prison. Nous réservons les places aux Indiens qui volent du pain. Nous ne mettons pas des blancs riches en prison. Mais les Indiens qui volent du pain vont à Stony. Même si le sac de marijuana a été découvert dans sa valise avant qu'elle soit chargée à bord d'un avion durant la visite de la reine, M. Hatfield s'en est tiré. Il

apportait de la marijuana dans l'avion où était la reine. Ce n'était pas un grand danger.

En 1992, le militant pro-marijuana Umberto Iorfida a été accusé de faire la promotion de l'usage de drogues illicites. Il a été acquitté deux ans plus tard, le juge statuant que la poursuite était une atteinte à la liberté d'expression du militant, qui avait le droit de faire la promotion de l'usage de la marijuana.

En 1992, le gouvernement conservateur fédéral a présenté un projet de loi doublant les peines pour possession de marijuana. Je suppose qu'il n'y avait aucun lien avec Ronnie. Pendant que les deux Irlandais chantaient ensemble, l'un d'eux doublait la peine pour possession de marijuana. Quelle folie était-ce cela? Ce parti n'a-t-il pas lu d'ouvrages sur la consommation abusive de drogues? N'a-t-il pas consulté des scientifiques au sujet du traitement des toxicomanes? Était-il complètement stupide? Heureusement, ce parti-là a perdu les élections en 1993 et son projet de loi doublant les peines n'a jamais été mis en oeuvre.

•(1155)

En 2003, un juge de l'Ontario a statué que la loi canadienne concernant la possession de petites quantités de marijuana n'était plus valide et a rejeté les accusations portées contre un adolescent de Windsor. Enfin, un juge déclarait qu'il était temps de cesser d'engorger notre système de justice pénale et de ruiner la vie d'adolescents en leur donnant un casier judiciaire pour simple possession de marijuana, produit que nous, dans les Prairies, utilisons autrefois pour fabriquer de la corde, dans un but lucratif, jusqu'à ce que, malheureusement, un magistrat mal avisé de l'Alberta lance sa propre campagne vitriolique contre la marijuana et nous mette dans le pétrin où nous sommes aujourd'hui, près d'un siècle plus tard.

Permettez-moi de revenir un peu à 2000, année où la Cour d'appel de l'Ontario a déclaré que la loi fédérale interdisant la possession de marijuana était inconstitutionnelle et a donné au gouvernement un an pour la modifier. La plus haute cour de l'Ontario a déclaré qu'une loi fédérale interdisant la possession de marijuana était inconstitutionnelle et a donné au gouvernement un an pour la modifier.

Cela se passait à peu près au moment où Chuck Guité et d'autres se trouvaient en plein coeur du scandale des commandites. Je peux donc imaginer pourquoi le gouvernement du Canada a été saisi d'autres enjeux en 2000. Cela a essentiellement été une année perdue en ce qui concerne les progrès réalisés au chapitre des questions sociales au Canada.

On jugeait que la loi violait les droits des malades qui utilisaient de la marijuana à des fins médicales, ce qui était un progrès intéressant. En juillet 2001, le Canada est devenu le premier pays au monde à légaliser l'usage de la marijuana à des fins médicales. Ce n'est pas mal. Je félicite le gouvernement de cette initiative.

Initiatives ministérielles

En 2002, le Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites a soulevé un débat national lorsqu'il a recommandé la légalisation de la marijuana. Cette recommandation a provoqué un tollé bien que l'on ait été en 2002 et non en 1922, et les alarmistes ont tenté de convaincre les autres que nous pouvions avoir une influence sur les comportements sociaux liés à la toxicomanie et à la dépendance envers les drogues en augmentant les peines imposées aux contrevenants. Quelle folie! Quelle terrible et tragique erreur! Non seulement les gens malades qui ont un problème de dépendance aux drogues n'obtiennent pas l'aide dont ils ont besoin, mais en plus, nous encombrons l'administration de nos services de police, des tribunaux, des bureaux des procureurs et tout le système de justice pénale par le dépôt de ces infractions inutiles et nous risquons même de ruiner la vie de certains jeunes innocents qui ne feraient que des expériences avec ces produits biodégradables.

Le NPD a tenté d'amorcer des changements. Les dispositions relatives à l'amnistie portant sur les accusations ou condamnations passées pour possession simple devaient être effacées. Les dossiers portant sur les contraventions ou sur l'imposition d'une amende pour possession simple ou pour culture à des fins de consommation personnelle devaient être scellés et ne pas être partagés avec Interpol ou tout autre service étranger. Ce sont là des éléments que la députée de Vancouver-Est a soulevés devant le comité.

Il était également question de l'échange non commercial de la marijuana. Actuellement, le simple fait de donner de la marijuana sans qu'il y ait échange d'argent—autrement dit, se passer un joint—est considéré comme du commerce illicite. Si quelqu'un dit «passe-moi le joint», en vertu du projet de loi C-10, il s'agit d'un échange non commercial. C'est du trafic. Nous avons avancé qu'un cadeau allant jusqu'à 30 grammes de marijuana ne devrait pas être considéré comme du trafic. Nous avons perdu sur ce point.

Le NPD croit fermement que le projet de loi doit prévoir l'amnistie des personnes ayant actuellement un casier judiciaire pour possession simple de marijuana. Si des accusations criminelles ne sont plus portées dans le cas de cette infraction, les personnes ayant un casier judiciaire pour des accusations semblables devraient être amnistiées automatiquement. Nous devrions effacer cette infraction de leur dossier et cesser de gâcher la vie et la carrière de jeunes ayant pu être condamnés en vertu d'une loi que nous considérons maintenant comme malavisée. Si nous en venons maintenant à la conclusion que nous avons fait erreur au cours des 80 dernières années, pourquoi des gens continuent-ils à payer le prix de cette persécution?

Le NPD croit que le gouvernement fédéral doit aller au-delà de la décriminalisation et examiner et mettre en place des mesures non punitives, fondées sur des règles, concernant la consommation de marijuana par des adultes, tout en mettant l'accent sur la prévention, la sensibilisation et la promotion de la santé. Une politique en matière de marijuana doit faire en sorte que les consommateurs ne soient plus des criminels et elle doit viser principalement à réduire les maux associés à l'usage de drogues et à prévenir le crime.

Le gouvernement fédéral devrait consacrer des ressources à la sensibilisation du public et non à des poursuites au criminel. Quant au régime d'amendes qu'il met en place, que se passera-t-il si quelqu'un ne paie pas l'amende? Cela finira devant les tribunaux parce qu'une personne qui ne paie pas une amende est coupable d'une infraction. Le gouvernement ne simplifie pas vraiment la loi et ne décriminalise pas les infractions autant que nous le préconisons.

Prenons l'exemple du tabagisme. Des messages clairs et répétés sur les risques pour la santé ont grandement réduit l'usage du tabac.

Nul besoin de recourir à des lois criminelles pour prévenir les formes dommageables d'usage de drogues. Dans bien des cas, cela va à l'encontre du but recherché.

● (1200)

L'hon. Elinor Caplan (Thornhill, Lib.): Madame la Présidente, il y a une question que j'aimerais poser au député d'en face. La position de son parti ne me paraît pas cohérente avec ses propos antérieurs et, cela, parce que la loi n'est pas appliquée de façon uniforme de nos jours. La situation actuelle dans les grandes villes, c'est que les corps policiers, avec raison, recherchent en priorité les plantations; ils n'engorgent pas les tribunaux et ne portent pas d'accusation contre des jeunes gens pour simple possession, tandis que, dans les petites villes de notre pays, des jeunes gens finissent par avoir un casier judiciaire qui pèse sur leur vie et leur carrière.

À cette analyse, j'ajoute que le député et son parti, par ailleurs, sont tout à fait en faveur des lois antitabac, parce qu'ils savent que fumer est nocif, s'agissant de tabac, de marijuana ou de toute autre substance. Nous savons que la marijuana, comme le tabac, contient des cancérigènes. Son parti devrait donc appuyer ce projet de loi qui dit clairement que la marijuana est nocive et remplacerait une loi criminelle diversement appliquée à travers le pays par une autre dont les amendes et les peines communiqueraient, espérons-le, le message qu'il est nocif de fumer.

M. Pat Martin: Madame la Présidente, une politique gouvernementale a été établie, il y a déjà longtemps, que des lois prohibitives ont pour effet de constamment favoriser le crime organisé et d'autres organisations violentes dans notre société et qu'interdire les narcotiques entraîne la création d'un marché noir augmentant considérablement la valeur de ces narcotiques et les profits à retirer de leur vente.

Les gouvernements et les corps policiers soutiennent que le crime organisé au Canada se finance principalement grâce au commerce illicite de narcotiques, car ce commerce intéresse le crime organisé uniquement parce que nos lois prohibant certains narcotiques ont créé un marché noir extrêmement lucratif. En dépit de ce fait, ces gouvernements et ces corps policiers refusent d'admettre le rôle que joue cette prohibition dans la création de ce marché noir.

Le Canada doit voir au-delà de son voisin immédiat et formuler une politique intégrée et sûre à l'égard de la marijuana. La guerre que livrent les États-Unis aux narcotiques n'est pas une solution émanant du Canada et le Canada ne doit pas se laisser intimider par le dossier américain. Le Canada doit plutôt considérer les États-Unis comme l'exemple d'un pays doté d'une politique désastreuse en matière de narcotiques, qui a échoué parce qu'elle s'est constamment appuyée sur la prohibition.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les derniers orateurs. Le parti du député de Winnipeg-Centre parle beaucoup de la nécessité d'investir davantage dans les soins de santé. Son parti n'est pas le seul, tout le monde parle, puisque c'est la question de l'heure au Canada. Tous les sondages vous diront que les soins de santé et les coûts du système de soins de santé préoccupent vivement chacun d'entre nous.

Alors, comment justifier l'adoption d'un projet de loi favorisant l'abus de certaines drogues, ce qui fera grimper les coûts des soins de santé au Canada, quand on sait que ces coûts représentent déjà un fardeau très lourd pour notre économie?

Initiatives ministérielles

J'ai une autre question à poser au député. Je ne sais pas ce qu'il a été en mesure de constater, mais, en parlant avec des agents de la Gendarmerie royale du Canada et des membres de nos forces constabulaires locales, j'ai remarqué qu'aucun de ces policiers n'est en faveur de la présente mesure législative visant à décriminaliser la marijuana.

Je nourris de grandes réserves à l'égard du projet de loi dont nous sommes saisis. Je voudrais que le député nous dise quel lien il fait entre cette mesure législative et la nécessité d'investir davantage dans les soins de santé. Puis, d'après lui, que pensent les organismes d'application de la loi de cette mesure législative?

● (1205)

M. Pat Martin: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question très judicieuse et des arguments très valables qu'il a soulevés. Premièrement, concernant le financement, le NPD préconise évidemment que le gouvernement comble ce qu'on appelle l'écart Romanow, c'est-à-dire qu'il fournisse aux provinces 25 p. 100 du financement du programme national de soins de santé et qu'il cesse de suivre le rapport Kirby. Quelqu'un qui siège au conseil d'administration pour des compagnies d'assurances privées ne devrait pas être autorisé à commenter notre système de santé à but non lucratif mis en oeuvre par l'État.

Deuxièmement, concernant la question d'argent par rapport aux soins de santé, le dépôt du projet de loi C-38 en juin 2003 était accompagné de l'annonce du renouvellement de la stratégie canadienne antidrogue qui allait fournir 245 millions de dollars sur une période de cinq ans. Or, le rapport de la vérificatrice générale sur les drogues illicites a sérieusement mis en doute le recours à sa mise en vigueur et a indiqué que 95 p. 100 des fonds fédéraux liés à la consommation de drogues illicites au Canada servait à la lutte et à l'interdiction plutôt qu'à l'éducation et aux mesures prises pour réduire le nombre de personnes touchées par l'abus de drogues.

Selon moi, pour répondre à la question du député, il n'est pas nécessaire de prendre l'argent destiné à d'autres importantes politiques sociales et lignes de budgets. Il suffirait d'utiliser les 245 millions de dollars selon de nouvelles orientations et priorités en accordant davantage d'argent à la prévention, à l'éducation, à la promotion de la santé et à une approche de la consommation de la marijuana fondée sur des règles et non sur l'infraction.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PCC): Madame la Présidente, j'étais sur le point de poser la même question que le député de St. John's-Ouest, question à laquelle le député n'a pas répondu. Il y a longtemps que j'ai appris que les bonnes lois ne valent que dans la mesure où elles sont appliquées, comme on le voit, par exemple, dans le cas du registre des armes à feu. La police a fait savoir qu'elle n'appuierait sous aucune forme la décriminalisation de la marijuana. Cela me pose une difficulté. Nous venons en effet d'entendre dire que ces mêmes agents de police n'appliquaient pas la loi en cas de simple possession.

C'est cela que je trouve difficile à comprendre. Je pose donc au député de Winnipeg la question suivante: comment se fait-il que les agents de police eux-mêmes ne soient pas disposés à ce que l'on modifie les lois actuelles s'ils ne les appliquent pas? Comment se fait-il qu'ils ne donnent pas leur appui à ce changement, et que, pourtant, ils n'appliquent pas les lois existantes?

À mes yeux, c'est tout simplement absurde qu'ils n'envisagent pas que l'on change la loi pour qu'elle soit mieux adaptée à la société canadienne, comme l'a dit le député de Winnipeg. Comment se fait-il que les services policiers et les agents de police ne soient pas

disposés à appliquer la loi ni à la modifier, mais qu'ils désirent simplement le statu quo?

M. Pat Martin: Madame la Présidente, tout ce que je peux dire c'est que la latitude dont bénéficient actuellement les policiers vient effectivement de leur être enlevée. Je partage la frustration des agents responsables de l'application de la loi qui, après avoir arrêté une personne en possession de 15 grammes de marijuana, doivent passer le reste de leur quart de travail à préparer une accusation de possession de marijuana. Ces policiers se trouvent alors incapables de faire le travail pour lequel ils estiment, vraisemblablement, avoir été embauchés. Aucun policier ne veut passer son temps à arrêter des gens en état d'ébriété ou des adolescents qui ont sur eux une pincée de marijuana, mais la décriminalisation qu'envisage le gouvernement fédéral aurait pour effet de faire punir encore plus de gens, non le contraire.

Les forces policières avaient la latitude de décider, quand il ne s'agissait que de quelques joints, qu'il est préférable de saisir cette marijuana, de la jeter aux toilettes et de renvoyer le jeune chez lui. Dorénavant, ce jeune aura une contravention. Or, certains ne paieront pas leur contravention et un mandat d'arrêt délivré par un tribunal sera émis contre eux. Ils comparaitront ensuite devant la justice pénale, non pour possession de marijuana, mais pour non paiement de contravention, et le système judiciaire s'embourbera de nouveau.

On prévoit que, par rapport au nombre de poursuites intentées et d'accusations portées à l'heure actuelle, le nombre de ces contraventions augmentera littéralement de plusieurs centaines de milliers. En outre, nombre de personnes feront défaut de payer et nous gaspillerons encore une fois nos ressources pour de véritables insignifiances.

Comme je l'ai mentionné, le gouvernement libéral propose ce qu'on pourrait considérer comme un plan d'avant-garde si nous étions en 1968. Il n'est même pas aussi progressiste que la commission Le Dain, qui a siégé il y a 20 ans.

● (1210)

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat en troisième lecture sur le projet de loi C-10, qui reprend en réalité le projet de loi C-38 de la session précédente. J'ai eu l'occasion de prendre la parole à la deuxième lecture, mais, ayant passé en revue des propos de certains députés, j'ai estimé nécessaire d'intervenir à nouveau.

D'aucuns affirment que le projet de loi ne va pas assez loin et que nous ne devrions donc pas l'adopter. Le député de St. John's-Ouest vient d'affirmer que le projet de loi allait ouvrir plus grande encore la porte à l'abus d'alcool ou d'autres drogues. Il ne saurait être davantage dans l'erreur. Le projet de loi n'ouvrirait pas la porte à la toxicomanie. Il expose en détail et d'une manière cohérente la loi applicable d'un bout à l'autre du pays.

Ceux qui disent que le projet de loi ne va pas assez loin ne pourraient pas se tromper plus lourdement. Quelqu'un à la Chambre pense-t-il vraiment que si nous ne faisons rien, les choses vont s'améliorer? Le projet de loi marque un grand pas dans la bonne direction. Si nous ne faisons rien, combien de vies supplémentaires seront détruites? Combien de temps va-t-il s'écouler avant que la Chambre soit aussi près de changer les lois relatives à la consommation de marijuana et de les rendre cohérentes?

Initiatives ministérielles

Le projet de loi prévoit des sanctions plus sévères dans le cas d'opérations de culture de la marijuana et il soumet certaines conditions aux tribunaux. Il indique clairement la façon juridique de traiter de petites quantités de marijuana. Il ne s'agit pas de légalisation ou de décriminalisation. Ce texte indiquerait dans la loi des sanctions claires que les forces policières devraient respecter. Il éduque le public, et particulièrement les jeunes, aux effets nocifs de la consommation de drogues et au fait qu'il demeure illégal d'en consommer. Il donne de la cohérence à la loi.

Permettez-moi de dire les choses sans détours. Si nous n'agissons pas maintenant et si nous laissons la situation actuelle persister, la Chambre et tous les députés permettraient, par leur inaction, à mon avis, que d'autres vies soient détruites. C'est là une énorme perte de potentiel humain. Le projet de loi nous ferait avancer.

En ma qualité d'ancien solliciteur général, j'ai eu l'occasion de voir de mes propres yeux les conséquences de la consommation de drogues et leurs effets dévastateurs; des vies détruites. Dans le quartier du centre-est de Vancouver, où les drogues sont un fléau, des vies ont été détruites, du potentiel humain détruit, des familles déchirées, tout cela a causé un grand désarroi.

J'ai eu aussi l'occasion de constater les dangers liés à la culture du cannabis. Les gens qui tirent des profits de la production de cannabis recourent à des moyens illégaux. Le cannabis détruit des vies et du potentiel humain. Des élèves de nos écoles secondaires en consomment. Le fils ou la fille de n'importe quel député à la Chambre en consomme peut-être. Les jeunes qui consomment du cannabis ne sont pas nécessairement responsables s'ils deviennent toxicomanes. Ils commencent par essayer, puis ils deviennent dépendants et ils gaspillent tout leur potentiel.

Je m'inscris en faux contre certains commentaires que des députés ont formulés. Permettez-moi de rapporter les propos que le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a tenus le 23 février. Le député parlait d'un rapport de Statistiques Canada. Comme on peut le lire dans le *hansard*, le député a dit ceci:

● (1215)

Il montre en somme que la consommation de drogues et la criminalité liée à la consommation de drogues ont beaucoup augmenté ces dernières années. Le taux de la narco-criminalité déclarée par la police aurait augmenté de 42 p. 100 depuis le début des années 90, et il se situerait à son plus haut niveau depuis 20 ans.

C'est parfaitement vrai. Je suis d'accord avec le député là-dessus, mais il s'oppose au projet de loi. Or, celui-ci est une nouvelle stratégie de lutte antidrogue. Les lois actuelles ne fonctionnent pas. Nous devons les rendre cohérentes. Ce projet de loi nous ferait faire un pas dans la bonne direction. Il modifierait les lois de manière à ce qu'elles donnent des résultats. J'invite donc tous les députés à appuyer le projet de loi.

Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough, qui fut le chef du Parti progressiste-conservateur du Canada pendant un court épisode, présente le problème à coup de statistiques, mais il montre une absence totale de leadership lorsqu'il s'empresse d'ajouter que nous devrions faire avec les mesures que nous avons et nous garder de modifier quoi que ce soit. Pour diriger, il faut savoir aborder une question de front, et c'est ce que le projet de loi dont la Chambre est saisie ferait. Ce projet de loi aborde la question de manière à ce que la situation puisse être changée au Canada.

Il le fait de la manière suivante. Il permettrait de mettre en oeuvre un programme d'éducation et de prévention, accompagné d'un financement qui améliorerait la coordination à l'échelle régionale et nationale. Grâce à des fonds supplémentaires, une meilleure utilisation sera faite du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme

et les toxicomanies qui pourra faire davantage de recherche sur les effets des drogues et sur la manière de sevrer les jeunes et les gens de tous les âges. Le projet de loi accroîtrait le niveau de notre contribution aux organismes internationaux de lutte antidrogue. C'est d'ailleurs le but de la stratégie nationale antidrogue qui a également pour objet de renforcer l'exécution de la loi et la protection.

Nous ne pouvons pas nous cacher la tête dans le sable, contrairement à ce que le député de Pictou—Antigonish—Guysborough laisse entendre. Nous devons nous attaquer au problème, ce qu'essaie de faire le projet de loi actuel.

Les lois en vigueur ne marchent pas. Elles ne sont pas appliquées de la même manière d'un bout à l'autre du pays. C'est un fait bien connu, comme on l'a mentionné lors du débat précédent à la Chambre. Dans ma localité, une localité rurale, si des gens se font prendre avec de la marijuana, ils seront probablement poursuivis; ils auront un casier judiciaire qui les suivra pendant de nombreuses années. Si, par exemple, il s'agit d'un camionneur, il ne pourra plus passer la frontière américaine et ne pourra plus gagner sa vie comme avant. Par contre, si ces gens habitent dans une des grandes villes canadiennes, ils s'en sortent avec une légère tape sur la main. La loi n'est pas appliquée de manière uniforme.

Le projet de loi essaie donc de rendre l'application de la loi uniforme d'un bout à l'autre du Canada. Oui, je sais, comme l'ont dit certains, tous les corps policiers du pays ne sont pas en faveur du projet de loi. Dans une grande mesure, c'est parce que la police perd son pouvoir discrétionnaire.

Oui, j'aimerais que la police dispose d'un pouvoir discrétionnaire dans la majorité des cas, cependant la loi actuelle ne marche pas. Par conséquent, en l'occurrence, la police perdrait son pouvoir discrétionnaire dans les cas de possession de zéro à quinze grammes. Personnellement, j'aurais préféré que la limite soit de cinq grammes plutôt que de quinze. J'ai perdu cette bataille mais je continue à croire que le projet de loi est un pas de géant en avant.

À l'heure actuelle, les peines ne sont pas appliquées comme le prévoit la loi et diffèrent considérablement d'une province à l'autre. Le projet de loi modifierait cet état de chose. Je n'ai pas le temps d'expliquer comment, mais c'est prévu au paragraphe 10(2.1) du projet de loi, qui explique les critères que les tribunaux doivent appliquer. Le paragraphe 10(3) se lit comme suit:

Il est tenu de motiver sa décision s'il décide de ne pas imposer de peine privative de liberté bien qu'il soit convaincu de l'existence d'une ou de plusieurs des circonstances mentionnées aux alinéas [susmentionnés].

● (1220)

J'ai pu vérifier cela directement lorsque j'ai rencontré des membres de corps policiers. Actuellement, il existe une impression légitime selon laquelle les tribunaux n'imposent pas les peines prévues par la loi.

Pourquoi faut-il inclure dans la loi de meilleures instructions à l'intention des tribunaux? C'est parce que les tribunaux n'ont pas imposé de peines suffisamment sévères à ceux qui sont impliqués dans la culture de la marijuana. Les tribunaux ont toujours laissé les gens s'en tirer avec une tape sur la main. Le projet de loi obligerait les tribunaux à s'expliquer si les peines prévues ne sont pas appliquées.

Initiatives ministérielles

Cette disposition du projet de loi me tient beaucoup à cœur. Lorsque j'étais solliciteur général, j'ai pu rencontrer des agents de la GRC et d'autres corps policiers de partout au Canada. Je me souviens très bien d'avoir participé, à Richmond, en Colombie-Britannique, à une table ronde avec de nombreux agents de la GRC affectés à la lutte antidrogue et chargés de démanteler les installations où l'on cultive de la marijuana. Ces agents ont dit qu'ils risquent leur vie, que les portes sont parfois piégées et que leurs collègues ou eux-mêmes risquent de perdre un membre ou d'y laisser leur vie.

Ils arrêtent les individus concernés et portent des accusations contre eux. Lorsqu'ils rentrent au bureau le lendemain matin, il arrive trop souvent que les individus en question ont été libérés. J'ai fait une tournée avec ces agents et j'ai vu des maisons où l'on cultive de la marijuana. J'ai vu les dangers qui s'ensuivent pour le voisinage, les portes piégées, le vol d'hydroélectricité et les dommages à la propriété. C'est absolument inacceptable. Il incombe aux tribunaux de fermer ces installations lorsque la GRC et d'autres corps policiers en arrêtent les exploitants et qu'ils portent des accusations contre eux. En précisant les conditions que les tribunaux doivent respecter lorsqu'ils infligent leur peine, le projet de loi nous permettrait de faire un pas de géant.

Je me souviens très bien de la frustration de certains policiers qui, après avoir travaillé sur une affaire pendant 12 à 18 mois, pleuraient presque en constatant qu'en dépit de tout leur travail et leurs efforts pour arrêter les exploitants d'installations où l'on cultive de la marijuana et qui détruisent des vies, les tribunaux n'infligent pas les peines prévues par la loi.

Nous ne pouvons perdre nos policiers hautement qualifiés. Nous avons besoin d'eux, mais il faut les aider à faire face à leur exaspération. Le projet de loi va nous faire avancer à ce chapitre en donnant de meilleures directives aux tribunaux quant à l'esprit de la loi pour qu'ils imposent les sanctions que le législateur avait à l'esprit. En fin de compte, le projet de loi permettrait de s'attaquer aux plantations de marijuana de façon plus efficace.

Si nous voulons soutenir les policiers dans leur travail, nous allons alors avoir besoin du projet de loi. Nous avons besoin des directives plus fermes données aux tribunaux dans cette mesure législative. Nous avons besoin des sanctions plus sévères prévues dans le projet de loi. Nous avons besoin également des ressources financières accrues en matière d'exécution de la loi prévues dans la Stratégie canadienne antidrogue.

J'ai été plutôt mécontent, c'est le moins qu'on puisse dire, lorsque j'ai entendu le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères s'opposer dans cette enceinte au projet de loi. Il a déclaré:

À telle enseigne que, comme l'a confirmé le Service canadien de renseignements criminels, la marijuana devient le produit de choix pour les membres du crime organisé, qui, je peux vous l'assurer, monsieur le Président, ne sont pas, je le répète, ne sont pas des fumeurs de marijuana. Ils voient plutôt des occasions de louer ou d'acheter une maison, et un investissement de 25 000 \$ peut leur rapporter 600 000 \$.

● (1225)

En ce qui concerne le problème, il a raison. Cependant, en s'opposant au projet de loi, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères maintient la situation actuelle. Le projet de loi améliorerait la situation. Je le répète, il établirait les peines à imposer.

Le même secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères s'oppose au projet de loi car on ne soumet pas les conducteurs à des tests. Là encore, permettez-moi de le citer:

D'abord, il n'existe aucun protocole pour prélever des échantillons directement auprès des conducteurs qui ont consommé le produit. Nous savons maintenant, en raison d'études réalisées en Ontario et de renseignements obtenus auprès de diverses

organisations, et je ne parle pas que de MADD Canada, que des jeunes choisissent la marijuana pour éviter d'être découverts.

La Stratégie nationale antidrogue qui accompagne ce projet de loi nous fera avancer. Elle permettra de financer une meilleure formation des policiers. Elle permettra d'investir dans la recherche pour établir le test auquel seraient soumis les conducteurs.

Il est insensé de jouer à l'autruche et de ne pas s'attaquer au problème parce que nous n'avons pas ce test. Dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue, nous allons débloquer les crédits voulus pour établir ce test. Le projet de loi va nous faire avancer de façon marquée. Dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue, il y aura de l'argent pour la formation des policiers et la recherche.

Avant de conclure, je voudrais parler de la fausse perception que favorisent les députés qui s'opposent au projet de loi. Permettez-moi de citer le député de Pictou—Antigonish—Guysborough; il a déclaré, le 23 février:

Le projet de loi envoie un message tout à fait mauvais au public.

Des députés s'opposent au projet de loi pour certaines raisons. Il est faux de dire que ce projet de loi légaliserait la marijuana. Ceux qui laissent entendre que cette mesure législative va légaliser l'utilisation de la marijuana créent, au sein de la population, une fausse impression qui entraînera certains jeunes à une plus grande consommation de drogues.

Ce projet de loi vise à établir les critères, à fixer les peines et à maintenir l'illégalité de la consommation de drogues au Canada. Son but est d'améliorer la situation. Les députés devraient dire franchement quel est l'objectif du projet de loi car il est très clair et explicite à cet égard.

En fait, le projet de loi ne propose pas de légaliser la possession de petites quantités de marijuana. Il propose de modifier les peines. Il améliorerait la cohérence de la loi en veillant à l'application réelle des peines.

Cette mesure législative repose sur quatre piliers. Le premier est la prévention par la sensibilisation, les programmes communautaires pour les jeunes, les parents, les athlètes et les entraîneurs, les programmes d'intervention communautaire de la GRC pour les enfants et les autres mesures de ce genre. Ce volet comporte un programme de prévention qui explique les effets nuisibles de l'usage de drogues au Canada et comment la consommation de drogues peut détruire des vies.

Le deuxième pilier est l'exécution de la loi et la description, pour les tribunaux, des critères qu'ils devraient respecter lorsqu'ils imposent des peines prévues dans la loi.

Le troisième pilier est le traitement. Il existe des programmes de préparation à la mise en liberté pour les toxicomanes, ainsi que, dans le cadre du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, des traitements pour ceux qui obtiennent des drogues pour quelque raison que ce soit, afin qu'ils renoncent à leur assuétude.

Enfin, le dernier pilier est la réduction des dommages. Il veillerait à protéger les êtres humains contre tout préjudice qu'ils pourraient se causer à eux-mêmes sous l'effet de drogues.

● (1230)

Le projet de loi nous ferait faire un grand pas. On peut ne pas s'entendre sur les quantités, qui varient de zéro à 15 grammes, et sur les peines initiales. Cependant, globalement, ce projet de loi nous ferait faire d'énormes progrès par rapport à la situation actuelle. Si la Chambre l'adopte, il nous permettra de sauvegarder un potentiel humain qui se perd maintenant à cause de l'usage de drogues.

Initiatives ministérielles

M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté notre collègue du gouvernement nous expliquer pourquoi nous devrions appuyer le projet de loi C-10.

L'ancien solliciteur général a parlé de certains des problèmes reliés aux drogues. Le fait de reconnaître ces problèmes ne fait rien pour améliorer les lacunes évidentes de cette mesure législative. Je l'ai écouté très attentivement, et à mon avis, les bonnes intentions ne suffisent pas pour assurer la pertinence des mesures législatives.

Le fait que le gouvernement a l'intention de prendre des mesures pour faire face au problème croissant des drogues au pays ne signifie pas du tout que cette mesure législative apportera des solutions. Le député a commencé par demander si cela ne valait pas mieux que de ne rien faire. Je dirais qu'il serait probablement mieux de ne rien faire plutôt que d'adopter une mesure législative comportant de très graves lacunes.

Je vous donnerai un exemple. Dans ma ville, à Yorkton, des jeunes viennent parfois me voir parce que les problèmes se sont accrues dans les écoles secondaires de la ville. Il y a plusieurs écoles secondaires à Yorkton. Toutefois, dans l'une d'elles, les problèmes s'aggravent déjà dans les classes et la loi n'a même pas été adoptée encore. J'ai d'ailleurs soulevé la question à la Chambre il y a deux semaines.

Le député a parlé de tout cela et de ce que nous pouvons faire. Les dispositions de cette mesure législative sont pratiquement impossibles à appliquer. Si nous posions la question aux policiers, ils nous diraient qu'il n'existe pas de mécanisme permettant de percevoir les amendes.

Les amendes plus légères imposées aux jeunes pourraient dans certains cas laisser croire à ces derniers qu'il ne s'agit pas d'un problème grave.

La façon dont ce projet de loi a été préparé est déplorable. Le gouvernement n'a pas de stratégie globale en matière de drogue. Le principal problème de cette mesure législative, c'est qu'elle ne s'inscrit pas dans un cadre efficace. Le gouvernement nous dira que c'est le cas, mais il n'y a pas de stratégie efficace en matière de drogue.

Je présenterai tous ces points dans quelques minutes. Toutefois, puisqu'il se trouve actuellement devant moi, j'aimerais que le député réponde à certaines de ces questions. Il parle de culture. Pourquoi ne pas se pencher sur ce problème? Cette mesure législative ne prévoit rien dans ce sens. J'aimerais que le député me dise comment la décriminalisation de la marijuana pourrait renforcer les peines imposées pour la culture de cette drogue. Ce n'est pas le cas.

Il a parlé de financer la recherche dans le but de trouver un test permettant de repérer les personnes conduisant un véhicule après avoir consommé de la drogue, rendant ainsi nos routes dangereuses. Ce test devrait d'abord être mis sur pied avant que la mesure législative ne soit adoptée, et non le contraire. Il me semble qu'on tente de mettre la charrue devant les boeufs.

Il y a de gros problèmes dont je parlerai dans mon discours. Toutefois, je crois que le député devrait faire preuve de responsabilité et répondre à quelques-unes des questions que j'ai posées seulement.

L'hon. Wayne Easter: Madame la Présidente, le député a, en quelque sorte, fait valoir son argument à moitié lorsqu'il a dit que nous devrions d'abord mettre en place le test, ce qui revient à nous conseiller de nous mettre la tête dans le sable. Quand ce test sera-t-il disponible? Dans deux mois, dans deux ans?

J'invite le député d'en face à aller faire un tour dans l'est de Vancouver, à voir certaines de ces personnes, à parler avec elles, à constater cette perte de potentiel humain, à voir ces vies pratiquement détruites. Combien d'autres vies devront-elles être détruites avant que nous nous occupions de ce problème? Attendre que le test existe revient au fond à décider de ne rien faire et à attendre encore un peu.

Le projet de loi et la stratégie nationale antidrogue prévoient des fonds pour la recherche et pour la formation des agents de police. Souvenons-nous qu'il n'y a pas toujours eu d'alcootest. Quand j'étais jeune, on nous demandait de marcher sur une ligne blanche, et puis on a fini par créer un alcootest. Pour détecter à cette époque si les gens conduisaient sous l'influence de l'alcool, les agents de police faisaient appel à l'observation et recevaient une formation dans ce but. On pourrait leur donner une formation analogue pour détecter si quelqu'un est sous l'influence des drogues.

Le député d'en face m'a accusé de formuler le problème sans lui proposer de solution. Il ne voulait visiblement pas savoir ce que les gens avaient à dire. Il a beaucoup insisté sur le fait que certaines personnes venaient le trouver pour lui dire qu'il y avait des problèmes dans les écoles secondaires. Il met cela sur le compte de ce qu'il estime être une mesure de décriminalisation contenue dans ce projet de loi.

Comme je l'ai déjà dit, il ne s'agit pas d'une mesure de décriminalisation. Si, dans l'ouest du Canada, le Parti conservateur expliquait aux gens en quoi consiste ce projet de loi et expliquait qu'il concerne une modification des peines, alors il est possible que ces jeunes n'estimeraient pas nécessaire de venir le voir. S'ils le font, c'est à cause de la désinformation orchestrée par le Parti conservateur. C'est cela le problème.

Ce projet de loi vise les objectifs suivants: modifier les peines, réaliser un meilleur travail, éduquer les gens, leur permettre d'échapper aux drogues, augmenter les peines, démanteler les installations de culture de marijuana et trouver une solution pour la mise en place de contrôles routiers. S'il énonçait ces faits, peut-être que, dans les écoles de sa circonscription, les jeunes reconnaîtraient que ce projet de loi représente un progrès et ils n'auraient pas besoin de lui demander d'intervenir.

S'il diffusait correctement les faits au lieu de les déformer, nous progresserions.

● (1235)

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de son intérêt soutenu à l'égard de ce projet de loi. Il a des connaissances particulières concernant les modalités du projet de loi ainsi que son adoption à la Chambre, un exercice qui n'a pas été facile dû au fait que les gens persistent encore dans ce débat qui repose sur des informations erronées plutôt que sur le texte à l'étude, et cela ne facilite pas la tâche.

Certains mythes entourent le projet de loi, notamment celui selon lequel les États-Unis ne seront pas favorables à cette mesure législative. Je sais qu'en sa qualité d'ancien solliciteur général du Canada, mon collègue a eu des discussions avec des représentants des États-Unis à ce sujet. J'aimerais en savoir un peu plus à ce sujet.

J'aimerais ajouter que les activités de culture de la marijuana sont en train de devenir un grave problème dans pratiquement toutes les collectivités. Cela devient une question de sécurité, et ces activités constituent en soi un réel problème.

Initiatives ministérielles

J'aimerais également que le député réponde aux questions suivantes. Que devons-nous dire aux policiers chargés de ces questions difficiles? Si nous devons maintenir le statu quo et ne pas adopter le projet de loi, qu'advierait-il des mesures qui y sont prévues pour aider les policiers à s'attaquer aux activités de culture de la marijuana, encourager la participation d'un plus grand nombre de parents et imposer des amendes que les jeunes paieraient pour la possession de petites quantités de marijuana? Qu'est-ce que cela révèle au sujet de la façon dont nous voulons que les ressources soient affectées au pays?

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président, la secrétaire parlementaire a travaillé très fort sur ce projet de loi. Certes, il est difficile de faire connaître les faits réels concernant le projet de loi ainsi que l'orientation positive imprimée par le gouvernement du Canada.

Sa première question avait trait aux États-Unis. J'ai eu l'occasion de discuter du projet de loi avec le procureur général Ashcroft et le tsar des drogues aux États-Unis durant un colloque trans-frontalier sur les drogues. Il ne fait pas de doute que les Américains ne sont guère emballés par ce que nous sommes en train de faire, mais lorsque nous leur avons exposé notre plan, qui n'a rien à voir avec la propagande des gens d'en face, ils ont compris le bien-fondé du projet de loi. Ils sont prêts à vivre avec. Ils savent que leur propre système ne fonctionne pas très bien non plus.

Je crois certainement que nous pouvons, dans une large mesure, convaincre les Américains d'accepter notre plan parce que nous faisons preuve de leadership dans ce dossier comme aucun pays dans le monde. Nous devons expliquer ce qu'il en est. Je sais qu'il est très difficile pour les députés du Parti conservateur d'exposer la situation telle qu'elle est, mais s'ils le faisaient, je pense qu'ils verraient une réponse différente.

En ce qui concerne les installations de culture, j'ai déjà dit qu'elles représentaient un grave problème dans notre pays. Le projet de loi s'attaque à la question en durcissant les peines et en indiquant la voie à suivre aux tribunaux relativement à l'imposition de ces peines. Par conséquent, le projet de loi constitue un progrès. S'il est adopté, je pense que, dans trois ans, nous pourrions nous vanter d'avoir pris de bonnes décisions à la Chambre.

• (1240)

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-10, présenté non pas par le gouvernement actuel, mais par le gouvernement précédent, sous la gouverne de M. Jean Chrétien. On nous donne parfois l'impression que nous discutons d'une nouvelle mesure, mais ce n'est pas le cas.

Permettez-moi d'abord d'exprimer quelques-unes des préoccupations dont m'ont fait part des jeunes dans ma circonscription. Ce sont des jeunes qui sont témoins de la circulation de drogues dans leurs écoles. Le signal que le gouvernement leur envoie avec la décriminalisation de la consommation de marijuana ne fait qu'aggraver le problème. Permettez-moi de préciser ma pensée. Ce n'est pas le Parti conservateur, mais bien le gouvernement qui donne cette impression aux quatre coins du Canada.

Le projet de loi C-10, qui n'a même pas été adopté, envoie le mauvais message à nos jeunes. Avec les contraventions réduites, les enseignants et les parents auront encore beaucoup plus de mal qu'il en ont maintenant à convaincre leurs enfants que la consommation de drogues est un mauvais choix. Entre-temps, le gouvernement encourage sans le savoir la consommation de marijuana par l'imposition de contraventions réduites et la décriminalisation de la

drogue. Avec le projet de loi C-10, un projet de loi visant la décriminalisation de la marijuana, le gouvernement libéral envoie le mauvais message aux citoyens de demain.

Non seulement les jeunes reçoivent-ils le mauvais message, mais encore les policiers n'ont-ils aucun moyen légal de poursuivre les contrevenants. La conduite avec facultés affaiblies par l'alcool constitue déjà un problème énorme et voilà qu'on s'apprête à ajouter la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. Les policiers n'ont aucun moyen légal et efficace de déterminer si un conducteur a les facultés affaiblies par la marijuana. On doit instaurer des mesures de dépistage pour la conduite avec facultés affaiblies par la drogue lors de contrôles routiers avant, non pas après, l'adoption du projet de loi C-10. J'ai déjà soulevé cette question.

Les sanctions pour la production de marijuana ont diminué alors qu'elles auraient dû augmenter. Lors de l'étude de la mesure par le comité, on a encore réduit les amendes pour la culture d'au plus trois plants. Les amendes prévues dans le projet de loi ne sont pas assez lourdes.

Il est aussi nécessaire d'augmenter les amendes imposées aux récidivistes. La mesure devrait prévoir une sanction plus sévère pour la deuxième infraction et encore plus sévère pour la troisième. Je reviendrai sur cette question un peu plus loin dans mon discours.

Les Canadiens méritent beaucoup mieux que cela. Cette décriminalisation non limitée de la marijuana a des effets extrêmement préjudiciables sur nos jeunes et sur l'ensemble de notre société.

La plupart de mes collègues conservateurs et moi-même croyons que la consommation et la possession de marijuana doivent demeurer illégales. La possession d'une quantité maximale de cinq grammes doit être une infraction criminelle. En plus d'envoyer le mauvais message aux jeunes, la décriminalisation de la marijuana donnera lieu à des difficultés accrues aux postes frontaliers.

Les Canadiens doivent garder ouverte leur frontière avec leur voisin et leur principal partenaire commercial. Ce projet de loi compromettra gravement la libre circulation des marchandises. La crise de l'ESB nous a permis de voir à quel point un incident impliquant une seule vache folle peut perturber les relations commerciales avec notre partenaire.

Il faut donner aux forces de police les ressources dont elles ont besoin pour lutter contre le crime organisé. Les installations de culture sont devenues des entreprises multimilliardaires qui profitent au crime organisé. La police n'a ni les effectifs ni les ressources pour combattre ce grave problème.

Le projet de loi C-10 prévoit des amendes réduites pour nos jeunes, ne comprend aucune mesure dissuasive pour arrêter les récidivistes, impose des peines maximales réduites pour la culture de 25 plants ou moins, et le tout entraînera une augmentation des cas de conduite sous l'influence de stupéfiants, sans prévoir d'outils pour poursuivre les individus en justice. Le trafic ne pourra qu'augmenter car la possession de 30 grammes ne sera plus un acte criminel. Il n'existe aucune stratégie nationale antidroque pour combattre la consommation des drogues. Aucune ressource n'a été fournie pour permettre à la police de s'attaquer au crime organisé. Tout cela est déplorable.

Le projet de loi C-10 aura une incidence négative sur les Canadiens et plus particulièrement les jeunes Canadiens. Je pense que le projet de loi C-10 devrait être simplement écarté de côté tant que nous n'aurons pas élaboré une stratégie antidroque efficace au Canada. Je vais maintenant soulever certains des problèmes inhérents au projet de loi.

Initiatives ministérielles

La teneur en THC de la marijuana s'est accrue considérablement au cours des 30 dernières années. Dans les années 60, elle était d'environ 3 p. 100. À l'heure actuelle, elle est jusqu'à 10 fois supérieure et peut atteindre les 33 p. 100. La marijuana est 10 fois plus puissante qu'autrefois. Il ne s'agit pas d'une substance inoffensive. Nous avons donc affaire à une drogue extrêmement nocive.

● (1245)

Voici quelques-uns des effets négatifs de la marijuana. Elle peut provoquer des changements dans la chimie du cerveau. Elle peut entraîner des difficultés sur les plans de la concentration et de la minutie. Elle entrave l'apprentissage. On ne peut plus traiter aussi aisément certaines informations complexes. Elle accroît le rythme cardiaque. Elle irrite davantage les poumons que le tabac dans une proportion de 50 p. 100. Elle diminue le flot du sang vers les membres. Bien évidemment, elle a un effet psychologique extrêmement négatif sur le cerveau. Elle constitue également une porte d'accès à de nombreuses autres drogues parce que, comme je l'ai dit, la teneur en THC est beaucoup plus élevée que ce qu'elle était auparavant.

Le projet de loi C-10 établit un nouveau barème d'amendes. La possession de 15 grammes ou moins de marijuana serait punissable d'une amende de 150 \$ pour un adulte et de 100 \$ pour un jeune. La possession d'un maximum d'un gramme de résine de cannabis serait punissable par une amende de 300 \$ pour un adulte et de 200 \$ pour un jeune. Pour la possession d'une quantité de marijuana variant entre 15 et 30 grammes, l'agent de police déciderait si la personne devrait recevoir une contravention ou une sommation à comparaître pour déclaration de culpabilité par procédure sommaire. L'amende correspondant à la contravention serait de 300 \$ pour un adulte et de 200 \$ pour un jeune.

Les amendes qui seraient imposées sont presque risibles si ce n'était pas si triste. Nous savons tous que les bénéfices encaissés dans le commerce des drogues sont énormes. Il se gagne des milliers et des millions de dollars. Une amende de 150 \$ ou de 300 \$ deviendra tout simplement une dépense d'emploi. C'est comme imposer une amende de 1000 \$ au PDG d'Enron ou une amende de 1000 \$ à Martha Stewart, alors qu'elle a peut-être gagné des centaines de milliers de dollars au moyen de délits d'initié, ou comme infliger une amende minimale de quelques milliers de dollars au président de Canada Steamship Lines pour avoir déversé des déchets. Voilà le contexte à prendre en considération en matière d'amendes. Elles sont risibles, elle n'auront aucun effet de dissuasion.

Les trompettes ont retenti récemment lorsque le ministre des Ressources humaines a annoncé l'engagement de 8 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral en faveur du programme de prévention de la criminalité de l'Ontario. Cela est bien, évidemment. Nous devons cibler les causes profondes de la criminalité. Je le réclame depuis que j'ai commencé à mettre au jour la folie libérale désignée sous le nom de registre des armes à feu. Je veux en parler un peu. On a fait tout un plat de l'engagement de 8 millions de dollars.

Les libéraux ont gaspillé 100 millions de dollars par année. Dans le budget de cette année, ils prévoient des dépenses de plus de 100 millions de dollars pour un registre des armes à feu qui ne s'attaque pas aux causes profondes de la violence dans notre société. Ce registre ne fait rien pour décourager l'utilisation de ces armes dans notre société. C'est uniquement un énorme brassage de papier. Avec ces 100 millions ou ces 130 millions de dollars—avec le budget supplémentaire, cela pourrait même faire 150 millions, car on ne sait jamais au juste à quoi s'en tenir, puisqu'ils nous cachent toujours

certaines montants—, ils auraient pu mettre en place des mesures bien plus efficaces que ce projet de loi pour lutter contre le problème de la drogue.

Chose certaine, on aurait pu utiliser une partie de l'argent consacré à un registre inutile. En ce moment, le gouvernement dépense 273 000 \$ par jour pour ce registre qui ne sert à rien. Imaginez un instant ce que nous pourrions faire de cet argent si nous l'utilisions à bon escient, surtout pour combattre la consommation de drogues illégales.

Les 2 milliards de dollars qui ont été consacrés au registre des armes auraient permis de payer pendant huit ans le salaire de 4 444 policiers. Nous pourrions compter sur ces agents supplémentaires pendant huit ans. Imaginez ce que cela pourrait faire pour combattre la culture illégale ou le crime organisé dans le domaine de la drogue.

Soit dit en passant, le ministre a annoncé cet engagement pour l'Ontario. Il existe un problème de drogues à Vancouver. Il y en a un à Edmonton, tout comme à Regina et à Saskatoon. Il en existe un dans ma circonscription. Les libéraux ont du mal à comprendre.

Je voudrais également citer des sources internationales, soit le rapport annuel publié en 2003 par l'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui est un organisme de l'ONU. Parfois, les députés d'en face prétendent que le Parti conservateur soulève des problèmes qui n'existent pas.

● (1250)

Voici ce que nous dit un organisme des Nations Unies. Je voudrais citer les préoccupations qu'il a exprimées. L'International Narcotics Control Board, un organisme de l'ONU, «craint que les révisions ne contribuent à donner la perception erronée selon laquelle le cannabis est une substance inoffensive». Ce n'est pas le Parti conservateur qui dit au monde que cette mesure législative transmet le mauvais message aux Canadiens. C'est un organisme de l'ONU qui dit qu'elle transmet le mauvais message, notamment à nos adolescents.

Le projet de loi modifie également la loi en ce qui concerne la production de marijuana. Actuellement, cette production constitue une infraction passible d'un d'emprisonnement maximal de sept ans. Entre autres, le projet de loi prévoit qu'une personne reconnue coupable d'avoir fait pousser de un à trois plants est passible, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende maximale de 500 \$, ou de 250 \$ si le contrevenant est un adolescent. Selon ce projet de loi, les personnes qui font pousser de quatre à 25 plants seraient passibles d'une amende maximale de 25 000 \$ ou d'un emprisonnement maximal de 18 mois. Bien sûr, celles qui en font pousser de plus grandes quantités seraient passibles de peines encore plus sévères, dont des peines d'emprisonnement.

Les amendes n'augmentent pas dans les cas d'infractions subséquentes de trafic ou de production; ainsi, elles deviennent des dépenses d'emploi: on se fait prendre et on paie l'amende, on se fait prendre et on paie l'amende. Pourquoi le projet de loi ne prévoit-il pas des peines plus sévères en cas de récidive? C'est un sérieux problème que les libéraux n'ont pas abordé.

Il n'existe aucun mécanisme de perception des amendes. Les corps policiers nous diront tout de suite que cette mesure est pratiquement inapplicable. Ils ne pourront pas percevoir ces amendes auprès des adolescents. Cela deviendra tout simplement une farce. Il faudrait établir une échelle progressive d'amendes. Cela n'est pas prévu dans ce projet de loi. Le non-paiement d'amendes devrait donner lieu à des conséquences quelconques.

Initiatives ministérielles

Aucune disposition n'a été prévue pour modifier la loi concernant les produits de la criminalité. Des gens s'enrichissent avec le trafic de la drogue, mais rien dans ce projet de loi ne prévoit de les priver des bénéfices qu'ils en retirent. Cette question doit être étudiée. Elle ne l'est pas actuellement.

Le projet de loi ne renferme aucune disposition visant à protéger les propriétaires lésés dont la résidence est située dans un quartier où l'on produit de la drogue. Nous sommes témoins de cela d'un bout à l'autre du Canada. Des opérations clandestines voient le jour dans un quartier, et les voisins sont gravement lésés parce que la valeur de leur propriété diminue.

Aucune mesure législative n'a été élaborée pour empêcher des institutions financières de consentir des hypothèques à des producteurs de drogues.

Je note aussi qu'on ne fournit pas aux policiers les ressources qui leur permettraient de s'attaquer au crime organisé, qui profite largement du laxisme dans l'exécution des lois. Le projet de loi fera probablement accroître la demande de marijuana, rendant ainsi la production et la distribution illicites de la marijuana encore plus rentables pour le crime organisé. Il aura comme effet tout le contraire du but visé, à l'instar du registre des armes à feu qui a favorisé la contrebande des armes à feu sur le marché noir. Si le gouvernement libéral adopte ce projet de loi, la situation empirera davantage que s'il n'avait rien fait.

Nous devons adopter une stratégie globale. J'ai déjà fait valoir ce point. Le projet de loi comporte de graves lacunes. Si la consommation de drogues nous pose un problème au Canada, et c'est bien le cas, ce n'est pas ce projet de loi qui nous aidera à le régler. Il nous faut une stratégie nationale antidrogue qui fonctionne sur le terrain. Pour l'instant, les mesures prises ne fonctionnent pas. Elles ont plutôt l'effet contraire du but recherché.

C'est l'évidence même. Nous avons relevé dans ce projet de loi trois grandes omissions. La culture et le trafic de marijuana doivent être érigés en infractions criminelles. Des lois relatives à la conduite sous l'influence de stupéfiants et à des contrôles routiers doivent être adoptées avant le projet de loi dont nous sommes saisis. J'en ai déjà parlé. Nous avons besoin de bons contrôles routiers afin de prendre en faute les conducteurs sous l'influence de stupéfiants. Nous sommes conscients du problème depuis de nombreuses années. Les libéraux n'ont rien fait à ce sujet. Pourquoi pas?

Ils ont libéralisé les lois canadiennes relatives à la consommation de drogues sans donner aux policiers les outils nécessaires pour déterminer, dans le cadre d'un contrôle routier, si un conducteur se trouve sous l'influence de stupéfiants. Le député qui est intervenu avant moi a déclaré que le gouvernement s'en occuperait. Nous avons déjà entendu cela. Les bonnes intentions ne se traduisent pas toujours par de bonnes mesures législatives.

À cause de l'assouplissement des lois, le Canada devra composer avec un nombre accru de revendications du statut de réfugié et d'immigrants entrés illégalement au pays. Ce problème s'aggravera. Les contrôles à la frontière poseront encore plus de problèmes au Canada qu'à l'heure actuelle. Pourquoi ne pas avoir discuté à fond du problème avec nos homologues américains avant d'entreprendre cette initiative? Le trafic transfrontalier aura des répercussions très négatives. La crise de la vache folle que nous vivons actuellement a été exacerbée par la détérioration de nos relations avec les États-Unis dans des dossiers non connexes.

• (1255)

Nous donnons sans cesse des coups de poing dans l'oeil de notre plus proche voisin, par des commentaires malvenus. L'adoption du

projet de loi C-10 compliquera considérablement le passage de la frontière. Il aura un effet très néfaste sur les échanges commerciaux entre nos deux pays, des échanges dont nous avons pourtant besoin. Nous devons élaborer une stratégie qui ait l'aval des pays qui sont nos plus proches voisins.

Comme je le disais, ce projet de loi envoie un message erroné à nos jeunes. Il compliquera considérablement la tâche aux familles, aux parents, aux enseignants, aux écoles et aux responsables de la prévention de la criminalité dans nos communautés. Leur tâche à tous sera plus ardue.

Des maisons, dans nos quartiers, sont détruites, et cela aura certainement une incidence sur la valeur des résidences. Les cultivateurs de marijuana ne sont pas des citoyens attentifs et actifs au sein de nos communautés. Un excellent rapport exhaustif publié par la Direction des renseignements criminels de la Gendarmerie royale du Canada, en novembre 2002, et intitulé *La culture de la marihuana au Canada: Évolution et tendances actuelles, est accessible sur l'Internet*. Permettez-moi de conclure mon intervention sur l'extrait suivant du rapport:

On ne saurait sous-estimer le lien entre la culture de la marihuana et le crime organisé ni ses conséquences pour la société. Les gigantesques profits générés par les opérations de culture sont utilisés par de nombreux groupes criminels pour acheter des drogues beaucoup plus dangereuses ou même des armes, et pour financer diverses autres activités illicites.

Les profits élevés, les risques minimes et les sentences légères continuent d'attirer les cultivateurs et les trafiquants et il est donc difficile, voire impossible, pour les organismes d'application de la loi d'avoir un effet durable sur la culture de la marihuana au Canada.

Le projet de loi ne s'attaque pas aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. J'ai abordé diverses questions. Je pourrais les expliquer plus en détail, mais pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas recours à des lois efficaces? Les demi-mesures sont insuffisantes et les bonnes intentions ne remplacent pas de bonnes lois.

En terminant, monsieur le Président, avec votre permission je voudrais présenter un amendement. Je propose:

Que la motion soit amendée en supprimant tous les mots qui suivent le mot «Que», et en leur substituer ce qui suit:

Le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur les contraventions et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, ne soit pas lu maintenant une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.

Je voudrais prendre plus de temps pour parler de ma motion. Je voudrais que le gouvernement mette son projet de loi de côté et qu'il y revienne dans six mois, au lieu d'en précipiter l'adoption et d'engendrer les effets négatifs qui ne manqueront pas d'en résulter.

• (1300)

Le président suppléant (M. Bélair): L'amendement est recevable.

[Français]

Le débat porte maintenant sur l'amendement. L'honorable député de Hochelaga—Maisonnette a la parole.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, c'est certain que nous ne sommes pas favorables à l'amendement.

Pour que l'on comprenne bien ce qui se passe ici ce matin, nous sommes saisis du projet de loi C-10, qui est l'ancien projet de loi C-38, qui a fait l'objet d'études en comité parlementaire...

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Bélair): Je m'excuse auprès de l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve, mais j'ai oublié d'accorder la période de 10 minutes de questions et commentaires qui suit le discours du député de Yorkton—Melville. L'honorable député de Red Deer a la parole.

[Traduction]

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, je voudrais féliciter notre collègue pour son discours et connaître son point de vue ou savoir ce que lui disent les gens, principalement la GRC et la police, dont les agents travaillent sur le terrain. En tout cas, ce qu'ils me disent, c'est que des mesures législatives comme celles-ci n'envoient pas le bon message.

En réalité, on envoie le message que la marijuana est sans danger et qu'il est encore mieux d'en consommer si on est jeune. En fait, c'est le genre de chose que les agents de la GRC et la police constatent jour après jour au cours de leur carrière et qui conduit à l'usage de drogues beaucoup plus dangereuses. Ils sont également à même de constater la gravité du problème de la méthamphétamine en cristaux ajoutée à la marijuana qui rend les jeunes dépendants à un âge plus précoce et d'une manière beaucoup plus prononcée. Je me demande si les agents de la GRC et de la police du pays lui disent la même chose qu'à moi.

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, en discutant avec des agents de police, surtout ceux de ma province, la Saskatchewan, j'ai appris qu'ils étaient très préoccupés par le fait que nous ne sommes pas prêts pour ce projet de loi.

J'ai déjà souligné le fait qu'il n'existe aucun test sur place permettant de savoir si une personne conduit un véhicule sous l'influence de la marijuana. Nous devons mettre au point de tels tests sur place. Les policiers les demandent. C'est déjà un problème. Le gouvernement libéral ne s'est pas penché sur cette question et il n'a pas cherché à obtenir un test efficace permettant de savoir si un conducteur est sous l'influence de la marijuana.

La police nous dit également que la consommation de drogues augmente dans les écoles. La circonscription de Yorkton—Melville, que je représente, est une circonscription rurale. Nous serions portés à croire qu'une école en milieu urbain connaîtrait peut-être certains problèmes, mais la méthamphétamine en cristaux est en train de devenir un problème de taille, même dans certaines des très petites collectivités de ma circonscription. Les agents de police, les associations communautaires, les parents et les Églises, toutes les personnes concernées, n'ont aucune solution à proposer. Ils ont l'impression que ce projet de loi, qui décriminalise la consommation de petites quantités de marijuana, envoie actuellement un message erroné.

La police se préoccupe aussi énormément de la combinaison alcool-marijuana, qui rend celle-ci encore plus difficile à détecter. Les conducteurs qui auraient consommé de ces substances mettraient en danger beaucoup de gens sur nos routes. Nous ne disposons pas d'un test efficace. En dépit des propos du député de Malpègue, il ne nous suffit pas de faire marcher quelqu'un le long d'une ligne pour pouvoir porter des accusations contre lui. Cette preuve ne tiendrait pas devant les tribunaux. Il est presque risible que les libéraux suggèrent que nous laissons toute discrétion aux policiers pour établir si quelqu'un a consommé ou non de la marijuana. Nous avons besoin de ces tests à faire passer le long de la route, comme nous l'affirment les corps policiers actuellement.

À présent, j'aimerais aborder un point qui a été soulevé dans un rapport de la GRC, qui disait qu'«on ne saurait trop insister sur le lien existant entre la culture de la marijuana et le crime organisé»,

ajoutant que cela a des effets extrêmement négatifs sur notre société. La criminalité fait des ravages dans beaucoup de nos collectivités. Elle a une incidence sur la vie de leurs habitants. La police soulève cette question. D'après la GRC, le commerce des narcotiques génère des profits énormes. Les criminels de ce secteur vont se moquer d'une simple amende de 150 \$ ou de 300 \$.

De plus, les énormes profits réalisés dans ce commerce des narcotiques entraînent l'importation au Canada d'un plus grand nombre d'armes illégales et de munitions. Il entraîne de nombreuses autres conséquences. Il augmente l'immigration illégale dans notre pays. Il permet de financer des activités illégales ailleurs dans le monde. Des opérations relatives aux narcotiques au Canada servent peut-être même à financer des activités terroristes. Ce sont là des commentaires formulés par la GRC.

La GRC a conclu ceci: «Les profits élevés, le peu de risques et des peines relativement clémentes continuent d'attirer les producteurs et les trafiquants...» Les gens sont encouragés à prendre part à de telles activités. Les organismes chargés d'exécuter la loi auront beaucoup de mal à assurer la sécurité de nos collectivités en raison de ce qui se passe ici aujourd'hui et du message que nous envoyons.

Nous devrions accroître nos activités de police. Nous devrions assurer l'application des lois actuellement en vigueur. Au lieu de cela, comme je l'ai déjà dit auparavant, nous avons investi de l'argent, beaucoup d'argent, dans un registre des armes à feu inutile plutôt que de mettre davantage de policiers à patrouiller nos rues en vue de contrôler certaines de ces activités.

● (1305)

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je souscris aux propos de mon collègue, le député de Yorkton—Melville. À titre d'ancien substitut du procureur général, je sais qu'il est très difficile d'intenter une poursuite pour conduite avec facultés affaiblies en l'absence d'un appareil quelconque servant à mesurer sur place la consommation de drogues ou d'alcool, considérant qu'en présence d'un taux d'alcoolémie de 0,08, il existe ce qu'on appelle une infraction désignée, c'est-à-dire qu'on présume qu'une personne conduit avec les facultés affaiblies si son taux d'alcoolémie est supérieur à 0,08. Dans le cas d'une inculpation pour conduite avec facultés affaiblies en l'absence d'une analyse effectuée à l'aide d'un appareil sur place ou d'un autre dispositif pertinent, il est très difficile d'intenter une poursuite. Il suffit de jeter un coup d'oeil au *Code criminel* annoté de Martin pour voir tous les cas qui traitent de cette question et pour réaliser à quel point il est facile d'éviter la condamnation. Je suis très inquiet du fait que nous sommes en train de répéter la même chose.

J'aimerais aussi souligner que le projet de loi sur la marijuana semble être fait sur mesure pour le crime organisé. Il encourage les jeunes à consommer de la marijuana et même à en faire le trafic et, parallèlement, il continue de faire de la production de la marijuana une activité illégale et criminelle, faisant ainsi augmenter le potentiel de profit d'une organisation criminelle.

Je me demande si mon collègue y voit la même association que moi, c'est-à-dire que tout en favorisant l'augmentation de la consommation chez les enfants et en créant par conséquent une plus grande demande, nous maintenons l'illégalité de la marijuana dans le but de hausser les profits du crime organisé.

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, le député fait valoir un excellent point qui a peut-être échappé aux libéraux à la Chambre.

Initiatives ministérielles

Le fait d'imposer aux jeunes des peines moins lourdes incitera des individus plus âgés à s'associer à des jeunes et à les faire participer au commerce de la drogue. Le même phénomène se produit actuellement en ce qui a trait à la Loi sur les jeunes contrevenants. Si des individus plus âgés peuvent convaincre des jeunes de s'associer à eux pour commettre des crimes, ils peuvent essayer de s'arranger pour que ce soit les jeunes qui écotent des peines imposées. Or, dans bien des cas, ces peines sont beaucoup moins sévères. Cette situation encourage certaines personnes à s'adonner à de telles activités. Elle incite des individus plus âgés à faire participer les jeunes au commerce de la drogue.

En outre, le fait de décriminaliser la possession de moins de 30 grammes de marijuana envoie vraiment aux jeunes le message selon lequel il n'y a pas de mal à faire quelques expériences.

Trente grammes équivalent à 60 joints. C'est une grande quantité de marijuana. Beaucoup de personnes ne se rendent pas compte que c'est là une quantité importante de drogue. Compte tenu de la teneur élevée de THC, une telle quantité aura un effet très nocif sur nos jeunes.

Je ne pense qu'il soit nécessaire d'en dire plus sur cet aspect de la question. La GRC a dit la même chose, à savoir que les profits importants, le risque faible et les peines peu sévères inciteront les producteurs et les trafiquants à s'adonner à leurs activités, tout en rendant très difficile le travail des organismes d'exécution de loi. Nous devons écouter ces intervenants.

Nous adoptons ici des lois qui ont une incidence dans tout le pays. Nous avons intérêt à ne pas faire fausse route; or, dans le cas du projet de loi C-10, nous faisons fausse route.

• (1310)

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, le député a dit que 30 grammes représentaient environ 60 cigarettes. Il est à craindre, à mon avis, que cette demi-mesure du gouvernement libéral et ce pas de plus vers la légalisation se traduiront par une consommation accrue de marijuana.

Qu'en est-il de la personne qui possédera 60 cigarettes de marijuana plus une? Pourquoi, comme certains le demanderont sans doute, emprisonner cette personne-là parce qu'elle possède une cigarette de plus, mais non celle qui en a 59? La première ira sera condamnée à 10 ans de prison, mais pas la deuxième.

Ce projet de loi est vraiment stupide en tant qu'élément de la stratégie antidrogue de notre pays. Je n'arrive pas à croire qu'il sera appuyé et adopté par les simples députés libéraux. Qu'est-ce que le député a à dire à cet égard?

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, le député présente un excellent argument. Cette mesure est pleine d'échappatoires. Les libéraux disent qu'ils accorderont une certaine latitude aux policiers dans des cas donnés. Cela nous conduira tout droit au désastre. Cela ne marchera pas. Soit dit en passant, certains simples députés ministériels ont de sérieuses réserves relativement à ce projet de loi.

Le gouvernement devrait faire comme je le propose dans cet amendement, soit reporter de six mois l'adoption du projet de loi et nous laisser le corriger.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, avant de débattre sur le projet de loi à l'étude, sachez que je vous garde mon amitié, malgré la petite erreur commise plus tôt.

Il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-10 et l'amendement qui nous a été présenté. Nous ne serons pas en mesure d'appuyer l'amendement puisque nous pensons que nous devons

avoir un projet de loi qui va, non pas comme on le pense trop souvent à tort, légaliser la marijuana, mais la décriminaliser.

Je vais essayer, au cours des 20 prochaines minutes, de lever la confusion qui existe. J'ai souvent rencontré des gens faisant partie de la société civile ou de groupes qui pensent que les parlementaires, en adoptant le projet de loi C-10, vont légaliser la marijuana. Le Bloc québécois a présenté des amendements à l'étape du rapport, mais nous souhaitons que le projet de loi soit adopté. Comme j'aurai, je l'espère, l'occasion de le démontrer, ce n'est pas très rationnel que des jeunes qui sont arrêtés pour possession simple de marijuana se trouvent aux prises avec des conséquences judiciaires extrêmement sérieuses lorsqu'ils sont demandeurs d'emploi ou qu'ils sont appelés à se déplacer.

Commençons par le début. À l'instar des États-Unis, le Canada a eu, au cours des 80 dernières années, une stratégie prohibitionniste, c'est-à-dire que la possession et la culture de marijuana ont été sanctionnées dans la Loi sur les drogues et s'inscrivaient dans le Code criminel comme étant quelque chose de punissable, non seulement d'une amende mais d'un emprisonnement.

Est-ce que l'on doit comprendre, malgré le fait que le Canada ait souscrit depuis 80 ans à une stratégie prohibitionniste, qu'il a fait en sorte de dissuader des segments importants de la population de consommer de la marijuana? Évidemment, la réponse à cette question est non. Bien qu'il y ait eu une stratégie prohibitionniste interdisant la consommation et la possession de marijuana, on s'est retrouvé avec des statistiques extrêmement concluantes.

Les dernières statistiques ont été présentées au Comité de la justice et au comité spécial. En tant que député du Bloc québécois, je représentais ma formation politique au comité qui a revu toute la question de la consommation des drogues à des fins non thérapeutiques. Vous vous rappelez qu'un collègue en cette Chambre a déposé une motion sur cette question. Pendant un an, sur un ordre de la Chambre, un comité spécial a revu toute la question de la consommation de drogues à des fins non thérapeutiques.

L'autre Chambre, avec le sénateur Nolin, a fait un travail peut-être un peu plus élaboré que nous ne l'avons fait en comité, mais dans les deux cas, nous sommes arrivés à la même conclusion. La stratégie prohibitionniste, telle qu'on l'a vécue au Canada pendant plus de 80 ans, n'a pas donné les résultats escomptés.

Les statistiques sont claires. Plus d'un Canadien sur dix fait usage de cannabis, malgré son inégalité. Plus de 30 000 Canadiens sont accusés, chaque année, d'infractions pour simple possession de cannabis. Au Québec, la province que je représente, 80 p. 100 des personnes accusées de possession simple de cannabis sont des adultes.

Donc, vous voyez l'écart qui existe entre le régime législatif qui est le nôtre et les résultats que l'on a sur le plan statistique concernant la possession et la consommation. Lorsqu'on a étudié, en comité parlementaire, toute la question des drogues, il est apparu très clairement, que le cadre législatif était complètement désuet. Il y a une conséquence à maintenir l'interdiction telle qu'on la retrouve dans la Loi sur les drogues et dans le Code criminel. Conséquemment, au Canada, pendant des décennies—je suis sûr que mon collègue de Charlesbourg—Jacques-Cartier sera d'accord avec ce fait—on a mis des ressources considérables à lutter contre la possession de cannabis.

Initiatives ministérielles

•(1315)

En fait, quand le comité parlementaire a entendu la GRC et les porte-parole de l'Agence canadienne des douanes et du revenu, on s'est rendu compte que ce sont des millions de dollars, soit 500 millions de dollars, qui sont liés à la lutte contre la possession de drogues. Toutefois, en fait, lutter contre la possession de drogues au Canada a voulu dire, dans une proportion très significative, lutter contre la possession de marijuana.

Or, personne ne dit que c'est souhaitable de consommer de la marijuana. Sur le plan de la santé publique, on comprend bien que le message qu'il faut envoyer aux jeunes dans les écoles et à nos concitoyens dans nos communautés, c'est que c'est mieux de passer sa vie sans consommer de la marijuana et, évidemment, sans consommer de drogues.

Toutefois, il n'est pas vrai que le fait de consommer de la marijuana justifie l'appareil de répression qui a été mis en oeuvre au cours des dernières années. C'est la nuance qu'il faut faire.

Ainsi, quand nous avons vu les chiffres avec la GRC et l'Agence canadienne des douanes et du revenu, on a conclu que l'appareil de répression—qui coûte 500 millions de dollars—ne justifie pas les résultats que l'on obtient. Ce que le projet de loi C-10 nous invite à faire, ce n'est pas de légaliser la marijuana. Il y aura toujours une conséquence pénale à la possession simple de marijuana et certainement à sa culture. Il y aura toujours des sanctions rattachées à cela, mais elles seront de l'ordre d'un régime de contraventions. En effet, les gens recevront des contraventions variant entre 100 et 400 \$. Toutefois, ils n'auront pas de casier judiciaire. On peut être témoins de ce que cela veut dire que d'avoir un casier judiciaire.

Imaginons un jeune de 16 ans qui se retrouve avec cinq grammes de marijuana. C'est un exemple fictif, mais néanmoins réel. Ce jeune qui va consommer de la marijuana, dont on sait que, sur le plan médical, la consommation modérée est beaucoup moins nocive que ne l'est la consommation de drogue ou du tabac, et qui se retrouve en possession de cinq grammes de marijuana, si on ne changeait pas la loi, il se retrouverait avec un casier judiciaire qui le suivrait pendant des années, avec ce que cela veut dire lorsqu'on a une vie professionnelle et qu'on est appelé à changer d'emploi.

On sait que les jeunes qui ont 17, 18 ou 19 ans risquent d'avoir au moins cinq carrières actives sur le marché du travail. En effet, le temps où l'on était à l'emploi d'une même entreprise pendant 25, 30 et 35 ans est révolu. Aujourd'hui, la mobilité des gens et la vie professionnelle font qu'après cinq, six ou sept ans, on change d'emploi. Il y a des conséquences à avoir un casier judiciaire, comme il y a des conséquences à avoir un casier judiciaire lorsqu'on se déplace aux États-Unis ou lorsqu'on voyage. On pense que ces conséquences ne sont pas proportionnelles à une infraction qui, en définitive, ne crée pas de victimes.

D'ailleurs, si on faisait un petit test auprès de nos collègues parlementaires et auprès des gens dans l'assistance et si on demandait combien parmi eux ont eu en leur possession deux, trois ou quatre grammes de marijuana, on comprendrait qu'il y a au moins 10 p. 100 de chances que l'on tombe pile. Je vois des sourires complices de gens, et cela n'en fait pas de mauvais citoyens pour autant. Peut-être que si on demandait aux parlementaires combien il y a en a parmi eux qui ont déjà, à titre expérimental, consommé de la marijuana, laissez-moi vous dire que les mains se lèveraient. On ne serait pas d'accord avec le fait que ces gens aient un casier judiciaire.

C'est à cela que le projet de loi s'attaque. C'est pour cela que le Bloc québécois va voter en faveur du projet de loi. Encore une fois, on le répète, on pense qu'il est mieux de passer à travers la vie sans

consommer de drogue. On n'a pas besoin de drogue dans notre organisme. Ce n'est pas quelque chose qui est naturel. Toutefois, de là à créer une infraction telle qu'avoir un casier judiciaire—il y a des sanctions criminelles; il y a des sanctions pénales—, on pense que ce n'est pas souhaitable. Voilà la raison principale pour laquelle nous appuierons le projet de loi C-10.

En comité parlementaire, on a travaillé très fort. On a étudié le tout pendant au moins une année. On s'est rendu compte qu'en définitive, il n'y avait pas tant d'information que cela qui était acheminée aux jeunes.

•(1320)

Au Québec c'est un peu différent parce qu'il y a des modules d'intervention communautaire dans différents réseaux de santé publique, particulièrement les CLSC. On sait que c'est un modèle qui existe au Québec et qui a été mis en place dans les années 1970. Les CLSC vont, pour un certain nombre d'entre eux, dans les écoles. On donne de l'information sur les conséquences qu'il peut y avoir à consommer des drogues. On fait évidemment état des nuances qui existent entre la marijuana, la cocaïne et l'héroïne. On sait qu'il y a des nuances très importantes qui doivent être faites sur le plan des conséquences. Mais il y a un commun dénominateur qui est bien sûr le fait qu'on devrait passer au travers de la vie sans consommer de marijuana.

Toutefois, nous n'avons pas à jeter un regard moral là-dessus. Ce n'est pas parce qu'il y a une stratégie prohibitionniste qui existe depuis les années 1980 que les gens n'en consomment pas. Il faut donc poser des conditions telles que les gens, comme citoyens éclairés et informés, vont avoir l'information et celle-ci va les amener à faire des choix de vie où ils n'auront pas à s'engager dans un usage abusif et immodéré de marijuana.

C'est sûr que de temps en temps, dans un mode relaxation, le fait de prendre un peu de marijuana n'a pas tellement de conséquence. D'ailleurs, le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier me corrigera si je me trompe, mais en novembre 1998, le journal *The Lancet* a déclaré dans un éditorial que l'usage modéré de cannabis avait peu d'effets sur la santé et que la décision d'interdire ou de légaliser le cannabis devait se fonder sur d'autres considérations. Il s'agit d'une revue médicale britannique très sérieuse, de notoriété et qui fait autorité en la matière. Évidemment c'est une revue savante, une revue scientifique. Les autres considérations prises en compte dans le projet de loi sont bien sûr les conséquences sur le plan de la vie citoyenne, d'être détenteur d'un casier judiciaire.

Ce n'est pas un débat récent. Une des raisons pour laquelle on ne pourra pas être d'accord avec l'amendement, c'est qu'il semble, de ce que j'entendais tantôt, qu'on a besoin d'informations additionnelles.

Je pense qu'en 1969, monsieur le Président, vous étiez étudiant si je me rappelle bien. Je vous imagine assez facilement les cheveux longs, l'air un peu aventurier, avec une barbe aussi généreuse que touffue. En 1969, c'est l'année de la mise sur pied d'une commission d'enquête qu'on appelait la Commission Le Dain. Le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier n'était pas né. Il ne sentait même pas encore le pipi, disons-le franchement. Il n'était pas encore né. Il est né en 1970; il s'en venait.

Donc, en 1969, la Commission Le Dain étudie toute la question de la marijuana. J'ai eu l'occasion de rencontrer une criminologue qui allait être extrêmement importante dans sa communauté, la professeure Bertrand. Déjà en 1969, il y avait certains esprits pour dire que le régime prohibitionniste qui était en vigueur au Canada—où on avait en cela suivi l'exemple des Américains—n'était pas fondé dans la pratique.

Initiatives ministérielles

Tout au long de nos travaux, nous avons eu des témoins qui sont venus nous voir et qui nous ont dit: «De grâce, mettez fin à ce régime d'infractions qui crée beaucoup plus de torts qu'il ne fait de bien». Là où on a fait oeuvre utile en comité parlementaire, c'est qu'on est allé aux États-Unis, en Suisse, en Allemagne, aux Pays-Bas.

Nous avons été à même de constater sur le plan statistique que dans certains pays, il y a des stratégies prohibitionnistes. Prenons par exemple la couche des personnes de 18 à 30 ans et comparons la société américaine avec la société des Pays-Bas. Est-ce que vous pouvez imaginer que malgré le fait qu'il y ait un régime d'interdiction, avec tout un appareil de répression très fort aux États-Unis, il y a plus de jeunes de 18 à 30 ans qui consomment de la marijuana dans la société américaine qu'il n'y en a dans la société des Pays-Bas?

Alors vous voyez que ce n'est pas parce qu'il y a un régime prohibitionniste qu'on se retrouve dans une situation où le but recherché est de dissuader les jeunes de consommer de la marijuana. Par exemple, nous pouvons comparer avec une société américaine, avec tout le mythe autour de la lutte contre la drogue, mythe entretenu aux plus hauts échelons.

• (1325)

Rappelons-nous les déclarations faites par les présidents Reagan et Bush. Malgré cela, dans des pays comme l'Allemagne, la Suisse et les Pays-Bas, où il y a des régimes beaucoup plus libéraux concernant la drogue, il y a moins de jeunes qui consomment de la marijuana qu'il y en a aux États-Unis.

Bien sûr, on est de ceux qui croient qu'il faut qu'il y ait de l'information et des politiques de santé publique. J'espère que mon ami, le ministre des Anciens combattants, qui n'est peut-être pas sa clientèle cible, on en conviendra, sera d'accord avec moi pour dire que si l'on veut qu'il y ait moins de jeunes qui fument de la marijuana, il est important que cette information soit disponible dans les différents éléments de santé publique. Bien sûr, ce n'est pas le rôle du gouvernement fédéral.

Le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier a rappelé également, à chaque fois, en comité, qu'on ne pouvait pas parler d'une stratégie nationale antidrogue. Ce n'est pas le rôle du gouvernement fédéral de mettre sur pied une stratégie nationale antidrogue. Ce rôle revient à ceux qui sont dans les établissements scolaires, dans les parcs, dans la communauté, c'est-à-dire, bien sûr, les municipalités et les gouvernements provinciaux. On n'imagine pas que le gouvernement fédéral soit le meilleur interlocuteur pour parler de drogues, sauf peut-être auprès des autochtones où on reconnaît que le gouvernement fédéral a une responsabilité de fiduciaire. Mais pour le reste, on ne pense pas que ce soit la responsabilité du gouvernement fédéral.

Cela est tellement vrai que lorsqu'on a ventilé l'utilisation de la stratégie nationale, qu'on a regardé l'expertise du gouvernement fédéral, le gouvernement qui connaît le moins la question de l'utilisation des drogues, c'est le gouvernement fédéral. Alors, je demande au ministre des Anciens combattants de se faire le porte-parole de cette idée au Conseil des ministres, à savoir investir dans les paiements de transferts et faire en sorte que ces sommes d'argent soient acheminées aux provinces pour qu'elles en fassent la meilleure utilisation.

Encore une fois, il n'y a pas de corrélation entre une stratégie prohibitionniste. Il y a au moins 10 p. 100 des Canadiens, dans les statistiques et dans les enquêtes nationales de santé publique. D'ailleurs, je me demande si tous les ministres en cette Chambre n'ont pas, au moins une fois, fait l'essai de cannabis. Évidemment, il ne s'agit pas pour moi d'être inquisiteur et de poser directement la

question. Je crois que nous sommes bien éclairés, comme parlementaires, en s'assurant que nous ayons un nouveau régime législatif, ce à quoi nous invite le projet de loi C-10.

En terminant, je voudrais parler de toute la question des conventions internationales. Comme on le sait, le Canada n'est pas un pays où le droit international peut produire des conséquences immédiates. Alors, pour que le droit international puisse produire des effets au Canada, nous devons voter des lois de mise en oeuvre. Contrairement à certains pays, où automatiquement les conventions internationales sont incorporées dans le droit national, le Canada n'est pas de ce type de pays. Pour que les conventions internationales puissent produire des effets, il faut adopter des conventions.

Comme vous le savez, le Canada a ratifié deux conventions dans les années 1970 concernant ce qu'on appelait, à l'époque, l'usage de psychotropes. C'était le mot employé dans les conventions.

Je vais conclure en vous disant trois choses. Le Bloc québécois a travaillé très fort au Comité parlementaire spécial sur l'usage non médical des drogues et au Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour que le projet de loi C-10, qui était à l'époque le projet de loi C-38, soit amendé.

Nous appuyons le projet de loi C-10 parce que nous croyons qu'il faut changer le régime législatif et que ce n'est pas rationnel que des gens accusés de possession simple de marijuana se retrouvent avec un casier judiciaire. Cependant, nous souhaitons que des sommes d'argent soient disponibles aux provinces afin de faciliter le déploiement du maximum d'information sur les conséquences de la consommation de drogues. Nous pensons qu'on ne devrait pas consommer des drogues et que ce n'est pas un facteur de réalisation personnelle.

• (1330)

[Traduction]

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, j'ai remarqué que, dans son excellent discours, le député du Bloc a minimisé l'importance de l'exécution de la loi et la question de savoir si nous devrions poursuivre la lutte antidrogue.

Il a aussi parlé de l'ex-président Reagan qui a déployé des efforts de lutte antidrogue et du président Bush qui a poursuivi cette lutte aux États-Unis au moyen de mesures d'exécution sévères. Le député a toutefois omis de parler de Bill Clinton qui n'a rien fait de plus. La lutte antidrogue s'est toutefois poursuivie sous son gouvernement.

Le député croit-il que le problème est simplement attribuable à certaines personnalités politiques ou à l'ensemble des États-Unis? Je pense qu'il devrait clarifier cela.

Deuxièmement, je veux parler de ce qui s'est produit à Vancouver. Je ne sais pas si la même situation existe à Montréal, mais à Vancouver, les autorités municipales et peut-être même provinciales ont décidé qu'il fallait prévoir des sites d'injection sûrs où les usagers pourraient consommer de la drogue à leur guise, notamment de l'héroïne, mais aussi de la marijuana, à l'abri des forces policières.

Cela semblait être une bonne idée, mais les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la Santé ou les comités qui s'intéressent à la question des drogues ont dit que, non seulement le Canada contrevenait aux normes et aux règlements internationaux en mettant en place des centres à l'intention des utilisateurs de drogue, mais que c'était aussi une mauvaise idée. L'Organisation mondiale de la Santé et les Nations Unies ont dit que les drogues sont mauvaises et qu'il faut lutter contre leur consommation. Comment le député peut-il justifier de rendre les drogues plus facilement accessibles et de laisser ceux qui le souhaitent en consommer?

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, je pense que notre collègue doit un peu nuancer son affirmation.

Je l'ai dit et je le répète, lorsque les fonctionnaires de l'Agence canadienne des douanes, qui sont responsables avec la GRC de la détection des drogues, sont venus témoigner devant le comité, ils nous ont dit que, malgré le fait qu'on mettait 500 millions de dollars dans la lutte contre les drogues, au Canada, année après année, il n'y a pas plus de 10 p. 100 des drogues en circulation qui sont interceptées par les organismes responsables de l'application de la loi.

La question qu'il faut se poser comme société, c'est à savoir s'il est logique d'investir autant de ressources dans un régime prohibitif, alors qu'on ne contrôle pas la mise en circulation des drogues dans une proportion équivalente aux ressources qu'on y investit.

Deuxièmement, il y a une stratégie à laquelle je crois, comme député de Hochelaga—Maisonneuve, et c'est l'idée de la réduction des méfaits. J'aimerais mieux vivre dans une société où l'on ne consomme pas de drogues. J'en ai consommé une fois dans ma vie, à titre expérimental, mais pour l'instant, dans l'essentiel de ma vie, je n'ai jamais fumé de cigarette et je n'ai jamais consommé de drogue. Je sais que ce n'est pas tout le monde qui se trouve dans cette situation.

En ce qui concerne les sites d'injection, le pari que l'on fait est le suivant. Si les gens s'injectent des drogues, il vaut mieux qu'ils le fassent dans un contexte sécuritaire, en présence de professionnels de la santé, dans un milieu le plus contrôlé possible, et que des seringues souillées ne soient pas mises en circulation dans les communautés.

Le but de la stratégie de réduction des méfaits, en mettant sur pied des sites d'injection de drogue, c'est de raccrocher des gens qui seront en contact avec des professionnels de la santé et qui le feront dans un environnement le plus sécuritaire possible. On espère que le fait d'avoir des sites contrôlés d'injection de drogue amènera ces gens vers une pratique d'abstinence.

Une chose est certaine, si on laisse les gens livrés à eux-mêmes, dans un environnement où il n'y a pas d'infirmiers, ni de travailleurs sociaux, ni de professionnels de la santé, la personne qui fait une overdose et qui est laissée à elle-même peut mourir. Par contre, on peut sauver la vie de la personne qui fait une overdose dans une situation où il y a un médecin, un professionnel de la santé ou un infirmier.

Il est sûr que l'objectif vers lequel on tend est un scénario d'abstinence.

•(1335)

[Traduction]

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au nom des électeurs de la circonscription de Yellowhead et de parler de cette question particulièrement importante pour cette circonscription aux prises avec le problème depuis de nombreuses années, depuis aussi longtemps que je sers sa population à titre de député fédéral. Je pense que le problème va persister encore longtemps.

Nous devons tout d'abord nous demander qui fait avancer ce dossier. Pourquoi discutons-nous aujourd'hui de cette mesure législative? Pourquoi ce projet dit-il ce qu'il dit et qui pense que notre société devrait être conciliante à l'égard des stupéfiants?

Selon notre collègue bloquiste qui vient d'intervenir, il serait bon de parvenir à l'abstinence en ce qui concerne la consommation de

marijuana et d'autres personnes affirment que ce serait une bonne chose. Cependant, le projet de loi envoie le message qu'il est répréhensible de criminaliser la simple possession. Dans une certaine mesure, c'est peut-être vrai, mais le message contenu dans le projet de loi va au-delà de cela. On dit en fait que nous devrions être cléments à l'égard des drogues, à l'égard de la marijuana, surtout dans le cas des adolescents. Une disposition du projet de loi dit même que l'amende devrait être réduite lorsqu'il s'agit d'un adolescent ou d'un élève. Le message est très clair pour les jeunes de ma circonscription, ce qui est regrettable.

Je voudrais revenir sur la question de savoir qui fait avancer ce dossier. Pourquoi nous présente-t-on cette mesure législative sous cette forme? Est-ce que ce sont les parents qui demandent la décriminalisation de la marijuana? Je ne pense pas. S'agit-il des policiers? Non. Les corps policiers sont contre. Il s'agit des agents de première ligne qui font face à ce problème quotidiennement et ils s'opposent à cela. La demande ne vient pas également de nos collectivités.

Le Canada a trois ordres de gouvernement, soit municipal, provincial et fédéral, qui ont des rôles bien précis. On pourrait penser que, dans le cas d'un dossier aussi important que celui-ci qui aurait des répercussions sur tous nos citoyens pendant très longtemps, ces ordres de gouvernement discuteraient relativement à cette mesure législative, que les gens les plus près du problème, soit les municipalités, soumettraient leurs recommandations aux gouvernements provinciaux qui en saisiraient ensuite le gouvernement fédéral. Ce n'est pas vraiment le cas.

C'est le gouvernement fédéral qui est à la source de cette mesure législative. C'est un projet de loi fédéral. Les municipalités ne sont pas entendues. En fait, celles de ma circonscription disent que c'est une mauvaise mesure législative et que le problème s'aggrave. Le projet de loi leur envoie le mauvais message. Le gouvernement libéral dit que nous devrions être conciliants à l'égard des drogues.

C'est très difficile lorsqu'on envoie ce message à une municipalité ou à un système scolaire. Comme j'ai été président d'un conseil scolaire dans une division scolaire régionale, j'ai directement pris connaissance des complexités des problèmes que ces personnes éprouvent dans le système scolaire.

L'automne dernier, lorsque je me suis entretenu avec certains directeurs d'école, que je connais très bien, j'ai appris que le problème vient notamment d'une augmentation considérable de la consommation de drogue, parce que d'après le message véhiculé aux élèves, la marijuana est presque légalisée. À l'extérieur, on ne suit pas le processus législatif d'aussi près que nous le faisons ici et, de ce fait, le public ne connaît pas exactement l'incidence d'une telle mesure.

Il y a plus d'un an, le Sénat a officiellement recommandé de légaliser la marijuana et, aujourd'hui, cette mesure législative entend la décriminaliser. Ces positions laissent entendre aux Canadiens que le Canada ne doit pas sévir en matière de consommation de drogues illicites et que ce n'est pas un problème de taille.

Or, c'est un gros problème. À Yellowhead, c'est un énorme problème. La semaine dernière, la CBC a présenté un documentaire montrant la gravité du problème le long de la route de Yellowhead. Ce n'est pas une situation dont nous sommes fiers à Yellowhead, mais il n'est pas question de nous sauver, de refuser de voir la réalité et de ne pas y remédier.

Initiatives ministérielles

Hier, à l'aéroport, je discutais avec le maire d'une collectivité de ma circonscription. Il me disait à quel point les maires ont en quelque sorte honte de la mauvaise réputation que fait à leurs collectivités la consommation, voire l'abus, de drogues illicites. Ces élus municipaux se demandaient s'ils auraient dû participer au documentaire de la CBC. Je les ai encouragés en leur disant que nous devons soit nous opposer à la consommation et à l'abus de drogues illicites dans notre société, soit reprendre nos jetons, tourner le dos à la situation et, ensuite, songer à l'état de notre société dans dix ans, lorsque le problème actuel aura pris toute son ampleur.

● (1340)

Il ne s'agit pas tant du problème que soulève la marijuana dans ma circonscription, bien qu'il soit assez grave, que des raids antidrogues qui y sont menés régulièrement. Tout cela cause des dommages incroyables. En fait, au cours de la première année qui a suivi mon élection, la consommation et l'abus de drogue ont atteint un niveau tel que certaines personnes reconnues dans la collectivité pour causer des problèmes à ce niveau recevaient des menaces de la part de justiciers locaux. Je viens d'une région rurale où les gens se connaissent tous. Ils savent qui consomme de la drogue et d'où viennent les problèmes.

Ce groupe de gens avait tellement souvent recours au vol et aux entrées par effraction pour obtenir l'argent dont ils avaient besoin pour entretenir leur vice que la situation est devenue très grave. Les justiciers ont pris la situation en main. Nous avons dû faire appel à la Division K pour lutter contre les drogues. Nous l'avons fait. La situation s'est améliorée dans un secteur, mais le problème s'est transporté un peu plus loin dans les collectivités connexes. Le problème est très grave.

Ce n'est pas tant la marijuana que la méthamphétamine qui cause un problème. La méthamphétamine n'est un problème que depuis dix ans environ. Il est important que nous comprenions ce que cela peut signifier pour notre société si nous ne faisons rien, mais nous fermons les yeux.

Dans le milieu scolaire, on ajoute de la méthamphétamine à la marijuana. Les experts en matière de drogues m'ont affirmé que 46 p. 100 de ceux qui fument de la méthamphétamine pour la première fois ne pourront plus s'en passer pour le reste de leur vie. Dans le cas de ceux qui en fument une deuxième fois, c'est plus de 90 p. 100 qui deviendront dépendants. C'est un produit incroyablement toxique, qui crée une grande dépendance, et qui s'infiltré dans notre société, à Yellowhead.

En Alberta, d'où je viens, quatre des cinq collectivités où la consommation de drogues est la plus marquée sont situées dans ma circonscription. Je le constate lorsque je me rends dans ces collectivités. J'en discute avec les maires, les préfets et le personnel des écoles.

Juste avant Noël, j'assistais à une réunion où on discutait de ce problème. Les gens levaient les bras au ciel en disant qu'ils devaient faire quelque chose, qu'ils ne pouvaient rester les bras croisés et laisser la GRC s'occuper du problème. Ils ont convoqué la division scolaire, les autorités sanitaires, la GRC et les services sociaux. Les divers services de la collectivité se sont tous réunis pour décider comment régler le problème. Ils ont convenu qu'ils devaient se serrer les coudes pour être en mesure de contrer l'abus et le mauvais usage de la marijuana et de la méthamphétamine dont ils étaient témoins.

Durant le débat ici aujourd'hui, nous avons entendu des députés affirmer que l'usage de marijuana ne mène pas à la consommation d'autres drogues. Or, à mon avis, la marijuana est bel et bien une drogue d'introduction. On dit que le tabagisme, l'alcoolisme et la

consommation de marijuana sont tous des précurseurs de l'abus de méthamphétamines, lequel est à son tour associé à l'usage de cocaïne et d'autres drogues dans nos collectivités.

Nous devons régler ces graves problèmes. Par conséquent, à titre de chefs de file à la Chambre, nous avons une décision à prendre. Nous pouvons rester détachés et présenter des mesures législatives qui ne régleront pas le problème, mais nous pouvons aussi présenter un projet de loi qui s'attaquera efficacement au problème et c'est ce que je nous encourage à faire. Cependant, le présent projet de loi transmet un message déplorable; il dit que toute personne de moins de 18 ans sera tout simplement passible d'une amende de 100 \$. C'est l'amende maximale en passant. Je n'avais pas pris conscience de ce fait avant de parler à mes collègues membres du comité qui m'ont expliqué que 100 \$ était l'amende maximale infligée pour la simple possession de jusqu'à 30 grammes, soit environ 60 cigarettes. L'amende maximale est de 100 \$, mais l'amende minimale pourrait fort bien être 10 \$ ou 25 \$. Le problème vient du fait que nos tribunaux ne font rien pour redresser la situation.

Il est de bon aloi et il convient tout à fait de déclarer que si les tribunaux ne s'occupent pas du problème, nous devrions confier la tâche aux intervenants des premières lignes, à la GRC, et leur procurer les ressources requises pour lutter contre la consommation de drogues.

Nous ne devrions pas laisser entendre que nous serons moins rigoureux. Nous devrions plutôt dire clairement que nous en avons assez de voir les tribunaux se soustraire à cette responsabilité. Il est temps de sortir ce dossier des tribunaux et de le confier aux intervenants sur le terrain afin qu'ils prennent des mesures rigoureuses contre l'abus de ce narcotique qui sera toujours présent au Canada.

Nous devons protéger et défendre nos jeunes. Nous devons protéger notre société avant que le problème ne prenne une telle ampleur qu'il sera impossible à contrer. Le problème des méthamphétamines que je viens de décrire n'existe que depuis dix ans. Que se passera-t-il si nous ne faisons rien pendant une autre décennie? Imaginez un peu l'ampleur que prendra ce problème. Si cette mesure législative nous pousse vers de tels résultats, ce serait une terrible erreur que de l'adopter maintenant à la Chambre.

● (1345)

Mon collègue a dit que nous devrions nous donner six mois avant de le réexaminer. Il veut que nous attendions encore un peu avant d'engager ce pays sur une route où ne devrions pas nous aventurer. Il nous faut signifier clairement aux revendeurs du crime organisé et aux producteurs de marijuana de nos circonscriptions que nous en avons plus qu'assez.

Je suis préoccupé par un autre aspect de la question. Les gens de Yellowhead ont ce problème et, en tant que leur député, je suis en train de faire rédiger une mesure d'initiative parlementaire qui donnerait à la GRC les outils dont elle a besoin pour s'attaquer au problème de la méthamphétamine. Les produits nécessaires à la préparation de la méthamphétamine peuvent être achetés à la pharmacie du coin. Quiconque a accès à Internet peut apprendre à la fabriquer en un clin d'oeil. Cela se produit à une vitesse incroyable, non seulement dans ma circonscription mais à la grandeur du pays. La GRC devrait disposer d'une loi qui lui permettrait de porter une accusation contre quiconque serait trouvé en possession de ces ingrédients. Cela doit être notre point de départ.

Initiatives ministérielles

Au cours des derniers mois, il y a eu quelques descentes antidrogue dans ma circonscription. L'une d'elles impliquait une opération de culture de marijuana de 50 000\$ et une autre une opération de 3 millions de dollars dans une localité de Dayton Valley. Nous ne pouvons simplement croiser les bras et ne rien faire. Nous devons dire clairement que nous en avons assez de voir nos jeunes devenir victimes de ce produit. En ce qui concerne le problème de la méthamphétamine, il ne touche pas seulement les jeunes mais aussi des personnes de tous âges et de toutes professions. Il nous faut une stratégie nationale de lutte antidrogue. Nous devons présenter un projet de loi pour appuyer la GRC et ses initiatives.

Je parlais à un autre député qui représente la localité voisine de Morinville. Pour satisfaire sa curiosité, il s'est rendu au palais de justice et a demandé combien de peines suspendues pour possession simple de marijuana il y avait en ce moment dans le système judiciaire. Morinville est une localité rurale de 7 000 habitants. Le nombre de peines suspendues s'élevait à 782. En extrapolant ces chiffres pour tout le pays, nous sommes à même de réaliser l'ampleur du problème et le fait que nous devons prendre des mesures à cet égard.

Des collègues de tous les partis à la Chambre veulent être conciliants parce que tout le monde consomme et que ce n'est pas si grave. C'est très grave, au contraire, et nous devrions faire quelque chose, sans quoi notre société continuera d'être une victime à un point que nous n'avons jamais imaginé.

Pendant les débats sur l'utilisation médicale de la marijuana, j'étais le principal porte-parole de mon parti en matière de santé. Chose curieuse, le gouvernement propose un projet de loi conciliant au sujet de la marijuana, mais, pour la marijuana utilisée à des fins thérapeutiques, il a proposé d'imposer des permis aux consommateurs. Ceux qui ont ce permis pourraient cultiver de la marijuana dans leur jardin ou leur sous-sol.

Cela présente toutefois quelques problèmes. Il y aurait aucun moyen d'établir avec exactitude quelle quantité de marijuana ils produiraient. Des spécialistes de ma circonscription me disent qu'il pourrait y avoir un problème. Selon eux, ceux qui sont autorisés à cultiver ce produit à des fins médicales pourraient en faire le trafic. Ils pourraient fournir d'autres personnes pour 300 \$ par semaine, et le produit ne serait pas utilisé à des fins médicales. Comment exercer un contrôle?

Il y a déjà là un problème, mais la marijuana d'aujourd'hui est aussi bien différente d'il y a 20 ou 30 ans. La teneur en THC était de 3 p. 100. Elle est aujourd'hui de 33 p. 100. Le degré de toxicité est bien différent. C'est le problème qu'on a éprouvé dans l'expérience de Flin Flon, dont les semences venaient de la rue. Le gouvernement a constaté, en faisant des tests sur la production, que sa culture comprenait 165 variétés différentes.

• (1350)

Si tels étaient les problèmes que posait le produit expérimenté, apparemment à des fins médicales, ma question est la suivante : qui connaît le niveau de toxicité des cultures entreprises ou autorisées par le gouvernement?

Je peux affirmer que personne ne le sait: ni le ministre de la Santé, ni Santé Canada, ni personne. Le fait que la marijuana médicale n'ait pas été autorisée pose un très grave problème. C'est ce qui explique que l'Association médicale canadienne ait déclaré qu'elle n'avait pas franchi l'épreuve décisive et subi suffisamment d'essais pour que l'on puisse démontrer qu'il s'agissait d'un produit de qualité.

Nous pouvons en obtenir sous forme de pilules dans n'importe quelle pharmacie du pays. Mais, lorsque nous parlons aux gens qui veulent obtenir une autorisation qui leur permette d'en cultiver dans leur propre maison ou dans leur cour, ils nous disent qu'ils ne veulent pas en prendre sous forme de pilules et qu'ils préfèrent en fumer. Ce produit pose un autre problème: il présente un niveau de toxicité deux fois trop élevé en ce qui concerne le goudron, ce qui risque d'entraîner des problèmes de santé.

Je ne dis pas que la marijuana médicale est une mauvaise chose. Je dis simplement qu'elle n'a pas encore passé tous les tests. Nous devrions effectuer tous les essais voulus avant d'en permettre la culture. Si nous en faisons pousser, nous devrions connaître le niveau de toxicité du produit que nous faisons pousser. Si nous ne faisons pas d'abord cela, nous commettons une grave erreur.

La marijuana médicale constitue un sérieux problème. À bien y penser, cela pose un réel problème que Santé Canada permette que des produits d'aliments naturels entrent au Canada. Ce sont simplement des produits d'aliments naturels—vitamines et minéraux—en provenance des États-Unis. Il s'agit d'un produit qui s'appelle Empower Plus et que l'on utilise pour le trouble bipolaire. On ne permet pas qu'il soit introduit dans le pays et que les gens s'en servent pour leur propre usage.

Le problème que cela me pose, c'est qu'on nous dit qu'il n'a pas obtenu de permis pour être utilisé comme produit alimentaire naturel au Canada. Comparez cela à ce que le gouvernement fait de la marijuana. Comme cohérence, on repassera. C'est absolument ridicule. Nous accordons un permis pour la marijuana sans l'ombre d'une preuve de ses effets bénéfiques pour l'utilisateur et, pourtant, nous bloquons l'entrée au pays de produits alimentaires naturels qui ne posent absolument aucun problème et qui procurent d'énormes retombées bénéfiques.

En fait, j'ai entendu parler de particuliers qui se sont heurtés à l'opposition de Santé Canada et, à cause de cela, ils ont sombré dans la dépression. Il y a même eu deux cas de suicide déjà. C'est absolument stupide. Ce gouvernement a tellement perdu le contact avec ses électeurs et avec les gens qu'il essaie de servir.

Nous voyons ce qui se passe dans le cas de l'Organisation mondiale du commerce. On a signé un traité pour réduire la consommation de tabac, mais il n'a pas été ratifié. Nous devons nous demander, pourquoi le gouvernement a signé ce traité contre le tabagisme, mais ne l'a pas ratifié. Nous avons ce message contradictoire un peu partout, particulièrement quand l'Organisation mondiale de la santé affirme aussi que nous devrions combattre plus fermement les drogues. Pourtant, nous avons un projet de loi qui va en sens contraire.

Nous tous, à la Chambre, nous devons nous demander avec gravité à quoi riment nos travaux sur ce projet de loi. Pourquoi faire cela? Comprendons-nous les effets qu'il aura sur nos jeunes et sur la société?

Les amendements que nous avons tenté de faire adopter sont très clairs. La décriminalisation convient peut-être jusqu'à une limite de trois à cinq grammes, ce qui représente de trois à six cigarettes, mais les amendes ne devraient pas être de 100 \$ pour les jeunes et de 150 \$ pour les adultes. Elles devraient être considérablement plus élevées que cela. Nous voulons donner à la GRC le pouvoir de combattre ce problème aussi vigoureusement que possible, car les tribunaux ne l'ont pas fait.

Article 31 du Règlement

J'en ai vraiment assez d'être député et d'abandonner des pouvoirs aux tribunaux. Nous n'assumons pas la responsabilité dont nous ont investis ceux qui nous ont élus.

Il est temps que nous assumions nos responsabilités à la Chambre, que nous nous soucions davantage de ceux que nous cherchons à représenter et que nous nous donnions un peu plus d'autorité pour nous attaquer à ce problème. Nous ne devrions pas esquiver notre responsabilité en la remettant aux tribunaux. J'en ai assez d'un premier ministre affirmant que la peine n'est pas adaptée au crime commis, que nous devons faire preuve de modération et qu'un dossier criminel constitue un problème.

Je serais beaucoup plus fier d'un premier ministre qui déclarerait que nous éprouvons un problème dans notre pays, que nous allons le résoudre, que nous en avons assez des tribunaux ne s'y attaquant pas et que, si les tribunaux ne le résolvent pas, nous allons le faire.

• (1355)

Voilà le genre de premier ministre qu'il nous faut. Il est grand temps que nous ayons un tel leadership dans notre pays. Depuis une décennie, nous souffrons d'un manque de leadership et nous devons régler ce problème.

J'espère que des élections seront tenues en avril et que les Canadiens auront l'occasion de se prononcer. Je ne serais que trop heureux de demander aux électeurs de Yellowhead de se prononcer sur cette seule question. J'aimerais beaucoup voir un candidat libéral venir dans ma circonscription expliquer ce projet de loi aux victimes de l'usage des stupéfiants.

J'en ai assez de ce problème. J'estime qu'il en va de même pour tous les députés. Le problème des stupéfiants n'est pas propre à Yellowhead. Si certains députés ne constatent pas encore ce problème chez eux, ils le feront un jour; tous les députés doivent le comprendre très rapidement.

Le président suppléant (M. Bélair): Le député de Yellowhead a encore droit à 10 minutes de questions ou de commentaires après la période des questions. Nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE JOUR DU COMMONWEALTH

L'hon. Susan Whelan (Essex, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur le Jour du Commonwealth.

Le Commonwealth regroupe plus de 1,7 milliard de personnes dans 54 pays, riches et pauvres, petits et grands, répartis sur tous les continents et tous les océans.

Le thème de cette année «Bâtir un Commonwealth de liberté» porte sur la recherche de moyens visant à faire tomber les obstacles à la liberté que sont l'oppression, le terrorisme, la faim, la pauvreté, la maladie et l'ignorance.

Membre fondateur du Commonwealth, à sa création en 1931, le Canada est l'un de ses partisans et défenseurs les plus convaincus. Le Commonwealth représente une communauté de partenaires très dynamique qui lui donne une force unique dans la promotion de la démocratie, du développement et de la coopération.

Il importe de souligner cette journée et de reconnaître les efforts que les partenaires du Commonwealth jouent dans la promotion

d'une liberté accrue et durable pour tous. Le Canada salue le Commonwealth pour la contribution qu'il apporte.

* * *

LA SANTÉ MENTALE

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, PCC): Monsieur le Président, vendredi dernier, Jim Galloway, un caporal de la GRC, a été inhumé à Sherwood Park, en Alberta. Il a été abattu par Martin Ostopovich, un schizophrène paranoïde, qui ne pouvait pas payer les médicaments, au coût de 300 \$ par mois, dont il avait besoin pour contrôler son délire, caractérisé notamment par une haine des symboles d'autorité. Il a abattu le caporal Galloway avec une arme qu'il détenait légalement. Un juge a déclaré que la maladie de cet homme était contrôlée.

Martin aurait dû être capable de se procurer gratuitement les médicaments dont il avait besoin et il aurait dû subir des examens réguliers. On aurait dû lui interdire de posséder des armes à feu et il aurait fallu qu'il soit placé dans un établissement pour sa santé et sa sécurité, et pour celles d'autrui.

Ce sont là des suggestions dures? Qu'on demande l'avis des sociétés canadiennes de schizophrénie. La liberté exclut le droit à la destruction irrationnelle de soi ou d'autrui.

J'espère que le décès du caporal Jim Galloway et de Martin Ostopovich donnera lieu enfin aux changements qui s'imposent dans le domaine des soins des personnes atteintes de maladie mentale. J'offre mes sincères condoléances aux deux familles.

* * *

• (1400)

KOFI ANNAN

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à M. Kofi Annan, lauréat du prix Nobel de la paix et septième secrétaire général des Nations Unies, et pour souhaiter la bienvenue au Canada à notre distingué invité.

M. Kofi Annan en est à son deuxième mandat à titre de secrétaire général des Nations Unies, ce qui reflète indéniablement l'engagement profond pris par celui-ci de revitaliser et de réformer les Nations Unies.

M. Annan est un ardent défenseur des droits de la personne, de la primauté du droit et des valeurs universelles énoncées dans la charte des Nations Unies, notamment l'égalité, la tolérance et la dignité humaine.

À titre de secrétaire général, M. Kofi Annan s'est occupé de plusieurs situations politiques délicates: le passage à un gouvernement civil au Nigeria; l'accord visant à résoudre l'impasse entre la Lybie et le Conseil de sécurité; l'organisation d'une intervention internationale face à la violence au Timor oriental; la confirmation du retrait d'Israël au Liban et d'autres efforts afin d'encourager les Israéliens et les Palestiniens à régler leurs différends au moyen de négociations pacifiques.

Félicitations pour vos réalisations et bienvenue au Canada, Monsieur le secrétaire général.

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, j'ai reçu une lettre de M. Claude Lebel, président du Festival forestier de Senneterre, dans laquelle il écrit ceci:

Nous avons appris dernièrement l'abolition du programme de commandites de votre gouvernement. Cela nous amène à craindre pour la survie financière de notre événement.

[...] L'an dernier, nous avons reçu une commandite de 7 500 \$ [...]

Depuis dix ans, nous nous efforçons de procurer à nos concitoyens comme aux visiteurs un événement de haute qualité. [...]

[...] il n'est jamais facile de financer un événement comme le nôtre, particulièrement dans une région comme celle de l'Abitibi. [...]

Le Festival forestier contribue considérablement au développement économique et social de son milieu. [...] Le Festival est un acteur important de sa communauté et il a permis au gouvernement canadien de rejoindre et d'informer les citoyens sur ses priorités, ses programmes et ses services.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS

M. Gary Schellenberger (Perth—Middlesex, PCC): Monsieur le Président, depuis mon arrivée à Ottawa, de nombreux intervenants m'ont parlé de la nécessité d'un engagement de la part du gouvernement fédéral d'améliorer le service ferroviaire.

Récemment, suite à une rencontre que j'ai eue avec le maire de Stratford et à une lettre que j'ai reçue du maire de St. Marys, il est devenu évident pour moi que le service ferroviaire local suscite de grandes préoccupations.

Le service ferroviaire est très important pour les résidents du sud-ouest de l'Ontario. Le tourisme et les industries manufacturières comptent sur ce service. C'est le chemin de fer qui a aidé cette région du pays à prospérer et, si le gouvernement fédéral fait sa part, le chemin de fer continuera d'assurer cette prospérité dans l'avenir.

Si l'on veut que le Canada atteigne les objectifs élevés qui sont fixés dans le protocole de Kyoto, il ne fait aucun doute qu'un service ferroviaire sûr, efficace et écologique est appelé à jouer un rôle important à cette fin.

Au lieu de réduire ce service, le gouvernement fédéral doit prendre l'engagement de fournir les ressources nécessaires afin d'offrir le meilleur niveau de service possible.

* * *

L'ASSOCIATION CANADIENNE DU DIABÈTE

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, après la période des questions, les députés pourront rencontrer et accueillir un groupe de bénévoles dévoués de l'Association canadienne du diabète.

Plus de deux millions de Canadiens sont diabétiques, et l'on prévoit que leur nombre passera à 3 millions d'ici 2010. Cette maladie chronique coûte annuellement 13 milliards de dollars à notre système de soins de santé.

Les quelque 150 filiales de l'Association canadienne du diabète travaillent très fort à prévenir le diabète et à améliorer la qualité de vie de ceux qui sont touchés par cette maladie, en faisant la promotion de la recherche, de l'éducation, des services et de la défense des intérêts des personnes concernées.

Le succès de leurs activités est attribuable au soutien généreux de bénévoles et de donateurs comme M. George Sutton, un électeur de

Article 31 du Règlement

ma circonscription qui est ici présent aujourd'hui et qui représente la filiale de Cambridge et de son district.

Je sais que tous les députés voudront se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à M. Sutton et aux nombreux autres bénévoles de partout au Canada qui sont ici aujourd'hui.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le 8 mars, c'est la Journée internationale de la femme. Cette journée souligne la lutte qu'ont menée les femmes du monde entier et la détermination dont elles ont fait preuve pendant des siècles afin d'être reconnues comme des êtres humains, des personnes dignes et libres.

Aujourd'hui, au Canada, nous célébrons les nombreuses réalisations des femmes, aussi bien au sein des gouvernements, que dans l'équipe de hockey olympique, dans l'espace ou dans le contexte plus courant de nos hôpitaux, écoles et universités.

L'importante contribution des femmes a marqué l'histoire de notre pays. Alors que cette journée est pour nous l'occasion de reconnaître le leadership et le courage des Canadiennes, nous devons être solidaires des femmes du monde entier et rester déterminés à lutter contre les inégalités attribuables au sexe en faisant valoir les principes de l'égalité et de la liberté aussi bien chez nous qu'à l'étranger.

Le travail n'est jamais terminé pour les femmes; il reste beaucoup à faire. Les assises sur lesquelles s'appuient les femmes pour revendiquer des pouvoirs et des droits égaux sont toutefois solides, parce que de nombreuses femmes courageuses ont rendu cela possible.

* * *

● (1405)

[Français]

LA SEMAINE INTERNATIONALE DES FEMMES

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, en ce deuxième jour de la Semaine internationale des femmes, je joins ma voix à celles de toutes les Québécoises et de tous les Québécois qui ont manifesté hier leur confiance qu'*Ensemble, tout est possible*.

Les femmes manifestent en 2004 pour mettre fin au recul qu'elles subissent depuis que le gouvernement fédéral a décidé, dans les années 1990, de couper dans les transferts aux provinces, alors qu'une lutte réelle contre la pauvreté signifierait qu'on tienne compte de leurs besoins en santé, en éducation et en logement social. Ce sont trois domaines dans lesquels l'actuel premier ministre s'est pourtant désengagé comme ministre des Finances.

Le Bloc québécois demande au gouvernement fédéral de combler le déséquilibre fiscal qui empêche le Québec de mettre en place sa politique familiale, une politique qui octroie, entre autres, un congé parental plus généreux que celui offert actuellement par le gouvernement fédéral. Ce serait là le commencement du respect des besoins des Québécoises et des compétences du Québec.

*Article 31 du Règlement***HAÏTI**

L'hon. David Price (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'il est important de souligner le rôle que jouera le Canada pour le maintien de la stabilité en Haïti, alors que ce pays traverse une période très troublée.

La semaine dernière, mon collègue, l'honorable ministre de la Défense nationale, a annoncé que 425 soldats canadiens seront appelés à accomplir leur devoir en sol haïtien. Ce contingent sera appuyé par l'envoi d'hélicoptères afin de mener à bien sa mission.

La situation en Haïti a retenu l'attention de la communauté internationale. Le concert des nations est conscient du fait que les troubles en cours dans ce pays font courir un grand risque à ses citoyens. C'est pourquoi le Canada se doit d'intervenir.

Je crois que tous mes collègues seront d'accord pour dire que le gouvernement se doit d'agir pour rétablir la paix en Haïti.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE PROPRIÉTÉ

M. Garry Breitreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, on a pu lire dans plusieurs journaux la semaine dernière que la Chine communiste modifie sa constitution pour souscrire au principe le plus fondamental du capitalisme, à savoir la protection du droit à la propriété privée.

La question à laquelle le premier ministre devrait répondre est la suivante: pourquoi le Canada ne fait-il pas la même chose? Il sait sans doute qu'on a omis volontairement d'inclure la protection du droit à la propriété privée dans la Constitution canadienne.

Le chef du Parti libéral a beaucoup de choses en commun avec le président du parti de la Chine. Par exemple, le président Paul fait construire les navires de la CSL en Chine, plutôt qu'au Canada. À l'instar du président Mao, le président Paul a écrit des livres rouges et a ensuite fait comme il l'entendait.

Les agriculteurs des Prairies, les environnementalistes et ceux qui analysent les lois adoptées par les libéraux reconnaissent tous que l'omission du droit à la propriété privée dans notre Charte des droits et libertés mine le tissu même de notre société libre et démocratique.

Pourquoi le premier ministre ne reconnaît-il pas ce que la Chine vient de reconnaître, à savoir que le droit à la propriété est le fondement d'une économie solide et dynamique?

* * *

[Français]

LA SEMAINE INTERNATIONALE DES FEMMES

M. Christian Jobin (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, Lib.): Monsieur le Président, selon Alfred de Musset, il faut prendre le temps comme il vient, le vent comme il souffle, la femme comme elle est.

C'est pour rendre hommage à nos mères, à nos soeurs et à nos filles que j'utilise mon droit de parole aujourd'hui. Cette année, le thème canadien de la Semaine internationale des femmes est: «Celle qui m'inspire».

Cette journée est l'occasion idéale pour réfléchir sur les progrès réalisés et ainsi faire avancer le dossier de l'égalité de la femme. Plus important encore, c'est une journée pour célébrer les femmes en provenance de partout à travers le monde qui marquent l'histoire.

De tout temps, les femmes ont travaillé, peu importe leur origine, leur âge, leur culture et leur statut. Au Canada, comme partout

ailleurs, elles ont dirigé des écoles et des hôpitaux, quand elles n'étaient pas à la tête d'une famille très nombreuse. Elles ont travaillé aux champs, pris la relève dans les usines en temps de guerre et effectué plusieurs métiers où elles ont toujours excellé.

Merci à ces femmes et célébrons leur présence si précieuse au sein de notre collectivité.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, dans son rapport rendu public aujourd'hui, le médiateur des Forces canadiennes critique le ministère de la Défense nationale qui n'a pas tenu ses promesses envers des soldats canadiens.

On a demandé à dix caporaux de rembourser 65 p. 100 de l'indemnité quotidienne qui leur avait été allouée pour aller suivre un cours loin de leur famille pendant quatre mois sur un nouveau système de contrôle de trafic aérien utilisé par les Forces canadiennes. Cette mesure a non seulement obligé certains de ces soldats à emprunter pour rembourser l'argent demandé, mais elle a eu aussi un effet négatif sur le moral des troupes, en décourageant notamment d'autres soldats à se porter candidats pour ce cours.

Le NPD trouve vraiment paradoxal que le gouvernement se montre si lent à réclamer les millions de dollars qu'il a payés aux agences publicitaires amies des libéraux, alors qu'il est si rapide et si dur dans ses réclamations d'indemnité de repas à dix caporaux des forces canadiennes.

J'exhorte le ministre de la Défense nationale à renverser cette décision au lieu d'alourdir le fardeau des familles de ces sous-officiers qui sont disposés à acquérir une compétence nécessaire au sein des forces armées canadiennes.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, en ce 8 mars, Journée internationale des femmes, qui rappelle les nombreux combats pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, j'aimerais soulever le problème de l'iniquité salariale que vivent les femmes à Radio-Canada, une société d'État qui devrait donner l'exemple en matière d'égalité en emploi.

Radio-Canada a choisi d'une façon détournée de favoriser ses employés masculins en leur accordant une rémunération, sous forme de prime additionnelle, qui représente 3,9 millions de dollars distribués entre 31 personnes, dont 22 hommes et seulement 9 femmes.

Pour remédier à cette injustice flagrante, les deux vice-présidents du réseau français ont promis de mettre fin à l'iniquité d'ici le 28 février 2007. C'est un simple engagement moral.

Le syndicat estime que la démarche aurait été plus crédible si les patrons de Radio-Canada avaient permis que soit intégré un chapitre à ce sujet dans la convention collective. J'invite la nouvelle ministre du Patrimoine canadien à faire pression sur Radio-Canada afin que les demandes du syndicat soit concrétisées.

* * *

• (1410)

DENYS ARCAND

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes ont une raison de plus d'être fiers de leur pays et de leurs concitoyens.

En effet, après s'être couvert de gloire à Cannes et ailleurs dans les hautes sphères de l'industrie cinématographique, le film *Les Invasions barbares*, du cinéaste Denys Arcand, a remporté l'Oscar pour le meilleur film de langue étrangère à Hollywood, la semaine dernière.

Cet Oscar constitue le couronnement du triomphe mondial auquel a eu droit le film réalisé par M. Arcand. Déjà, M. Arcand a indiqué qu'il n'entendait pas dormir sur ses lauriers et qu'il avait l'intention de se remettre au travail sous peu.

Je crois que la superbe réussite de M. Arcand mérite d'être soulignée. Je suis convaincu que M. Arcand sera une source d'inspiration et un exemple pour tous les Canadiens et Canadiennes. C'est pourquoi j'invite mes collègues à se joindre à moi pour lui offrir nos plus chaleureuses félicitations.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, aussi troublante que soit la prestation du gouvernement face au scandale des commandites, les Canadiens éprouvent également des préoccupations grandissantes concernant la gestion alarmante de dossiers qui altèrent notre image internationale.

Le récent documentaire sur la famille Khadr révèle un manque de communication, qui fait froid dans le dos, entre les élus qui forment le gouvernement et les services diplomatiques et de renseignement de notre pays. De nombreuses questions demeurent sans réponse.

Pourquoi l'ex-premier ministre est-il intervenu pour faire libérer l'un des principaux lieutenants d'Oussama ben Laden? Pourquoi notre premier ministre actuel ne dit-il pas tout simplement non aux membres du clan Khadr qui se font les apôtres de la terreur et des attentats suicides et qui veulent revenir au Canada après avoir été les invités de ben Laden dans son camp d'entraînement?

Qu'est-ce que le premier ministre a l'intention de faire pour répondre aux questions alarmantes qui ont été soulevées dans un documentaire écrit publié aujourd'hui et qui présente le Canada comme un pays accueillant pour les ennemis de la démocratie? Quel message, sous forme de mesures décisives plutôt que de simples paroles, le premier ministre va-t-il transmettre au secrétaire général Kofi Annan, qui est parmi nous aujourd'hui, pour qu'il sache que le Canada se soucie de son image internationale et veut être un maillon fort, et non un maillon faible, dans...

Le Président: La députée d'Ottawa-Ouest—Nepean a la parole.

Article 31 du Règlement

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, Journée internationale de la femme, nous célébrons les progrès faits par les femmes quant aux choix et aux possibilités qui s'offrent à elles, mais nous devons également admettre que la violence faite aux femmes demeure un poison omniprésent dans les sociétés de ce monde.

Depuis 10 ans, la compagnie The Body Shop Canada fait activement campagne dans l'ensemble du pays pour mettre fin à la violence contre les femmes. Elle recueille des fonds en faveur de maisons d'hébergement et de programmes de prévention contre la violence et a versé plus d'un million de dollars à la Fondation canadienne des femmes et à des organismes locaux à but non lucratif. Les Nations Unies a salué cette campagne qui attire l'attention sur un problème social d'importance cruciale.

De nombreuses célébrités canadiennes dont David Suzuki, Avril Lavigne et Natalie MacMaster prêtent leur concours pour célébrer ce dixième anniversaire. Pour commémorer la Journée nationale des femmes, une bougie a été allumée aujourd'hui à midi dans chaque magasin Body Shop du pays, y compris dans celui d'Ottawa-Ouest—Nepean.

Je félicite The Body Shop Canada de donner l'exemple aux autres compagnies dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement libéral titubait de scandale en scandale, le ministre de l'Environnement faisait des annonces importantes et terrifiantes.

Le zèle dont il fait preuve pour la mise en oeuvre de l'accord bancal de Kyoto n'a pas de limite; 5 milliards de dollars ne suffiront pas à éponger ce fiasco. Le ministre de l'Environnement veut maintenant augmenter les taxes sur l'essence ou l'impôt sur le revenu pour alimenter son monstre de Kyoto.

Au moment où le gouvernement s'est engagé envers Kyoto, nous avons dit que la seule façon d'atteindre les objectifs de l'accord serait de fermer totalement certaines industries ou de mettre en oeuvre une taxe sur le carbone. Eh bien, nous savons maintenant quelle direction prend le ministre de l'Environnement.

On pourrait penser, après une semaine loin de la Chambre, que même les libéraux auraient pu entendre ce que les Canadiens disent. Les Canadiens ne peuvent supporter une autre taxe ni un gouvernement qui s'empare de leurs impôts pour les distribuer à ses amis libéraux. C'est le temps de mettre au rencart l'accord de Kyoto et le gouvernement libéral.

* * *

• (1415)

SOEUR PEGGY BUTTS

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que j'informe la Chambre aujourd'hui du décès de soeur Peggy Butts. Née à Bridgeport, au cap Breton, soeur Peggy a obtenu un doctorat en philosophie politique à l'Université de Toronto.

Tout au long de sa carrière de directrice d'école secondaire et, par la suite, de professeure à l'Université St. Francis Xavier et au Collège universitaire du Cape-Breton, elle s'est bâtie une réputation de pédagogue exceptionnelle ayant consacré sa vie à la justice sociale.

Questions orales

Elle a passé sa vie à s'occuper d'une multitude de projets sociaux et de soins de santé et elle a aidé de nombreux groupes sociaux d'un bout à l'autre du pays. Elle a assumé les fonctions de directrice du bureau de la justice sociale du diocèse d'Antigonish.

En 1997, notre ancien premier ministre, Jean Chrétien, a nommé soeur Peggy au Sénat. Elle a quitté ses fonctions en 1999, à 75 ans, lorsqu'elle a atteint l'âge de la retraite obligatoire. Pendant les deux années où elle a siégé au Sénat, elle a donné la totalité de son salaire à des oeuvres de charité.

Tous ceux qui connaissaient soeur Peggy ont apprécié sa gentillesse, son intelligence et, bien sûr, sa grande passion pour le hockey et, plus précisément, l'amour qu'elle portait aux Canadiens de Montréal.

Soeur Peggy Butts était douée d'un esprit brillant et d'une détermination opiniâtre, travaillant chaque jour à améliorer la situation des personnes moins fortunées. Elle a connu une existence merveilleuse et a marqué à tout jamais la vie de beaucoup de personnes.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Grant Hill (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a maintenant admis publiquement que le Parti libéral du Canada a reçu des centaines de milliers de dollars de deniers publics, de l'argent sale, grâce à la combine des contrats de publicité. Les libéraux font campagne avec cet argent sale depuis sept ans.

Pourquoi le premier ministre a-t-il permis qu'on se serve de Travaux publics pour blanchir de l'argent en vue des élections de 1997 et de 2000?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement à quoi le député fait allusion, mais il y a quatre processus en cours. Il y a une enquête judiciaire indépendante, le Comité des comptes publics, que les députés d'en face connaissent bien, des enquêtes menées par la GRC et un conseiller spécial chargé de récupérer l'argent.

Au lieu de porter des accusations, le député devrait se servir de ces processus pour présenter des preuves afin qu'on puisse faire ressortir toute la vérité, comme nous l'avons déjà dit avec insistance.

L'hon. Grant Hill (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre dit qu'il ne dépensera pas tout cet argent sale; en fait, il dit qu'il le rendra. C'est un peu comme un voleur de banque qui se fait prendre et qui demande: «Si je rends l'argent, me laisserez-vous aller?»

Le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi on s'est servi du programme de commandites pour transférer de l'argent dans les coffres du Parti libéral en vue des élections de 1997 et de 2000? Pourquoi a-t-on fait cela?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, avant de faire des allégations, mon collègue devrait vérifier les faits.

Le Parti libéral du Canada a décidé d'effectuer une vérification interne sur les sources de financement de notre parti, ce qu'aucun

autre parti n'a tenté de faire jusqu'à maintenant, soit dit en passant, même si nous les y avons invités.

Les faits seront établis. Il y a un conseiller spécial chargé de récupérer l'argent, où qu'il soit allé, et il y a une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur cette affaire. Mon collègue devrait attendre de voir les faits avant de parler.

L'hon. Grant Hill (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, aucun autre parti ne doit faire une telle vérification parce qu'aucun autre parti n'a pris de l'argent.

[Français]

Non seulement le Parti libéral a reçu cet argent sale, mais les ministres du Cabinet ont aussi reçu des dons: l'actuelle ministre de l'Industrie, la ministre du Développement social et le président du Conseil privé, pour ne nommer que ceux-là.

Est-ce que le premier ministre va leur demander de remettre cet argent, oui ou non?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de mal à comprendre l'obstination de mon collègue à parler d'argent sale quand aucune preuve n'a été faite nulle part. C'est une allégation purement gratuite. Je ne vois pas sur quoi il se base pour faire une telle affirmation.

Ce que je propose extrêmement et simplement, c'est qu'au lieu de lancer ces accusations qui ne font que salir pour rien, s'il a des documents ou des faits à présenter, qu'il les mette sur la table et on les considérera, mais qu'il s'arrête de lancer de la boue juste pour lancer de la boue.

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, on ne cesse de découvrir des preuves établissant les liens étroits qu'entretenait le président du Conseil privé de la Reine avec Claude Boulay, dirigeant du groupe Everest qui est impliqué dans la combine des contrats de publicité. Aujourd'hui, on a eu droit à l'enregistrement vidéo d'une fête d'anniversaire organisée en l'honneur de Claude Boulay où le ministre fait une apparition remarquée, puis à un courriel prouvant que les bureaucrates savaient que le ministre voulait qu'ils retiennent les services du groupe Everest parce que Claude Boulay était son ami.

Pendant que les têtes dirigeantes de sociétés d'État tombent parce qu'on les soupçonne d'avoir été au courant du scandale des commandites, le ministre garde son poste au Cabinet malgré les liens étroits qu'il entretenait avec un individu impliqué dans ce scandale. Pourquoi y a-t-il deux poids deux mesures?

● (1420)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a bien précisé que tous les ministres, s'ils sont convoqués, comparaitront devant la commission d'enquête et le Comité des comptes publics. Le premier ministre a ajouté qu'il avait demandé à chacun de nous s'il était au courant des méfaits dénoncés dans le rapport de la vérificatrice générale.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, la vice-première ministre croit probablement aux contes de fées.

Lorsqu'on a entendu parlé pour la première fois des liens étroits que le ministre entretenait avec M. Boulay, le ministre a réfuté l'idée, la traitant même de «foutaise». «Il n'en est rien», a-t-il affirmé. Il a dû admettre avoir séjourné chez M. Boulay après avoir tenté de le nier. La part des marchés publics obtenus par M. Boulay a grimpé en flèche après la nomination du ministre au Cabinet. Dans son rapport sur la combine des contrats de publicité, la vérificatrice générale a pointé du doigt la firme de M. Boulay.

N'est-il pas vrai que le ministre a multiplié les démarches pour veiller à ce que son bon ami reçoive une part généreuse des contrats de publicité?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, si la députée veut faire une allégation précise contre le président du Conseil privé, si elle détient des renseignements, elle devrait s'adresser à la commission d'enquête publique ou au Comité des comptes publics. Je le répète, le premier ministre a demandé à chacun de ses ministres de transmettre, s'il était au courant des méfaits dénoncés dans le rapport de la vérificatrice générale, tout renseignement pouvant être utile.

[Français]

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le 18 février, le premier ministre nous assurait qu'aucun ministre n'était au courant du scandale des commandites, ce qu'il avait personnellement vérifié, nous disait-il.

Or, depuis, vidéo à l'appui, on a appris que les liens sont encore plus serrés qu'on ne le croyait entre le président du Conseil privé et Claude Boulay, d'Everest, l'un de ceux qui ont le plus profité du scandale.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire s'il est toujours aussi sûr de son ministre, alors que sur vidéo, lui et ses amis ne se gênent pas pour ironiser sur toute l'opération de visibilité du Canada au Québec, une opération financée à même les fonds publics au profit des amis du régime?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que mon collègue en face, tellement obsédé par la politique, oublie qu'on est avant tout des êtres humains. Je comprends qu'il oublie que si on a des amitiés qui remontent à plus de 20 ans, le fait qu'on soit élu ne signifie pas qu'on doit systématiquement abroger tout ce qu'on a vécu avant d'être en politique.

Depuis plus de 20 ans, avant même qu'il soit candidat pour la première fois, l'amitié existait déjà entre M. Boulay et le collègue en question. Alors, on va arrêter un peu de lancer des choses qui sont absolument inutiles et, à la limite, scandaleuses.

Le vrai scandale, c'est cet éclaboussement systématique qu'on nous lance en face.

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, il mériterait un Oscar.

En 1997, le président du Conseil privé a habité chez Claude Boulay, le président d'Everest. C'est un fait. En 2000, un fonctionnaire écrit que «la compagnie que le secrétaire d'État veut embaucher est Everest», qui obtient d'ailleurs le contrat. En 2001, pour la fête de Claude Boulay, sur vidéo, le ministre et ses amis ironisent sur l'opération de visibilité du gouvernement.

Dans ce contexte, est-ce que le premier ministre a vérifié si c'est le président du Conseil privé qui, le 10 juin 2002, lors d'une réunion d'un comité du Cabinet, continuait à défendre les compagnies après

Questions orales

le rapport de la vérificatrice générale? Cela est un fait. Est-ce qu'on peut avoir une réponse?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelque chose d'un peu vicieux à vouloir associer des faits entre eux qui n'ont absolument aucun rapport.

Il y a une commission d'enquête qui est sur pied. Le Comité permanent des comptes publics s'occupe aussi de cela. S'il y a des allégations à faire, qu'on les fasse devant eux et qu'on dépose des documents ou qu'on dépose des preuves devant eux.

Toutefois, qu'on arrête de lancer des accusations en l'air. Elles sont tout à fait inutiles et malsaines, et je crois qu'elles sont justement mauvaises pour toute la classe politique.

• (1425)

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, il y a eu un procès-verbal des comités ministériels, qui a été publié et qui nous révélait qu'il y avait un ministre qui avait pris la défense des firmes de communication.

Maintenant, on voit qu'il y a un film qui nous démontre la grande amitié entre le président du Conseil privé et M. Boulay. Le premier ministre nous avait assurés qu'avant de nommer ses ministres, il vérifierait s'il y en avait qui avaient quelque connaissance que ce soit du dossier des commandites.

À la lumière des nouvelles informations—je le demande au président du Conseil privé—, est-ce que le premier ministre l'a rencontré à nouveau pour discuter avec lui de ses interventions dans ce dossier et du vidéo qui a été rendu public?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, le premier ministre a demandé à tous les membres de son Cabinet s'ils disposaient de renseignements au sujet d'une infraction à la loi qui aurait été commise dans le cadre des questions faisant l'objet du rapport de la vérificatrice générale.

Le premier ministre a également indiqué clairement que, si lui-même ou n'importe quel membre de son Cabinet était appelé à le faire, il comparaitrait devant le Comité des comptes publics et témoignerait dans le cadre de l'enquête publique.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, de toute évidence, les réponses qu'on nous donne ici sont des faux-fuyants.

Ce qu'on remarque du gouvernement, c'est que personne ne sait quoi que ce soit; personne n'a vu quoi que ce soit; personne n'a fait quoi que ce soit.

La question que je pose est la suivante. Est-ce que le gouvernement n'essaie pas tout simplement d'enterrer toute cette affaire pendant quelques semaines, le temps d'aller en élections, pour que les gens ne sachent pas, en mettant des fonctionnaires responsables? Peu importe ce qui arrivera après, on réglera le problème, mais pour le moment, les gens ne sauront pas...

Le Président: L'honorable vice-première ministre a la parole.

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement et le premier ministre attachent une grande importance à la transparence et à l'obligation de rendre des comptes.

Quelques minutes à peine après que le rapport de la vérificatrice générale eut été rendu public, le premier ministre a annoncé une série complète de mesures destinées à faire toute la lumière sur la situation et à répondre aux questions que n'avait pu résoudre la vérificatrice générale.

Il est sans précédent qu'un premier ministre fasse ce que le premier ministre a fait: demander une enquête publique; réunir rapidement le Comité des comptes publics; présenter un projet de loi sur la protection des dénonciateurs; examiner la Loi sur la gestion des finances publiques; faire en sorte que...

Le Président: Le député de Winnipeg—Transcona a maintenant la parole.

* * *

L'ÉLECTION PARTIELLE DANS OTTAWA-CENTRE

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre. Elle porte sur le fait que le premier ministre a déclenché une élection partielle dans Ottawa-Centre, pour le 29 novembre. Cela crée une situation où les habitants d'Ottawa-Centre pourraient, à défaut d'élections au printemps, se retrouver sans représentant, pendant jusqu'à 15 mois, ce qui, je crois, est un record.

Comment la vice-première ministre concilie-t-elle cette situation, en l'occurrence un abus des droits démocratiques des habitants d'Ottawa-Centre, avec l'effort pour remédier au déficit démocratique?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes loin d'un déficit démocratique, puisque le premier ministre a déclenché l'élection partielle. Il incombe au premier ministre, lorsque survient une vacance, de déclencher une élection partielle dans un délai de six mois. C'est exactement ce qu'il a fait.

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, voilà l'une des réponses les plus faibles que j'ai entendues depuis longtemps. En réalité, le premier ministre a déclenché cette élection uniquement lorsqu'il y a été absolument obligé et il a procédé de telle façon que, s'il n'y a pas d'élections au printemps, les électeurs d'Ottawa-Centre ne seront pas représentés à la Chambre. De toute évidence, cette situation nie carrément les principes démocratiques et ne fait rien pour remédier au déficit démocratique.

Je demande encore une fois à la vice-première ministre, si elle croit vraiment que de laisser les habitants d'Ottawa-Centre sans représentant, éventuellement jusqu'à 15 mois, s'inscrit dans le cadre de la lutte au déficit démocratique.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué, la loi exige que lorsqu'une vacance se produit, une élection partielle soit tenue dans les six mois. Hier, le premier ministre a respecté à la lettre cette disposition.

Permettez-moi d'assurer à tous les députés que les électeurs d'Ottawa-Centre continuent de recevoir les services auxquels ils ont

droit dans leur circonscription et qu'ils recevront ces services jusqu'à la tenue de l'élection partielle.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, dans le *National Post* de vendredi, on peut lire: «le gouvernement a congédié le président de VIA Rail, Marc LeFrançois, en raison du rôle qu'on lui impute dans le programme de commandites». D'après le *Globe and Mail* de samedi, le ministre des Transports aurait dit: «La décision de congédier M. LeFrançois était fondée sur le rapport de la vérificatrice générale.»

Le Comité des comptes publics n'a pas encore entendu M. LeFrançois et absolument aucune recommandation n'a été formulée quant à son avenir. Pourquoi alors a-t-il été congédié? Quelle est la norme en ce qui concerne le congédiement de dirigeants de sociétés d'État?

● (1430)

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit et conformément aux propos cités par le député, le congédiement de M. LeFrançois était fondé sur le rapport de la vérificatrice générale. M. LeFrançois a eu l'occasion de présenter son point de vue. Il l'a fait le 1^{er} mars. Je l'ai rencontré par la suite. Nous avons discuté des arguments qu'il a fait valoir. À la suite de cette rencontre, il été mis fin à l'emploi de M. LeFrançois.

[Français]

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, la question est encore sur la table. Ce que les Canadiens veulent vraiment savoir, c'est si le gouvernement est en train de nettoyer ce scandale. Ce qu'on doit savoir, c'est quel est le standard en vertu duquel le gouvernement mettra fin à l'emploi de chefs comme M. LeFrançois. Quel est le standard? Est-ce qu'il y a un standard égal ou est-ce qu'il y a un standard légal ou politique? Quel est le standard en vertu duquel le gouvernement nettoiera ce scandale affreux qui est vraiment en train de diviser le gouvernement et de l'empêcher de gouverner ce pays?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Tout d'abord, monsieur le Président, cela n'empêche pas le gouvernement de gouverner. Et nous gouvernons. Nous poursuivons notre politique et nous faisons beaucoup de côté-ci de la Chambre. Si les députés de l'autre côté voulaient bien poser une question qui intéresse les Canadiens, nous serions tout disposés à leur fournir des réponses.

Au sujet de la question posée, M. LeFrançois a fait l'objet d'une procédure normale. C'est dans le cadre de cette procédure que nous avons pris une décision. Cette décision a été prise après examen de ses arguments et le gouvernement maintient cette décision.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, nous préférierions revoir la députée de Hamilton.

Alfonso Gagliano est de retour du Danemark et il parle, mais le premier ministre n'aime pas ce qu'il a à dire. L'autre jour, M. Gagliano a déclaré que, naturellement, le premier ministre voulait être réélu et qu'il souhaitait prendre ses distances à l'égard du gouvernement précédent, mais qu'il ne pouvait le faire, car il en faisait partie.

Questions orales

Pourquoi le premier ministre prétend-il qu'il ne faisait pas partie de ce gouvernement corrompu? Pourquoi était-il toujours ailleurs lorsque le butin était divisé? Était-il vraiment le ministre le plus important au sein du gouvernement Chrétien ou tout cela était-il simplement le fait de son jumeau diabolique?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt au cours de la période des questions, le premier ministre a pris des mesures sans précédent pour faire toute la lumière sur cette affaire. Quand a-t-on déjà vu un premier ministre rendre publics des documents du Cabinet avant l'expiration du délai de 30 ans qui est prévu? Quand avons-nous vu, dans les minutes suivant la présentation du rapport d'un vérificateur général, un premier ministre fournir une réponse complète comme l'a fait l'actuel premier ministre? En fait, tous les députés de ce côté-ci assument leurs responsabilités. Nous les prenons au sérieux et c'est pourquoi nous voulons faire toute la lumière...

Le Président: Le député de Calgary-Sud-Est a la parole.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Soyons clairs, monsieur le Président. Aucun de nos vis-à-vis n'assume la responsabilité de ce qui s'est passé. Le Comité des comptes publics a entendu des hauts fonctionnaires. Ils ignoraient tout de cette affaire. Ils n'ont rien vu et n'ont rien entendu. L'ancien ministre des Travaux publics ne savait rien. Le président du Conseil privé ne savait rien de tout cela même s'il était directement impliqué avec ses copains.

Quand un ministériel va-t-il assumer la responsabilité de toute cette affaire? Quand quelqu'un va-t-il nous dire qui, chez les libéraux, était responsable de ce scandale?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Avec tous ces cris, il est très difficile d'entendre la vice-première ministre, qui a la parole et qui essaie de répondre à la question posée par le député de Calgary-Sud-Est. Je suis persuadé qu'il veut entendre la réponse également.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Merci, monsieur le Président. Je ne suis pas certaine, mais je pense que j'ai peut-être oublié la question du député avec tous ces cris.

En fait, permettez-moi de répéter que nous tenons à être transparents et à rendre des comptes. Nous entendons répondre aux questions que la vérificatrice générale a soulevées dans son rapport et auxquelles elle ne pouvait répondre. Nous voulons faire toute la lumière sur cette affaire. C'est pourquoi nous tenons une enquête publique. C'est la raison pour laquelle le Comité des comptes publics se penche là-dessus. C'est la raison pour laquelle le premier ministre a rendu publics...

Le Président: La députée de Drummond a la parole.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, les gouvernements du Québec et des provinces s'appuient sur une nouvelle étude du Conference Board pour dénoncer le grave déséquilibre fiscal qui existe au Canada. Le déséquilibre fiscal, ce

sont des surplus de 10 milliards de dollars l'an prochain, et cela augmentera graduellement jusqu'à 80 milliards de dollars en 2019.

Le premier ministre admettra-t-il qu'il y a un déséquilibre fiscal au Canada et que la seule façon de régler les problèmes importants dans les dossiers de la santé, de l'éducation et de la pauvreté, c'est que le fédéral accepte de corriger ce déséquilibre fiscal une fois pour toutes?

• (1435)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, l'étude en question, réalisée par le Conference Board, n'est qu'une projection linéaire statique déjà dépassée puisque ses hypothèses sont obsolètes.

Cette projection ne tient pas compte des investissements dans les municipalités. Elle ne tient pas compte des plus récentes mesures en matière de soins de santé. De toute évidence, il y a de graves déficiences statistiques dans cette étude. En fait, ce qui témoigne avant tout du rendement du gouvernement, ce sont les investissements que nous effectuons dans les programmes pour enfants, l'éducation, la santé, les communautés...

Le Président: La députée de Drummond a la parole.

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral dispose, sans faire d'efforts, d'énormes surplus budgétaires, alors que, pour leur part, le Québec et les provinces doivent donner des services directs à la population.

Le premier ministre admettra-t-il, alors qu'il s'apprête à budgétiser d'énormes surplus, malgré ses intrusions dans les responsabilités du Québec et des provinces, que ces dernières sont sur le point d'annoncer des déficits bien qu'elles aient fait des coupures importantes et des choix déchirants?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne veux pas décevoir la députée, mais je crains bien que les surplus ne soient pas énormes. Je précise que, d'après l'analyse présentée par le Conference Board, une variation de 1 p. 100 dans les recettes ou les dépenses peut transformer un excédent prévu de 80 milliards de dollars en un déficit de 10 milliards de dollars.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, les gouvernements du Québec et des provinces viennent de lancer une campagne publicitaire qui explique que le gouvernement fédéral payait, dans les années 1976 et 1977, 50 p. 100 des dépenses totales faites dans le domaine de la santé, mais qu'il ne paie plus aujourd'hui que 16 p. 100 de ces mêmes dépenses.

Le gouvernement va-t-il admettre que depuis 30 ans, le fédéral s'est graduellement retiré du financement de la santé, laissant ce lourd fardeau qui ne cesse de croître sur les épaules du gouvernement du Québec et des provinces? C'est honteux!

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Non monsieur le Président.

Questions orales

[Traduction]

En fait, à l'heure actuelle au Canada, le total de toutes les dépenses des divers paliers de gouvernement au titre des soins de santé s'élève à quelque 87 milliards de dollars. La contribution fédérale est de 34 milliards de dollars. Cela représente donc 40 p. 100 et non 16 p. 100 du total.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, l'année financière se termine dans trois semaines.

Le premier ministre va-t-il admettre que le surplus sera d'environ 7 milliards de dollars—soit beaucoup plus élevé que ce que nous a annoncé son gouvernement—et que tout ce surplus va se retrouver pour réduire la dette du gouvernement fédéral le 31 mars, alors que la grande priorité devrait être la santé?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les réponses à ces deux questions sont non et non. J'espère que le budget nous permettra d'apporter des contributions importantes à la qualité de vie des Canadiens, mais je signale au député que les extrapolations quant à l'excédent sont grandement exagérées et que la situation financière est plutôt serrée.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, selon des témoignages entendus aux audiences du Comité des comptes publics la semaine dernière, le programme de commandites aurait été financé à l'aide d'une caisse noire, de fonds avancés par le premier ministre actuel.

En sa qualité de vice-président du Conseil du Trésor, le premier ministre actuel devait savoir à quel point il était extraordinaire pour le CPM de demander directement des fonds pour le programme de commandites, mais il est resté silencieux tout le long. Plus tard, il a reçu une lettre d'une source très crédible faisant état d'activités criminelles dans le programme de commandites, mais il n'a absolument rien fait.

Pourquoi le premier ministre a-t-il fait la sourde oreille à tous les signaux d'alarme pour ce qui est devenu le pire scandale gouvernemental de l'histoire du Canada?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, cette annonce extraordinaire, c'est que le document rendu public par le gouvernement montre que le premier ministre a signé, comme il a le droit de le faire lorsqu'il renvoie une question au Conseil du Trésor, un document consacrant des fonds au programme de commandites.

• (1440)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Eh bien, c'est aussi stupide que possible, monsieur le Président.

Des libéraux de haut rang de tout le pays ont accès à ce fonds. Des rumeurs couraient depuis des mois dans les rangs des libéraux au sujet de fraudes dans le programme de commandites.

Le premier ministre prétend vouloir faire toute la lumière sur cette affaire. S'il dit vrai, pourquoi n'a-t-il pas appelé la GRC quand il a reçu, en février 2002, une lettre faisant état d'activités criminelles dans le programme de commandites? Pourquoi n'a-t-il pas sonné l'alarme?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le premier ministre a ordonné la tenue de l'examen le plus transparent possible. Il a désigné un juge qui peut faire comparaître n'importe qui et l'obliger à témoigner. Nous avons chargé un avocat de récupérer les fonds et demandé au Comité des comptes publics de faire enquête. Nous avons donné accès à des renseignements confidentiels, ce qui est sans précédent. C'est d'ailleurs sur ces renseignements que se fondent ceux qui nous posent maintenant ces questions. Toute l'information est sur la table. S'il a une accusation formelle à porter, que le député le fasse.

M. Gerald Keddy (South Shore, PCC): Monsieur le Président, le *Bluenose II* est devenu la dernière victime du scandale libéral des commandites. Des documents des Travaux publics démontrent que plus de 3 millions de dollars ont été attribués au *Bluenose* par l'intermédiaire d'une société de communications proche des libéraux. Un contrat signé en 1997-1998 s'élevait à 2,3 millions de dollars, mais les responsables de la fiducie du *Bluenose* affirment n'avoir reçu que 359 000 \$.

Le ministre des Travaux publics pourrait-il nous expliquer comment son ministère a pu émettre un chèque de 2,3 millions de dollars et ne verser que 359 000 \$?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je peux confirmer que le gouvernement a effectivement émis un chèque de 2,3 millions de dollars à l'intention du *Bluenose*. Nous avons entamé des poursuites contre la société de communications. Nous retenons des fonds et nous tentons de découvrir où est passé l'argent versé. C'est exactement ce que nous avons dit que nous ferions pour tous ces contrats de communication. Celui-ci a été mis en lumière et nous tentons de découvrir ce qui s'est passé.

M. Gerald Keddy (South Shore, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit de savoir ce qu'il est advenu de l'argent du programme des commandites qui avait été accordé au *Bluenose*. Ces fonds publics n'étaient accessibles qu'aux hauts fonctionnaires du Parti libéral. Le ministre des Travaux publics déposera-t-il tous les documents recueillis depuis 1996 relativement aux demandes, évaluations, contrats et analyses ayant trait au *Bluenose*? Nous pourrions peut-être découvrir ainsi où cet argent est allé.

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà dit à bon nombre de reprises, tous les documents portant sur ces questions de commandites sont disponibles ou seront rendus publics et ils seront déposés. Les responsables pourront comparaître devant les divers comités et répondre aux questions qui leur seront posées à cet égard. De même, nous avons dit que nous travaillerions à retracer les fonds perdus et nous les récupérerons. C'est ainsi que nous retenons des fonds de la société Lafleur Communications et avons également engagé des poursuites contre cette société pour récupérer cet argent.

* * *

[Français]

HAÏTI

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, pendant plus d'un mois, la communauté internationale est restée inactive devant la détérioration de la situation en Haïti. Et maintenant, malgré la présence d'une force multinationale intérimaire, la situation sur place empire.

Questions orales

Est-ce que le ministre de la Défense nationale pourrait nous dire ce que le gouvernement canadien entend faire pour assurer la paix et la stabilité en Haïti?

[Traduction]

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, la communauté internationale et les Canadiens sont très préoccupés par ce qui se passe en Haïti. Certes, le premier ministre s'est fait le porte-parole des Canadiens lorsqu'il a dit que nous jouerions un rôle de premier plan dans cette situation.

Vendredi dernier, le chef d'état-major de la Défense et moi avons été heureux d'annoncer que le Canada apportera une contribution en Haïti. Quelque 425 militaires seront déployés, dont certains du 2^e Bataillon du Royal Canadian Regiment, un groupe-compagnie, ainsi que des éléments du 430^e Escadron tactique d'hélicoptères basé à Valcartier.

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, en cette Journée internationale de la femme, qu'est-ce que le gouvernement nous offre? Des listes noires, des caisses occultes et des portes qui se referment sur les femmes.

Depuis 1993, les politiques des libéraux lèsent directement les Canadiennes. Il n'y a aucun programme de soins à domicile pour aider les femmes à soigner une population vieillissante, et le premier ministre n'a tout simplement pas tenu sa propre promesse faite dans le livre rouge au sujet des garderies.

Quel bilan horrible et désastreux. Le premier ministre va-t-il présenter ses excuses aux femmes parce qu'il n'a pas tenu ses promesses, préférant accorder des avantages fiscaux à ses amis, les chefs d'entreprise?

•(1445)

[Français]

L'hon. Hélène Scherrer (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à ma collègue concernant les programmes qui touchent particulièrement les femmes, le multiculturalisme et la violence, et l'informer que le ministère du Patrimoine canadien est un des sept ministères qui investissent et reçoivent une allocation toute spéciale du Conseil du Trésor pour mettre en place des initiatives visant à contrer la violence familiale.

Par exemple, le ministère du Patrimoine canadien a reçu un montant de 460 000 \$ dont 215 000 \$ ont été alloués aux programmes touchant le multiculturalisme et les femmes.

[Traduction]

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, les Canadiennes méritent un gouvernement déterminé à favoriser l'égalité, mais que nous offre le gouvernement? Il supprime le Comité national d'action sur le statut de la femme, il fait fi des recommandations de l'ONU au sujet de l'égalité, il refuse de protéger les immigrantes et les femmes des minorités visibles contre la violence familiale, et il évince des candidates aux élections. Il semble que la vengeance soit l'unique politique non sexiste du premier ministre. Quel est exactement l'engagement du gouvernement envers les Canadiennes?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, franchement, je n'en crois pas mes oreilles. Ces 10 dernières années, le gouvernement et notre nouveau premier ministre

ont multiplié les mesures pour assurer l'égalité des femmes dans notre société. La députée oublie-t-elle, par exemple, la prestation nationale pour enfants? La plupart des gens disent que ce programme, qui aide les femmes et leurs enfants, qui aide les familles, est la plus importante initiative qui soit depuis la création du système de santé universel.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, après avoir terni la réputation de la GRC, le scandale des commandites libérales éclabousse maintenant un autre symbole canadien.

Le ministre des Travaux publics vient de dire qu'il a lancé une enquête criminelle. Ce contrat remonte à 1998. S'il savait, en 1998, qu'il y avait un problème, pourquoi nous dit-il aujourd'hui que le gouvernement ignore tout de cette affaire et qu'il est pris par surprise?

Nous voulons savoir combien d'argent a été volé à la fondation *Bluenose* et combien les agences de publicité libérales ont empoché.

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de comprendre à quoi le député fait référence en parlant de 1998, mais pour ce qui est des faits actuels, le contrat de 2,3 millions de dollars accordé à la fondation *Bluenose* par l'intermédiaire de Lafleur Communications fait actuellement l'objet d'une enquête. Nous avons appris que des services n'ont pas été fournis. Nous avons retenu des fonds destinés à Lafleur Communications et nous avons intenté des poursuites contre cette agence, afin de récupérer des fonds. Il ne s'agit pas d'une enquête criminelle. Le gouvernement n'effectue pas d'enquête de ce genre, mais il a intenté des poursuites et retient des fonds, jusqu'à ce que toute la lumière soit faite.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement devrait peut-être lancer une enquête criminelle.

Le ministre a dit qu'un chèque de 2,3 millions de dollars avait été signé. Il a également déclaré qu'il retient des fonds. Comment le gouvernement peut-il faire cela? S'il a signé le chèque, l'argent est parti. Le gouvernement a-t-il signé le chèque ou retient-il les fonds? Ce n'est pas tout: six subventions et trois agences de publicité sont en cause. Nous voulons savoir combien d'argent a été volé à la fondation *Bluenose*.

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, nous voulons nous aussi savoir combien d'argent a disparu, et c'est la raison pour laquelle nous avons lancé une enquête publique. C'est la raison pour laquelle nous avons nommé un avocat-conseil spécial chargé de récupérer l'argent. C'est également la raison pour laquelle nous avons soumis 18 affaires à la GRC, et la raison pour laquelle nous avons fait appel au Comité des comptes publics, où tous les députés ministériels participent et coopèrent.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics, l'ancien ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, a déclaré en juillet 2003 que son ministère était prêt à fournir un soutien direct aux travailleurs mis à pied en raison du différend sur le bois d'oeuvre.

Questions orales

Au lieu de cela, les fonds destinés aux travailleurs du bois d'oeuvre ont été réaffectés, bloqués, ils ont fait l'objet de luttes intestines au sein du gouvernement fédéral et leur versement a été retardé. Quatre cent quarante-cinq jours après l'annonce de décembre 2002, les travailleurs n'ont pas encore touché les fonds prévus.

Pourquoi le ministre des Travaux publics ne verse-t-il pas cet argent aux gens qui le méritent, en l'occurrence les travailleurs du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je dirais que 32 millions de dollars pour 83 projets, la création de 2 000 emplois et le dégageant de 68 millions de dollars de plus sont de très bonnes nouvelles pour les collectivités de la Colombie-Britannique.

• (1450)

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, c'est tout à fait insensé. Le gouvernement a annoncé ce programme en décembre 2002. Quatre cent quarante-cinq jours plus tard, les seuls fonds que le ministre des Travaux publics a dépensés sont les 5 millions de dollars qui ont servi à l'embauche de 60 bureaucrates. Pas un sou n'est allé aux travailleurs qui le méritent.

Les libéraux font d'importantes annonces relativement aux exportations de bois d'oeuvre et de bovins, mais les fonds n'atteignent jamais les travailleurs qui le méritent. Pourquoi le gouvernement ne verse-t-il pas les fonds prévus aux travailleurs du bois d'oeuvre qui le méritent?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait vérifier l'exactitude des renseignements qu'il possède. Il ne s'agit pas de bureaucrates. Il s'agit d'intervenants dans le Programme de développement des collectivités. Nous accordons l'attention voulue à la question, ce qui explique en partie le retard dans la réalisation du programme.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, depuis 1997, les modifications à l'assurance-emploi permettent à davantage de pêcheurs de se qualifier pour deux demandes de prestations par année. Toutefois, DRHC ne les a jamais prévenus personnellement qu'ils étaient admissibles à des prestations supplémentaires.

Comment le gouvernement a-t-il pu être silencieux pendant toutes ces années, alors que les pêcheurs dénoncent sur la place publique les conditions épouvantables qu'ils vivent avec leur famille depuis de nombreuses années?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, on a eu des appels concernant la situation actuelle. Le député vient de nous rappeler qu'on a eu des réponses différentes, comme il est possible que cela arrive dans un processus qui permet d'en appeler des décisions prises dans le passé.

Cela dit, je suis heureux de pouvoir dire que le ministère va répondre de façon très positive à la solution proposée par le tribunal.

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, comment le gouvernement a-t-il été aussi négligent envers les travailleurs, alors qu'il aurait pu éviter beaucoup de drames en les

informant personnellement de leurs droits en matière d'assurance-emploi?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas une question d'enlever des droits aux employés. Je viens de répéter qu'il y avait un processus en place. On a vu des problèmes. On vient de les corriger, parce qu'évidemment, les employés ont la possibilité d'en appeler des décisions prises dans le passé.

Donc, maintenant, on est en train de mettre en vigueur un processus qui évitera des problèmes comme le problème actuel.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, selon le rapport de l'ombudsman des forces armées qui a été rendu public aujourd'hui, le gouvernement a obligé des militaires à s'endetter en ne respectant pas sa promesse de leur verser une modeste allocation journalière de 50 \$ pendant un cours de formation.

George Radwanski, Charles Boyer, Pierre Théberge, Denise Tremblay et maintenant Lucie McClung ont dépensé sans vergogne plus d'un million de dollars de l'argent des contribuables en repas extravagants et en luxueux voyages.

Le gouvernement remboursera-t-il à nos militaires les sommes qu'il devait leur verser et s'en prendra-t-il à ces hauts fonctionnaires qui ont dilapidé des centaines de milliers de dollars?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire, en toute honnêteté, que je ne suis pas entièrement satisfait de la façon dont cette question a été traitée au ministère de la Défense nationale, notamment parce que les militaires concernés semblent avoir reçu des instructions nébuleuses sur ce à quoi ils avaient droit.

Je m'apprete à discuter de cette question avec mes collaborateurs. Nous voulons que ces militaires soient traités d'une manière juste et équitable. J'espère que nous pourrons, au cours des prochaines semaines, régler cette question à la satisfaction de tous.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement et le ministre de la Défense ont déjà eu trois mois pour s'occuper de cette injustice flagrante. Il a fallu que l'ombudsman rende son rapport public pour que le ministre de la Défense demande à ses collaborateurs de se pencher sur cette question. C'est une honte.

Pourquoi le gouvernement punit-il nos militaires pour une somme dérisoire de 50 \$ par jour, alors qu'il ferme les yeux sur le fait que leur commandant en chef, la gouverneure générale, Mme Clarkson, a dépensé 5 millions de dollars pour un seul voyage?

• (1455)

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale essaie, en l'occurrence, de se conformer aux règles du Conseil du Trésor qui ont été établies pour protéger les intérêts des contribuables. C'est ce que je tente de faire. Je pense que nous réussirons à concilier le respect des règles du Conseil du Trésor et les intérêts des militaires visés.

LA SANTÉ

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères et porte sur une question de santé très importante. En mai 2003, l'Assemblée mondiale de la santé, avec l'appui du gouvernement canadien, a approuvé le cadre de la convention sur le tabac pour lutter contre le tabagisme. À ce moment-là, le Canada s'est dit prêt à ratifier la convention le plus tôt possible.

Le ministre s'engagera-t-il maintenant à ce que le gouvernement du Canada ratifie cette importante convention, tout en gardant à l'esprit la nécessité d'offrir des mesures incitatives aux producteurs canadiens de tabac pour les encourager à cultiver d'autres produits?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell d'avoir posé cette importante question. Comme le député et la Chambre le savent, le Canada a joué un rôle clé dans les négociations entourant cette importante convention. Nous sommes déterminés à la ratifier le plus tôt possible.

Par ailleurs, comme le député le sait également, le gouvernement du Canada ne ratifie pas de convention avant de pouvoir compter sur des mécanismes réglementaires provinciaux et sur l'engagement des parties intéressées. C'est ce sur quoi nous travaillons actuellement.

Comme l'a fait remarquer le député, la convention prévoit des dispositions importantes pour les agriculteurs. Nous travaillerons de concert avec tous les intervenants pour veiller à ce que la convention soit exécutée au pays dans l'intérêt de la santé de la population et celui des agriculteurs.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Anciens combattants a émis 12 000 cartes relatives aux soins de santé. Ces cartes, qui renferment des renseignements confidentiels et personnels, n'ont pas été envoyées aux bons destinataires. Comment ce manquement au respect de la vie privée s'est-il produit?

L'hon. John McCallum (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, un fâcheux incident a fait que la Croix-Blue a envoyé par erreur un grand nombre de cartes aux mauvais destinataires. Je signale à la Chambre que mon ministère est en train de prendre contact avec ces personnes et de leur écrire.

En outre, mon ministère est en contact avec le commissaire à la protection de la vie privée pour s'assurer qu'aucune entorse grave n'est commise à cet égard.

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, qui est chargé de la protection des renseignements personnels relatifs à la santé de nos anciens combattants, le gouvernement ou une entreprise privée travaillant sous contrat?

Le ministre des Anciens combattants est-il prêt à assumer personnellement l'entière responsabilité de cette grave erreur?

L'hon. John McCallum (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, il est certainement regrettable que des erreurs de ce genre se produisent. Mon ministère a réagi immédiatement. On me dit que, dans la vaste majorité des cas, les personnes concernées recevront un appel téléphonique avant 18 heures aujourd'hui. En outre, mon bureau est en contact avec le commissaire à la protection de la vie privée.

Questions orales

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter toute atteinte à cet aspect important de la vie de ces importants anciens combattants.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, à Montréal, la semaine dernière, le premier ministre a reconnu la qualité du système des garderies québécoises. Mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que le système de déduction fiscale fédéral, qui ne tient pas compte du faible coût du régime québécois, fait perdre 1 milliard de dollars aux familles du Québec depuis six ans.

Est-ce que le premier ministre va admettre que la fiscalité qu'il a lui-même mise en place fait perdre des milliards de dollars aux familles québécoises, parce que le gouvernement du Québec a créé un bon système de garderies?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, à la veille d'un budget, je ne suis pas en mesure de commenter en détail des questions de nature fiscale ou financière, mais je considère la question de la députée comme une suggestion.

* * *

LA JUSTICE

Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, les Canadiens de toutes les régions du pays se joignent à leurs amis du monde entier pour célébrer la Journée internationale de la femme.

Le ministre de la Justice pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il fait pour aider à protéger les femmes, qui sont d'innocentes victimes dans des situations aussi terribles que le commerce international du sexe et le trafic lié à cette activité?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le trafic des femmes est l'un des crimes les plus odieux. Ce trafic est un nouveau commerce mondial d'esclaves qui viole tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment les droits des femmes.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, en cette Journée internationale de la femme, nous entamons un colloque de deux jours au cours duquel une proposition en 10 points sera rendue publique afin de prévenir le trafic des femmes, de protéger les victimes et de traduire en justice ceux qui sont coupables d'un tel commerce.

* * *

● (1500)

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, Compass Communications, qui appartient au stratège libéral Tony Blom, a reçu 2,3 millions de dollars pour une commandite aux Jeux panaméricains de Winnipeg. Pourtant, les responsables des jeux nous disent maintenant qu'ils n'ont reçu que 640 000 \$. L'agence de publicité libérale a donc touché une belle commission de 1,7 million de dollars pour une commandite de 600 000 \$. Nous voulons savoir notre argent.

Privilège

Que fait le ministre pour obtenir le remboursement de ce montant de 1,6 million de dollars par le Parti libéral et son agent, Compass Communications?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, nous avons recruté les services d'un conseiller spécial pour recouvrer les fonds. Deuxièmement, une enquête publique et judiciaire est en cours afin de vérifier les allégations de cette nature. Troisièmement, nous confions les cas à la GRC à chaque fois qu'il existe des preuves d'activités criminelles. Quatrièmement, nous aidons le comité des comptes publics à faire toute la lumière sur ces dossiers.

Nous faisons tout ce qu'il est possible de faire, et ce, de la façon la plus ouverte et la plus transparente possible.

* * *

[Français]

LE COMMONWEALTH

Le Président: En septembre prochain, la section fédérale et les sections du Québec et de l'Ontario seront hôtes de la 50^e conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth qui se tiendra à Ottawa, Québec et Toronto.

Afin de souligner cet événement et à l'occasion du Jour du Commonwealth, en ce 8 mars 2004, j'aimerais lire le message de Sa Majesté la reine Elizabeth II, reine du Commonwealth.

[Traduction]

Bien des vies, au cours de ma génération, ont été profondément transformées par une guerre mondiale dont la liberté était l'enjeu. J'ai souvent parlé avec fierté de l'immense contribution des peuples du Commonwealth à la cause de la liberté, dans une lutte qui a fait des millions de victimes.

Au lendemain de la guerre, de nombreux pays qui ont accédé à l'indépendance ont décidé de se joindre au Commonwealth en tant que membres libres et égaux. C'est ainsi que le Commonwealth a étendu sa présence dans toutes les régions du monde et est devenu l'organisation moderne que nous connaissons aujourd'hui.

[Français]

La démocratie, le respect du droit à l'autodétermination, la liberté individuelle et les droits de la personne sont des valeurs fondamentales qui unissent les pays du Commonwealth.

[Traduction]

Au cours de leurs entretiens au sommet de décembre dernier, à Abuja, au Nigéria, les dirigeants du Commonwealth n'ont pas perdu de vue l'importance de ces principes. Il n'est jamais facile de respecter ses principes. Il peut y avoir des décisions difficiles et pénibles, mais ces valeurs réaffirmées sont un fondement commun pour édifier un Commonwealth plus fort.

La réunion d'Abuja a également établi un lien essentiel entre démocratie et développement. La démocratie est importante pour le développement durable, et le sous-développement peut être la plus grande menace à la démocratie.

La liberté n'est parfaitement réalisée nulle part, et elle a pour ennemis non seulement la terreur et la torture, mais aussi la faim, la pauvreté, la maladie, l'ignorance. Voilà pourquoi il importe que le Commonwealth fasse tout son possible pour s'attaquer à ces problèmes directement, qu'il s'agisse d'atténuer la pauvreté ou de promouvoir l'éducation et la santé. Il est également essentiel de renforcer la primauté du droit, de protéger les libertés démocratiques et de bâtir de solides sociétés civiles.

Je suis fermement convaincue que, si le Commonwealth veut être une force du bien plus importante dans le monde, la consolidation des libertés démocratiques doit rester au cœur de sa raison d'être.

Elizabeth R.

Le 8 mars 2004

Le très honorable député de Calgary-Centre a prévenu la présidence de son intention de soulever la question de privilège.

PRIVILÈGE**NOMINATIONS PAR DÉCRET**

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet de l'incapacité du gouvernement de respecter son obligation de donner au Parlement, par l'entremise de ses comités, la possibilité d'examiner les nominations faites par décret. C'est particulièrement important étant donné l'intention déclarée du gouvernement d'accroître l'examen des nominations par le Parlement. En fait, en violant les règles existantes, le gouvernement limite cet examen par le Parlement.

L'article 110 du Règlement impose une obligation claire. Il dit ceci:

(1) Au plus tard cinq jours de séance après la publication dans la *Gazette du Canada* d'un décret annonçant la nomination d'une personne à un poste non judiciaire en particulier, un ministre de la Couronne en dépose sur le Bureau une copie certifiée. Ledit décret est réputé avoir été déposé à un comité permanent particulier désigné au moment du dépôt, conformément à l'article 32(6) du Règlement, qui le prend en considération durant au plus trente jours de séance.

Les articles 110(2) et 111 du Règlement sont pertinents en l'occurrence, mais je ferai grâce à la Chambre de ces citations car les députés connaissent ces dispositions.

Le paragraphe 110(1) du Règlement impose une obligation claire et un délai, soit «Au plus tard cinq jours de séance après la publication dans la *Gazette du Canada*».

J'ai ici une liste de plusieurs nominations par décret publiées dans la *Gazette du Canada* du 20 décembre 2003 au 7 février 2004. Aux termes du Règlement, tous ces décrets devraient avoir été déposés avant l'ajournement de la Chambre le 27 février. Or, monsieur le Président, aucun ne l'a été.

Ainsi, les comités permanents concernés ont été privés du droit d'examiner ces nominations, alors que ce droit leur est conféré par un article explicite du Règlement de la Chambre.

Certaines de ces nominations étaient de nature ordinaire, comme des directeurs de scrutin dans diverses circonscriptions. Certaines pourraient ne pas être considérées comme au cœur de l'administration publique, comme la nomination du nouveau chef au 24 de la promenade Sussex. Cependant, il était question dans certains cas de nouveaux postes qui reflètent d'importantes nouvelles initiatives du gouvernement et qui bénéficieraient manifestement d'un examen par le Parlement et la population.

J'ai constaté cette violation du Règlement à la suite de l'intérêt que je portais à la nomination de M. Robert A. Wright à titre de «conseiller national pour la sécurité» auprès du premier ministre. Cette nomination a été publiée dans la *Gazette du Canada* le 17 janvier. La Chambre a siégé du 2 février au 27 février. Malgré la clarté du Règlement de la Chambre à ce sujet, le décret donnant effet à cette nomination n'a jamais été déposé à la Chambre des communes.

Le poste de conseiller pour la sécurité est une nouveauté. Il concerne des questions liées au renseignement et à la sécurité qui revêtent une grande importance pour notre pays et le Parlement. C'est un domaine où les parlementaires canadiens se sont vu constamment refuser l'accès à de l'information à laquelle ont pourtant accès les parlementaires de pays comme le Royaume-Uni, l'Australie et les États-Unis. La violation des règles à cet égard a privé le Parlement de la possibilité d'étudier la question, enfreignant du même coup l'ordre pris par le Parlement.

Le gouvernement a de plus omis de déposer les décrets concernant le nouveau poste de chef du Secrétariat Canada-États-Unis au Bureau du Conseil privé, poste qui n'existait pas avant et qui a des répercussions notables en matière de politiques, notamment, pour le gouvernement du Canada. Il a omis aussi de déposer les décrets de nomination du commissaire de l'Administration du pipe-line du Nord, du vice-président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, de membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et d'autres titulaires de postes importants et de haut rang.

Vous savez sans doute, monsieur le Président, que Mme le Président Jeanne Sauvé a jugé en 1980, comme on le lit dans l'ouvrage de Marleau et Montpetit:

[...] bien que nos privilèges soient définis, la violation de privilège n'est pas circonscrite. On aura beau inventer de nouvelles façons de s'immiscer dans nos délibérations, la Chambre pourra toujours conclure, dans les cas pertinents, qu'il y a eu violation de privilège».

● (1505)

Le gouvernement a clairement l'obligation de déposer ces décrets. C'est écrit dans le Règlement. Son omission à cet égard a nui à la capacité de la Chambre d'exercer ses fonctions pour d'importantes questions d'intérêt public. Par cette omission, le gouvernement a enfreint un ordre clairement énoncé de la Chambre des communes.

Si vous le jugez approprié, monsieur le Président, je voudrais présenter une motion.

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les remarques du député. Je vais devoir vérifier pour voir si toutes les nominations qu'il a mentionnées étaient effectivement des nominations par décret publiées dans la *Gazette du Canada*, nécessitant que les décrets soient déposés et renvoyés automatiquement aux comités. Nous allons éclaircir ce point rapidement et rendre compte au Président au moment opportun.

● (1510)

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le député du parti ministériel a dit qu'on allait vérifier pour voir si les allégations du député de Calgary sont fondées. Cependant, de prime abord, il me semble que ce que le député a dit est vrai et que le gouvernement devrait être au courant de cela, spécialement un gouvernement et un premier ministre qui ont beaucoup insisté sur la nécessité d'éliminer le déficit démocratique, qui ont beaucoup parlé de donner au Parlement de meilleures possibilités d'examiner les nominations et qui ont promis d'améliorer ce processus.

En fait, nous avons un gouvernement qui n'est même pas prêt à respecter ce qui est prévu actuellement dans le Règlement. Je félicite le député d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre. J'espère, monsieur le Président, que vous verrez la situation telle qu'elle est, c'est-à-dire un outrage à la Chambre, qui, malheureusement, est conforme à la tendance que nous commençons à voir chez les députés d'en face.

J'ai soulevé à la Chambre aujourd'hui une question qui ne peut probablement pas faire l'objet d'un rappel au Règlement, mais le gouvernement commet également un outrage à la Chambre en prévoyant que l'élection partielle dans la circonscription d'Ottawa-Centre aura lieu le 29 novembre. Qu'est-ce qui pourrait être plus un outrage à la Chambre des communes que le fait de créer la possibilité qu'un siège reste vacant pendant une période pouvant aller jusqu'à 15 mois simplement pour servir les fins politiques de...

Le Président: Je sais que le député de Winnipeg—Transcona essaie d'aider, mais je crois qu'il s'est peut-être écarté du sujet de la

Privilège

question de privilège dont nous parlons actuellement, aussi intéressants que ses arguments puissent être.

Le député de Winnipeg—Transcona retournera-t-il à la question de privilège? Fantastique.

L'hon. Bill Blaikie: Monsieur le Président, j'ai digressé pendant un instant, jusqu'à ce que vous m'arrêtiez. Vous faites votre travail. Si vous me le permettez, je vais revenir au sujet principal.

Je suis d'accord avec le député, non seulement en ce qui concerne la question de l'examen des nominations, mais aussi au sujet de certaines des nominations qu'il a mentionnées. Je ne dis pas cela pour formuler une critique ou une réserve particulière au sujet des personnes qui ont été nommées. Nous n'avons pas vraiment eu la chance d'examiner ces nominations ou de faire comparaître ces personnes devant les comités. Cependant, le député a soulevé un point intéressant, en particulier au sujet de ces nouveaux postes, comme celui de conseiller national pour la sécurité. Encore une fois, cela vient d'un gouvernement qui a fait tout un plat du fait que nous aurions un comité sur la sécurité nationale et que nous ferons participer tous les députés à l'ensemble de la question de la sécurité nationale, comme cela n'a jamais été fait auparavant, mais qui, lorsqu'il en a eu la moindre chance, ou qu'il y avait déjà une chance de faire participer les députés à ce qui touche à la sécurité nationale, ne l'a pas fait, tout comme il ne l'a pas fait dans le cas du nouveau dirigeant du secrétariat Canada-États-Unis et de plusieurs autres postes.

Je vous demande instamment, monsieur le Président, de déterminer si le point soulevé par le député est légitime et si le gouvernement, comme c'est malheureusement souvent le cas, a commis un outrage au Parlement.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je suis d'accord avec l'orateur précédent au sujet du gouvernement. Je sais que les libéraux sont très occupés ces jours-ci et qu'ils ont de nombreuses préoccupations, mais ils n'en doivent pas moins se soucier du Règlement de la Chambre.

Je rappelle à la présidence que, le 21 novembre 2001, le Président a rendu une décision relative à la plainte du député de Surrey-Centre qui avait cité 16 exemples dans lesquels le gouvernement ne s'était pas conformé aux exigences légales concernant le dépôt de certains renseignements au Parlement. Dans les 16 cas soulevés le 21 novembre, la loi ne fixait pas de délai de dépôt. Résultat, le Président n'avait pas pu conclure que la question de privilège était fondée à première vue.

Toutefois, il avait affirmé dans sa décision, à la page 1515 du hansard:

Si la Loi avait prévu un délai pour le dépôt de ces documents, je n'aurais pas hésité à considérer cette omission, de prime abord, comme un outrage.

J'invite le député à proposer la motion habituelle. Dans un tel cas, notre Règlement prévoit un délai et il est clair qu'il n'a pas été respecté. Le député de Calgary-Centre soulève un point très valable et nous appuyons entièrement son argument.

Affaires courantes

●(1515)

Le Président: Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a indiqué qu'il prenait la question en délibéré et qu'il ferait rapport de sa conclusion à la Chambre. Je présume qu'il n'est pas encore disposé à revenir devant la Chambre; par conséquent, nous pouvons peut-être tout simplement mettre la question de côté jusqu'à son retour.

La présidence est disposée à rendre une décision sur la question, mais il me semblerait prématuré de le faire avant qu'elle ait eu la possibilité d'examiner les faits allégués par le très honorable député de Calgary-Centre, sa position étant si habilement appuyée par le député de Winnipeg-Transcona et par le député de St. John's-Ouest. Nous en saurons davantage sur cette question de la part du leader adjoint du gouvernement à la Chambre en temps opportun et une décision sera alors rendue.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-22, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Traduction]

Le Président: La présidence est persuadée que ce projet de loi est identique au projet de loi C-10B tel qu'il se présentait au moment de la prorogation de la deuxième session de la 37^e législature.

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 février 2004, le projet de loi est agréé à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois, renvoyé au comité, et rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, des consultations et des discussions ont eu lieu entre les partis, et je crois que si vous le demandiez, vous trouveriez qu'il y a le consentement pour adopter la motion suivante:

Que, immédiatement après la rubrique «Avis de motions portant production de documents», le mercredi 10 mars 2004, la Chambre procède immédiatement à la mise aux voix de tout vote différé jusqu'à n'importe quelle heure ce jour-là, après quoi la Chambre procédera à l'étude des affaires émanant des députés, après quoi la Chambre procédera à un débat exploratoire conformément à l'article 53.1 du Règlement concernant la situation en Haïti, sous réserve que, nonobstant l'alinéa 53.1 (3)d) du Règlement, le débat puisse se dérouler pour au plus six heures.

Le Président: Est-ce que le leader adjoint du gouvernement a le consentement unanime de la Chambre pour proposer ladite motion?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La traduction que j'ai reçue indique que le débat se poursuivrait jusqu'à 6 heures, mais la motion que j'ai sous les yeux dit «pour au plus six heures».

Le député voudrait-il bien éclaircir cela, s'il vous plaît?

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, le député de Selkirk—Interlake a raison, «puisse se dérouler pour au plus six heures». C'est ce qui a été lu en français également.

[Français]

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

M. Peter Adams: Monsieur le Président, je voudrais demander le consentement unanime pour revenir à la présentation de rapports de comités.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour revenir à la présentation de rapports de comités?

Des voix: D'accord.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le huitième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la question de privilège soulevée par le député de Yorkton—Melville et renvoyée au comité le 6 février 2004.

* * *

●(1520)

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition portant sur le mariage. Elle est signée par près de 500 Canadiens.

Les pétitionnaires désirent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la définition traditionnelle du mariage est profondément ancrée dans l'histoire de notre société et ne devrait pas être modifiée par les tribunaux.

Les pétitionnaires prient instamment le Parlement de prendre toutes les mesures à sa disposition pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage, c'est-à-dire l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, je présente cinq pétitions signées par divers Canadiens d'un peu partout.

Les pétitionnaires disent que le mariage est l'union durable d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toutes les autres formes d'union, et ne peut et ne devrait pas être modifié par une loi ou un tribunal. Ils demandent au Parlement de prendre toute mesure nécessaire pour préserver à perpétuité la définition légale actuelle du mariage et empêcher les tribunaux d'invalider ou de modifier cette définition.

L'UTILISATION ACTIVE DU SONAR

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente deux pétitions.

La première porte sur l'utilisation du sonar actif à haute fréquence. La pétition décrit en détail les importantes répercussions néfastes de cette utilisation sur la vie marine, les mammifères et les poissons. La pétition compte environ 250 signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'intervenir auprès des marines du monde entier pour qu'elles réduisent, voire suppriment, ce type de sonar et le remplacent par un sonar moins dérangent et à basse fréquence.

LES FORÊTS

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur la coupe des arbres effectuée dans le comté de Kent, dans le sud-ouest de l'Ontario, dans le but d'enrayer la sésie du frêne émeraude qui se propage dans ce secteur. La destruction de ces arbres a fait l'objet de nombreux rapports.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'intervenir et d'exiger la tenue d'une évaluation environnementale afin de déterminer si la coupe de ces arbres correspond à une bonne pratique écologique et d'interrompe les coupes jusqu'à ce que cette évaluation soit effectuée.

LE MARIAGE

M. Ovid Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement, au nom des électeurs de Bruce—Grey—Owen Sound.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à maintenir la définition traditionnelle du mariage comme étant l'union entre un homme et une femme.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions demandant au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître la définition du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Les pétitionnaires, au nombre de 783, sont de l'Ontario.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES CONTRAVENTIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur les contraventions et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement.

Le Président: Lorsque le débat a été interrompu pour la période des questions, le député de Yellowhead avait encore droit à une période de questions et observations de 10 minutes.

Le député de Provencher a la parole pour poser une question ou faire une observation.

Initiatives ministérielles

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, le discours de mon collègue de Yellowhead m'a beaucoup intéressé.

La question des méthamphétamines qu'il a signalée à la Chambre est très importante. Il a indiqué que le crime organisé traitait la marijuana avec des méthamphétamines. Cela donne une toute nouvelle dimension à la consommation de la marijuana.

De 1997 à 1999, alors que j'étais ministre d'un gouvernement provincial, nous avons eu affaire avec les autorités américaines. À cette époque, les Américains nous ont mis en garde au sujet de l'expansion des méthamphétamines, en nous signalant leur action dévastatrice au sein des communautés d'un bout à l'autre des États-Unis. Ils nous ont appris qu'à l'époque dans l'État de Californie, 80 p. 100 des arrestations au titre de la protection de l'enfance étaient liées à des abus de méthamphétamines. Ils nous ont informés aussi que des agents de police et des secouristes avaient succombé aux émanations produites dans certains laboratoires rudimentaires et très dangereux où l'on fabrique des métha-amphétamines.

Le député a-t-il entendu parler de la présence de ce genre de laboratoire dans sa région? A-t-il parlé avec des agents de police? Ne voit-il pas la question sous une toute nouvelle perspective lorsqu'il s'agit de légaliser la marijuana alors qu'elle est traitée avec des méthamphétamines?

• (1525)

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, c'est précisément ce qui se produit à Yellowhead. Le problème est d'une telle ampleur que les collectivités mettent en commun toutes les ressources qu'elles peuvent trouver pour lutter contre la menace que présente la méthamphétamine dans leurs localités.

Cela a commencé dans une région plus petite, mais les faits que le député a exposés en ce qui a trait à la situation aux États-Unis sont très justes. On nous avait prévenus que l'apparition de méthamphétamine, peu importe l'endroit, aurait des effets dévastateurs sur la collectivité. Il est grand temps que l'on se réveille et qu'on prenne conscience que si on soulève cette question, c'est parce qu'elle est grave.

Non seulement les collectivités ont conjugué les efforts pour faire face à ce problème, mais la localité de Drayton Valley dans ma circonscription a même embauché un policier et un intervenant, un ex-toxicomane qui consommait de la méthamphétamine, pour mettre sur pied un programme afin de faire face à la situation dans les écoles. Un professeur en études sociales m'a confié que le tiers de ses étudiants consomment de la méthamphétamine. Si les chiffres sont le moins exacts, les répercussions sur la société seront énormes et absolument phénoménales.

Lorsqu'on fait le lien entre cette situation et cette mesure législative qui lance un message d'indulgence à l'égard de la marijuana, on se rend compte que le projet de loi va clairement dans le sens opposé à la direction qu'emprunte les administrations municipales, les collectivités locales et les provinces. Le gouvernement fédéral est complètement déconnecté des besoins de la société par rapport à la consommation de marijuana et des répercussions des drogues illicites partout dans la société.

Initiatives ministérielles

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, lorsque je travaillais comme agent de la paix à Calgary, dans les années 70 et 80, j'étais très sensible à un problème qui, aujourd'hui, est en train de se répandre à la grandeur du pays. Il s'agit des poursuites relatives à la marijuana et à d'autres drogues. Parce qu'un procureur fédéral avait, dans les années 80, tout fait d'un trait de plume, des juges fermaient les yeux sur les accusations. C'est ainsi que des milliers d'individus accusés de consommer des drogues douces ou de petites quantités de drogues dures s'en sont tirés impunément.

Mon collègue a examiné la question de l'utilisation des drogues et de l'application de la loi. Quelle solution proposerait-il à ce problème, du point de vue des poursuites intentées par le gouvernement fédéral?

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, c'est là le cœur du problème. Les tribunaux font preuve de laxisme, et la société en conclut qu'ils n'ont pas l'intention de sévir. C'est la raison pour laquelle il y a tant de policiers qui refusent même de porter des accusations dans les cas de possession de petites quantités de marijuana.

Nous devrions faire comprendre à la GRC et à la société en général que nous en avons assez de la consommation abusive de drogues illicites et que nous entendons réagir pour y faire obstacle. Nous pourrions le faire en amendant le projet de loi de la façon que nous avons recommandée, c'est-à-dire en décriminalisant la possession de trois à cinq grammes, mais en prévoyant des amendes plus lourdes. Nous donnerions ainsi aux agents de la GRC qui oeuvrent en première ligne les moyens de réagir énergiquement par des amendes. Nous pourrions ainsi lutter beaucoup plus énergiquement contre les dommages que subit la société. La question ne relèverait plus des tribunaux. On pourrait émettre des billets de contravention, plutôt que d'avoir recours aux tribunaux et d'y créer un engorgement. De toute manière, les tribunaux n'appliquent pas la loi.

La solution n'est pas de dire aux gens qu'il n'y a pas vraiment de problème et que nous n'entendons pas sévir. Il faut plutôt leur faire comprendre que nous en avons assez de ce problème, et que nous entendons lui opposer une lutte avec tous les moyens à notre disposition. C'est le message que devrait envoyer le gouvernement. C'est ce que nous ferions. C'est ce que le projet de loi devrait tendre à faire, mais ne fait pas. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous y sommes tellement opposés.

• (1530)

M. Andy Burton (Skeena, PCC): Monsieur le Président, je viens de Colombie-Britannique où la culture de la marijuana constitue une grosse activité commerciale. C'est vraiment malheureux, lorsqu'on regarde la situation économique dans certaines parties de la Colombie-Britannique, de voir l'importance de ces activités par rapport à celles d'autres entreprises légales.

J'aimerais poser une question au député, mais d'abord, je ferai un commentaire. Je vis dans une petite collectivité du nord de la Colombie-Britannique. L'autre jour, j'ai regardé de l'autre côté de la rue et j'ai vu qu'on placardait une maison avec des panneaux de contre-plaqué. Je me suis dit que c'était une autre famille qui quitte la ville à cause des difficultés que vit le Nord. C'était directement en face de chez moi, et je vis dans un quartier assez correct. J'ai été choqué de découvrir, le samedi, que c'était un laboratoire de méthamphétamine, et que c'est pour cette raison qu'on avait placardé la maison. La police avait fait une descente. Je ne savais pas que ce genre d'activité avait lieu dans ma collectivité. Cela montre vraiment

la pertinence des commentaires que mon collègue a fait précédemment.

En toute franchise, les Canadiens se préoccupent de l'avenir de leurs enfants—j'ai des enfants et des petits-enfants—et je ne vois pas comment qui que ce soit pourrait encourager leurs enfants à fumer. Il va sans dire que les Canadiens n'appuient pas la cigarette. Pourquoi envisageraient-ils d'appuyer une mesure législative comme celle-ci qui tend à encourager les jeunes à se livrer à ce genre d'activités, quand on voit les effets de la méthamphétamine et d'autre drogues illicites?

Le député pourrait-il élaborer un peu plus sur les effets sociaux éventuels de ces problèmes?

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et de son intérêt. Il a tout à fait raison.

Comme je l'ai dit plus tôt relativement à cette mesure législative, tous les députés ont des problèmes du genre dans leur propre circonscription et, s'ils croient ne pas en avoir, c'est qu'ils ne sont pas au courant ou n'ont pas encore saisi la situation, mais cela ne devrait pas tarder.

Le problème des méthamphétamines n'existe que depuis une décennie. Quelle sera la situation dans dix autres années? Voilà la question. Les victimes sont les enfants. Les victimes sont aussi ceux qui louent les locaux car les émanations d'un laboratoire de méthamphétamines s'infiltrent partout dans un immeuble. Le nettoyage est d'ailleurs horriblement difficile car cette substance est très toxique.

Bon nombre de ces laboratoires de méthamphétamines explosent. Les vapeurs sont extrêmement inflammables et causent des incendies. Les bons propriétaires louent à de mauvais locataires sans savoir qu'un laboratoire de méthamphétamines sera installé, non pas chez eux, mais chez quelqu'un d'autre. Le crime organisé est mêlé à ce dossier. Si les députés pensent que les difficultés causées par la marijuana sont graves, ils seront abasourdis par la valeur monétaire et l'ampleur de la criminalité entourant le marché des méthamphétamines.

Le problème est grave et nous devons l'attaquer avec tout le sérieux requis. J'invite tous les députés à bien réfléchir aux répercussions de ce projet de loi.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat de la Chambre sur la question à l'étude.

J'ai été policier pendant plus de 20 ans. J'ai observé le phénomène de la consommation de marijuana et d'autres drogues et leurs effets non seulement sur les consommateurs et leur famille, mais aussi sur la société.

Permettez-moi de relater un incident. Un soir, je patrouillais dans les rues de Calgary. Un véhicule qui me précédait et venait de quitter un bar allait en tous sens sur la route. J'ai arrêté le véhicule pour voir si le conducteur avait les facultés affaiblies. Je croyais qu'il avait bu. Résultat du test d'alcoolémie? Un taux inférieur à la limite permise. L'alcool n'était donc pas en cause. Le conducteur avait fumé de la marijuana. En petite quantité, peut-être, mais l'alcool en avait amplifié l'effet au point que sa capacité de conduire était gravement diminuée.

Initiatives ministérielles

De nos jours, ce genre d'incident n'est que trop fréquent sur nos routes. Les appareils employés sur la route ne peuvent déceler la présence de marijuana dans l'haleine du conducteur. Il se produit des accidents où les conducteurs ont les facultés affaiblies par la drogue et non par l'alcool. Malheureusement, on ne peut épinglez ces conducteurs par des inspections, et ils ne sont jamais inculpés.

L'orientation choisie par le gouvernement dans la légalisation ou la décriminalisation de la marijuana, même en petite quantité, pose un problème majeur. Cette petite quantité d'un maximum de 30 grammes suffit à compromettre la capacité de conduire. Quiconque a consommé cette quantité de marijuana est un danger sur les routes. Et s'il y a mélange d'alcool et de marijuana, c'est encore pire.

Je crois que cela transmet un message erroné aux jeunes Canadiens. Je me souviens malheureusement de la déclaration d'un ancien premier ministre dans laquelle ce dernier parlait de «carrés à la marijuana». Cette remarque était tout à fait irresponsable et injustifiée. Des propos de ce genre de la part du plus haut responsable au pays étaient choquants.

La consommation de marijuana ou de toute autre drogue n'a rien d'une blague. Elle peut détruire des familles et même des gens de l'extérieur en raison des coûts engendrés par les traitements et pour réparer les dommages causés par ceux qui en consomment.

Il y a autre chose encore. Certaines personnes disent que cette drogue n'engendre pas de dépendance. Permettez-moi de ne pas être d'accord. J'ai déjà arrêté des gens qui avaient commis toute une série de vols par effraction, tout simplement pour se procurer de l'argent afin d'acheter de la marijuana. La marijuana que l'on trouve sur le marché aujourd'hui n'a rien à voir avec celle que l'on pouvait se procurer il y a 50 ou même 40 ans. Elle crée une dépendance à plusieurs niveaux. De plus, de nos jours, on la mélange avec d'autres drogues plus dangereuses, ce qui envenime la situation.

Un voleur ayant cambriolé quelque 400 résidences dans le seul but d'assouvir son besoin de drogue en est même arrivé au point de faire preuve de violence lorsqu'il s'est trouvé en présence d'une personne dans une résidence dans laquelle il avait fait effraction, ce qui n'arrivait pas très souvent. Toutefois, même si cela ne s'est produit que deux ou trois fois, c'est déjà trop. Il a par exemple frappé une dame âgée pour pouvoir s'échapper librement avec la marchandise qu'il venait de lui dérober.

● (1535)

C'était un consommateur de marijuana qui était devenu dépendant. Il avait besoin d'argent et s'en procurait comme il pouvait. En l'occurrence, il entrait chez les gens par effraction. Il volait à des gens ordinaires des biens qui étaient parfois des artefacts transmis de génération en génération. Il les revendait pour rien, juste de manière à nourrir sa toxicomanie.

Je trouve répréhensible que notre gouvernement se soit engagé dans une voie qui rendra l'utilisation de marijuana plus acceptable en réduisant les amendes et en éliminant ce qui devrait être une intervention musclée des tribunaux pour décourager les activités de ce genre. Malheureusement, le gouvernement n'a pas tenu compte des besoins de la société en matière de restriction et d'abstinence en ce qui concerne ce genre de drogue.

Ces gens qui occupent les postes les plus élevés au gouvernement de notre pays approuvent la consommation de marijuana. Ils prétendent que l'on peut consommer des brownies à la marijuana comme si c'était des brownies au chocolat, mais en même temps ils affament nos forces de police, les empêchant d'appliquer la loi qui réprimerait ceux qui veulent la violer en distribuant et en cultivant cette drogue.

Que faut-il pour démanteler une organisation criminelle? Une intervention organisée de la police à l'échelle du pays et à l'échelle internationale. Une intervention organisée de la police ne peut avoir lieu sans une stratégie nationale antidrogue. Nous avons besoin de liens de communication forts entre les corps policiers de notre pays. Nous avons besoin de liens de communication forts avec les corps policiers à l'étranger. Il y a des entreprises de culture et des réseaux de distribution de marijuana à l'étranger. Pas uniquement au Canada. Les gens s'enrichissent grâce à ce genre d'activité. Les avocats ne reculeront devant à rien pour les défendre car ils savent que le trafic de drogues rapporte gros.

Cette mesure législative pourrait fort bien accroître la demande de marijuana. Le projet de loi C-10 pourrait rendre la production et la distribution illégales de marijuana encore plus lucratives car il prévoit des peines mineures. Il encourage ceux qui veulent consommer de la marijuana. Il encourage ceux qui la distribuent sachant qu'ils pourraient en vendre davantage. Ils cultiveront la marijuana en plus grande quantité car cette mesure législative le leur permettra.

Les autorités policières ont toujours un marteau pour frapper les consommateurs de marijuana. Elles peuvent utiliser ce marteau comme un levier pour porter des accusations contre ceux qui en consomment de petites quantités, pour trouver l'endroit où l'on se procure le produit ou mettre la main sur la personne qui le revend dans la collectivité. Toutefois, ce levier est de moins en moins efficace. La police ne jouit plus de cet avantage pour appliquer la loi. C'est une mascarade.

Les législateurs de ce côté de la Chambre savent ce qu'ils font en réduisant la capacité des autorités policières de mettre la main sur les revendeurs de stupéfiants dans la collectivité.

● (1540)

Pour ce qui est des amendes prévues, on voit bien qu'elles sont légères, surtout pour les jeunes. Un adolescent de 14 ans a été arrêté récemment en Alberta. Il s'occupait d'une culture de cannabis. Que fera-t-on de lui? La loi ne le touche guère. Toutefois, en raison de son jeune âge, il fait l'objet d'une plus grande clémence au sein du système étant donné que les amendes assorties à la mesure sont très différentes de ce qu'elles étaient dans le passé. Les autorités policières ne peuvent rien contre ceux qui possèdent ne serait-ce que de petites quantités de ce produit.

Passons à l'industrie en soi. Étant donné les messages envoyés par le gouvernement, l'industrie a une autre bataille à livrer, qu'il s'agisse de l'industrie du transport routier, des conducteurs d'équipement lourd ou des conducteurs de machines. Les employeurs sont très inquiets de la hausse de la consommation de cannabis chez les conducteurs de machines. Actuellement, bon nombre d'entre eux veulent que leurs employés se soumettent à des examens, et la consommation de cannabis les rend inadmissibles.

Initiatives ministérielles

Heureusement, cette drogue reste dans le sang pendant quelques jours et des tests inopinés ou des tests plus réguliers vont permettre de déceler la drogue dans le système de ces gens. Cependant, le problème découle du fait que des gens utilisent ce produit alors qu'ils manoeuvrent de l'équipement ou conduisent des camions sur nos routes. Même dans les secteurs de la police et de la sécurité, il y a toutes sortes de restrictions au sujet de la consommation de marijuana, mais le gouvernement n'y donne pas suite dans ce projet de loi. L'industrie et d'autres supportent le gros du fardeau de la législation gouvernementale qui semble vouloir être plus clémente à l'égard de ces choses.

Où allons-nous à partir de là? Le projet de loi C-10 ne s'attaque pas aux questions de façon large dans notre société. Il semble ne vouloir s'occuper que de ceux qui souhaitent consommer cette substance et il fait en sorte que ce soit plus facile pour eux. On dit ainsi à nos jeunes que c'est acceptable.

À la Chambre, nous avons beaucoup de travail devant nous. En tant que députés de l'opposition, nous sommes confrontés à des scandales du côté ministériel et nous passons notre temps à essayer de trouver la vérité. Nous devons nous préoccuper des agriculteurs qui souffrent. Ce sont des questions extrêmement graves. Nous sommes le pays de l'OCDE où le fardeau fiscal est le plus élevé. Cela nuit fortement à notre productivité et à notre croissance économique.

Notre système de soins de santé fait face à toutes sortes de demandes et il se désintègre. Les provinces veulent qu'on règle cela également au niveau national. Les réponses viennent de notre Parlement. En plus de tout cela, notre armée est dans un état lamentable. Pourtant, nous voici à la Chambre en train d'étudier le projet de loi C-10 concernant la possession de marijuana.

S'agit-il de l'une de nos priorités? Je ne peux le comprendre. Quelles sont nos priorités? S'agit-il de faire enquête sur un scandale? Ce devrait être le cas. Faisons toute la lumière sur cette affaire maintenant avant le déclenchement des élections. S'agit-il de corriger les lacunes de notre régime d'assurance-maladie? Non. S'agit-il de donner à notre armée les ressources humaines et matérielles dont elle a besoin? Non. Lorsqu'on examine les mesures dont la Chambre a été saisie, on constate que ces questions ne font pas l'objet de beaucoup de projets de loi, mais qu'on passe certes beaucoup de temps sur des projets de loi comme le C-10. En fait, ce projet de loi fait en sorte qu'il soit plus facile de fumer de la marijuana. Fondamentalement, c'est là où nous en sommes.

● (1545)

Je crois que ce projet de loi ne mérite pas d'être appuyé et j'invite mes collègues à ne pas le faire. Nous devrions consacrer nos efforts à des choses beaucoup plus importantes.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Calgary, de son discours. Il a travaillé dans ce domaine à titre de policier et, jour après jour, dans le passé, il a pu constater les méfaits de toutes sortes de drogues. À l'époque, la marijuana était certainement une drogue de choix très populaire dans la ville où le député vivait.

Le député a mentionné quelque chose qui a trait à ma question. Lorsque j'examine le projet de loi C-10, je m'interroge sur ses avantages. Quels sont les aspects positifs d'un projet de loi qui, comme l'a mentionné le député, amènerait un gouvernement à envisager de nous mener sur la voie de la légalisation et de traiter les drogues de manière beaucoup plus libérale?

Notre pays n'a pas de stratégie antidrogue. Il y a quelques années, on a formé un comité chargé d'étudier une stratégie antidrogue, le comité sur la consommation non médicale de drogues ou de

médicaments. Depuis la Commission Le Dain dans les années 70, il n'y avait jamais eu d'étude sur une stratégie antidrogue. Quels sont les avantages à présenter le projet de loi C-10, qui prévoit des infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ainsi que des amendes? Le député voit-il un avantage au projet de loi?

Je voudrais aussi que le député parle du message qui est ainsi envoyé aux enfants. Un autre député a dit que, dans une petite localité d'environ 7 000 habitants, il y a déjà eu arrêt des procédures relatives à 780 accusations de possession. Des accusations ont été portées, mais les tribunaux ont arrêté les procédures à cet égard en attendant de connaître le sort qui sera réservé au projet de loi C-10. Il y a donc de nombreux jeunes qui pensent que nous avons déjà légalisé la marijuana. Pour bon nombre, nous avons déterminé que la marijuana est inoffensive, qu'elle ne leur sera pas préjudiciable, et c'est pour cette raison que le gouvernement s'emploie à en légaliser la possession. Je partage l'avis des députés qui estiment que cette mesure législative ne rend pas la marijuana légale, même si c'est ce que la population croit.

Par conséquent, le député pourrait-il nous parler des avantages de cette mesure, s'il y en a, de même que du message que nous envoyons ainsi à nos jeunes?

● (1550)

M. Art Hanger: Monsieur le Président, on peut dire, je suppose, que le projet de loi présente un avantage, qui est celui d'attirer de l'attention sur la question de la consommation de drogues. Je considère qu'il devrait se tenir de longs débats d'ordre sanitaire pour ce qui est de la consommation de drogues. Toutefois, je ne crois pas que c'est ce qui va ressortir de tout ça, compte tenu du fait que les amendes ont été diminuées dans le cas des personnes inculpées.

Il y aurait maintenant une distinction plus large dans le Code criminel entre un adulte et un jeune en ce qui a trait aux amendes imposées à ceux qui consomment. Je n'y vois pas un avantage. Si le gouvernement est déterminé à dissuader les usagers de drogues, les usagers de marijuana, alors je crois que la question des amendes doit être reflétée dans le projet de loi et même au-delà. Il y aurait une position encore plus ferme contre ceux qui la distribuent. Je ne vois pas cela dans le projet de loi.

Je crois que nous sommes confrontés à un élément organisé, plus agressif de notre société, résolu à faire en sorte que la marijuana arrive jusqu'aux jeunes. Cela me fait peur. Je ne crois pas que le gouvernement a déjà pris en compte ce que la consommation de marijuana a fait aux familles, comme leur rupture et le manque d'enthousiasme ou de productivité de ceux qui en consomment. Nous n'avons pas eu de débat étoffé sur cet aspect de la consommation de drogues et, à mon sens, cela manque en cet endroit. Du côté gouvernemental, les projets de loi continuent d'arriver.

Juste pour une fois, j'aimerais voir un projet de loi arriver devant un comité pour un débat honnête, et pas nécessairement coulé dans le béton. Depuis trop longtemps, le processus au sein des comités est un processus descendant. Le document émane du pouvoir législatif, arrive au comité, les libéraux le qualifient de paroles d'évangile et il franchit l'étape du comité avec très peu de changements. Pour une fois, tenons un bon débat en comité et on verra où cela mènera. Je parie que le résultat sera très différent de ce que nous voyons ici.

Initiatives ministérielles

M. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, depuis un certain nombre de mois, les médias font état d'une augmentation du nombre de cultures. Il y a des endroits, probablement dans toutes les provinces, où les gens ne savent même pas qu'ils vivent à côté d'une plantation de marijuana.

Il y a environ un an, l'ancienne ministre de la Santé a dit que si l'on continuait à adopter ce genre de mesure législative, cela entraînerait sans doute une hausse de la consommation.

Compte tenu qu'il y aura augmentation de la consommation et compte tenu qu'il y aura fort probablement une augmentation du nombre de cultures, le député croit-il que le gouvernement respecterait un engagement plus ferme de fournir des ressources aux organismes d'exécution de la loi, à qui l'on demanderait essentiellement de se menotter et d'ensuite aller empêcher des crimes d'être commis? Ces organismes n'iraient pas arrêter des individus et porter des accusations au criminel. Ils arrêteraient ces individus et percevraient une amende ridicule. Le député pense-t-il que le gouvernement prendrait l'engagement de rajuster radicalement le niveau des ressources qui seraient nécessaires pour appliquer ces lois?

• (1555)

M. Art Hanger: Monsieur le Président, si nous devons effectuer un sondage auprès de toutes les unités policières s'occupant des cas liés aux drogues illicites et si nous leur demandions quelle incidence cette mesure législative aura sur leurs activités, nous constaterions que le gouvernement, pour répondre aux besoins, dépenserait des millions de dollars supplémentaires pour faire appliquer la loi.

Le gouvernement n'a pas réussi, pour l'instant, à offrir des ressources pour faire respecter nos lois. Même en ce qui concerne les tribunaux, il a échoué. L'application de la loi nécessite de précieuses ressources, ne serait que pour les événements qui surviennent dans la rue, sans parler des secteurs spécialisés. Toutefois, les services policiers doivent s'occuper de secteurs spécialisés. Par exemple, les installations de culture ont poussé comme des champignons, un peu partout au Canada. Quel que soit le climat, ces installations sont présentes.

Pour que la police puisse intervenir, elle doit disposer de tous les outils nécessaires. Un de ces outils est de porter des accusations criminelles pour possession simple, pour pouvoir aller de l'avant. Si les services policiers n'ont pas cette possibilité et que les tribunaux ne les appuient pas, il faudra s'en remettre au hasard, et il faudra nettement plus de ressources pour trouver ces installations clandestines.

Cette mesure législative nuit à l'application de la loi. Les ressources devront être nettement plus substantielles. Si la loi comporte des dispositions plus musclées, nous anéantirons ces activités. Malheureusement, le gouvernement libéral n'a pas l'intention de donner du mordant à ce projet de loi.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour débattre du projet de loi C-10. Il y a quelques semaines, nous avons discuté de cette mesure législative à l'étape du rapport. J'avais alors pris la parole à la Chambre pour faire état de nos principales préoccupations relativement à ce projet de loi. J'ai souligné qu'un gouvernement favorisant la décriminalisation suscitait certaines inquiétudes chez nous.

Je crois vraiment que le gouvernement se dirige lentement vers la légalisation de la marijuana. Ce projet de loi ne légalise pas la consommation de marijuana, mais nous avançons dans cette direction. Le gouvernement a choisi cette orientation et je réponds

à cela que c'est tout simplement scandaleux. Il est honteux de présenter un programme ou un plan qui dirait aux gens, aux Canadiens, aux jeunes, que la consommation de marijuana n'est pas une si mauvaise chose, que c'est moins grave que de ne pas porter sa ceinture de sécurité et moins grave que la consommation d'alcool. Le gouvernement dit que ce n'est pas grave car les amendes prévues dans ce projet de loi ne transmettent pas le bon message aux Canadiens.

Tout d'abord, permettez-moi de mentionner qu'il y a deux ans environ, un comité a été créé et chargé d'étudier la consommation de drogues et notre stratégie antidrogue. Il s'agissait du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments. À l'époque, mon chef m'a demandé de siéger à ce comité. Le gouvernement était alors déterminé à reconnaître le problème de la toxicomanie au pays et croyait que la réponse à ce problème était de construire des sites d'injection sûrs, des endroits propres où les gens pourraient s'injecter des substances illégales dans les veines. Le gouvernement croyait résoudre ainsi un problème, mais ce problème est encore plus répandu au pays de nos jours.

Outre la stratégie antidrogue, le comité étudiait aussi une autre possibilité; étant donné que l'héroïne vendue dans la rue est très viciée, il devait déterminer si le gouvernement devrait fournir de l'héroïne pure et propre aux toxicomanes, dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler un programme de maintenance; autrement dit, il devait déterminer s'il était opportun de fournir aux toxicomanes de l'héroïne pure, gratuitement ou à un prix très réduit. Ainsi, on aurait la certitude de leur procurer une drogue pure et on pourrait prévenir certains problèmes en aval.

J'ai du mal à accepter ce genre d'attitude, ce genre de stratégie que le gouvernement applique. Il me semble que ce n'est pas le bon message à lancer. Ce n'est pas la bonne façon d'aborder le problème. Chose certaine, plus les délibérations du comité duraient, plus nous prenions conscience que le gouvernement n'a aucun plan. Il n'avait rien à dire, aucune idée sur la façon de lutter contre un des problèmes qui font du tort à tant de familles et à tant de Canadiens, et qui nuisent à la productivité.

Notre comité a donc entrepris sa tournée. Nous avons parcouru le Canada et nous nous sommes rendus dans bien des pays, dont l'Allemagne et la Suisse, et nous sommes allés à Amsterdam. Il m'est arrivé bien des fois, pendant ce voyage, de regarder des jeunes et de ne trouver dans leurs yeux aucune lueur d'espoir. J'essayais de me rassurer en me répétant sans cesse que ces jeunes avaient un père et une mère qui se souciaient d'eux et les aimaient. Pourtant, ces jeunes avaient perdu toute espérance, tout projet d'avenir.

En commençant à travailler avec le comité, je n'avais aucune idée de l'ampleur du problème de la drogue dans ma circonscription, qui est essentiellement rurale. J'ai constaté très rapidement, à ma grande honte, que le problème ne touchait pas que les villes. Le problème est omniprésent, et trop de gens ont renoncé à le combattre.

Je crois que le gouvernement a laissé tomber. Il aura considéré le problème et, découragé, décidé de capituler. Il a avoué n'avoir aucun plan pour faciliter ce qu'on appelle la réduction des préjudices. Une fois de plus, ce n'est pas le bon message: tant qu'on s'injecte des drogues dans un environnement salubre, ça va; tant qu'on s'injecte des drogues propres, il n'y a rien à craindre.

La situation est tout autre.

Initiatives ministérielles

● (1600)

À l'époque, le gouvernement avait promis quatre millions de dollars pour des centres d'injection sûre et des projets pilotes. Lorsqu'il a été question d'affecter plus de ressources aux centres de désintoxication, mon collègue, le député de Langley—Abbotsford et moi-même sommes allés au comité pour dire que nous étions déterminés à lutter contre la toxicomanie. Nous avons demandé au gouvernement de faire en sorte que les gens qui avaient besoin d'aide ou qui voulaient de l'aide puissent en obtenir.

Le député de Calgary parlait des nombreuses entrées par effraction commises par des individus qui cherchaient de l'argent pour se procurer de la drogue. Lorsque nous avons dit qu'il faudrait peut-être aménager des centres de désintoxication dans les prisons, nous nous sommes heurtés à une opposition catégorique. Le gouvernement ne comprenait pas pourquoi nous faisons cette proposition et pourquoi il fallait désintoxiquer les individus pendant leur séjour en prison. Le gouvernement semblait presque croire que cela constituerait une atteinte à leurs droits. Notre système carcéral a une politique de tolérance zéro, mais quand on observe sur place comment les choses se passent, on se rend compte que cette politique n'est pas appliquée.

Puis, au beau milieu de l'étude, le gouvernement a subitement présenté son projet de décriminalisation de la marijuana au comité. Cela a eu pour effet de désorganiser toute la stratégie et le plan d'action que nous examinions au sujet des drogues dures. La question de la décriminalisation est subitement devenue le principal point d'intérêt du ministre et du gouvernement, mais aussi des médias, qui nous suggéraient dorénavant d'oublier les centres d'injection sûre et le problème de l'héroïne. Ce qu'ils voulaient savoir du comité, c'est ce qu'il entendait faire au sujet de la marijuana.

En annonçant ce que le gouvernement entendait faire, le ministre a anticipé sur l'étude du comité. Le ministre a déclaré que le gouvernement devait procéder à la décriminalisation de la marijuana. En annonçant les intentions du gouvernement, le ministre a saboté les travaux du comité, qui avait été mandaté pour étudier la question de la marijuana et des drogues illicites, et il a fait perdre toute pertinence à ce que le comité avait étudié et fait jusque-là.

Nous sommes aujourd'hui saisis du projet de loi C-10 qui, une fois de plus, annonce ce que le gouvernement projette de faire. Je tiens à ce qu'on comprenne bien que ce parti de l'opposition, le Parti conservateur du Canada, entend s'opposer à ce genre de décriminalisation illimitée, qui envoie les messages erronés et fait croire aux Canadiens qu'il n'y a pas de problème.

Que ferait ce projet de loi? Il créerait un nouveau régime d'amendes pour possession de marijuana. Actuellement, nous avons un problème du fait que les peines imposées par les tribunaux ne découragent en rien la consommation de marijuana. Le problème, c'est que, dans certains cas, les tribunaux donnent une légère tape sur la main des gens et les renvoient dans la société. Il faudrait reconnaître que le statu quo ne fonctionne pas.

Initialement, le gouvernement avait dit que la possession de 30 grammes ou moins de marijuana serait punie par une amende de 150 \$ et, pour les jeunes, par une amende pouvant aller jusqu'à 100 \$. Je puis dire aux députés que ce type de peine, ce type d'amende, n'empêchera personne de commencer à consommer de la marijuana.

Nous croyons que nous devons envoyer aux Canadiens le message que la marijuana est dangereuse, qu'elle est illégale, qu'il ne faut pas l'essayer et qu'ils devraient ne pas toucher à ces drogues psychotropes. Ce type de loi ne fait rien de la sorte.

Je demande aux Canadiens et je demande au gouvernement quand est la dernière fois qu'un tribunal a condamné à l'amende maximale une personne accusée d'une infraction aux lois antidrogues? Si je suis accusé de ne pas porter ma ceinture de sécurité alors que je fais un tour à la campagne en Alberta, je serai puni plus sévèrement que si je me faisais prendre en train de fumer un joint de marijuana.

● (1605)

Nous disons de nouveau que ce type d'infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité et ce type de peine démontrent à quel point le gouvernement est déconnecté de la réalité. Au cours des 15 derniers jours, j'ai eu l'occasion de sillonner ma circonscription et de m'entretenir avec différents détachements de la GRC. Dans la région sud de ma circonscription, à Strathmore et à Gleichen, qui va faire partie de Crowfoot, j'ai demandé aux membres de ces détachements à quel point la consommation de drogue était répandue dans ces localités. Je le répète, les drogues mènent au crime. Comme l'a dit mon collègue de Calgary, un ancien agent de police, les drogues poussent au crime. Quand je vois ce genre d'amende et de peine, je me rends compte que le gouvernement ne s'intéresse aucunement à la dissuasion.

J'ai déjà parlé du fait que cela envoie le mauvais message aux jeunes Canadiens. J'ai parlé à plusieurs enseignants et directeurs d'écoles et ils m'ont dit que les jeunes croient déjà que la marijuana a été légalisée. Je le répète, ce n'est pas le message que devrait envoyer la Chambre. Ce n'est pas le message que devrait envoyer le Parlement du Canada, mais c'est ce que croient nos jeunes.

Reste à savoir comment nous aiderons nos policiers à faire respecter la loi. Tous ceux qui se font prendre à conduire en état d'ébriété savent que, lorsque le taux d'alcool dans leur sang dépasse, selon les résultats de l'ivressomètre, la limite légale, les policiers ont des éléments de preuve de fonds qu'ils peuvent présenter devant les tribunaux pour établir que le contrevenant avait dépassé la limite de consommation d'alcool de 0,08 p. 100 et conduisait avec des facultés affaiblies.

Je peux m'imaginer les procès auxquels nous aurons droit grâce à ce projet de loi. Il faudra déterminer si la personne était sous l'influence de stupéfiants ou dépassait une limite quelconque. Comment les policiers expliqueront-ils la situation? Diront-ils qu'ils ont demandé au conducteur de marcher en ligne droite et qu'il n'a pas réussi à le faire? Le tribunal retiendra-t-il cet élément de preuve? Chose certaine, aux termes de ce projet de loi, le procureur aura bien du mal à prouver qu'une personne conduisait sous l'influence de la marijuana. La consommation de marijuana augmentera. On le constatera sur nos routes et dans nos cimetières. Des gens perdront la vie dans des accidents causés par des conducteurs drogués.

J'ai eu l'occasion de discuter avec le député de Yellowhead de la méthamphétamine en cristaux. Certaines de nos provinces sont aux prises avec ce problème. Même dans ma circonscription, Crowfoot, on observe une forte croissance de la vente de méthamphétamine en cristaux. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous songeons à présenter un projet de loi d'initiative parlementaire traitant des précurseurs de tous les ingrédients entrant dans la fabrication de méthamphétamine en cristaux. Nous cherchons également des façons d'aider les familles déchirées par les consommateurs de méthamphétamine en cristaux.

Initiatives ministérielles

Je ne veux pas me lancer aujourd'hui dans un débat pour déterminer si la marijuana est une drogue d'introduction ou non, mais je sais que la marijuana est utilisée en combinaison avec d'autres drogues pour intensifier l'effet. Le député de Yellowhead m'a parlé de gens qui trempent la marijuana dans la méthamphétamine en cristaux avant de la fumer pour obtenir un meilleur effet. Des policiers m'ont dit que certains utilisateurs trempaient des cure-dents dans la méthamphétamine en cristaux. Ils gardent leur cure-dents dans le pare-soleil de leur camion et conduisent parfois le cure-dents imbibé de méthamphétamine en cristaux à la bouche.

Les drogues sont de plus en plus présentes parce que nous n'avons pas envoyé le bon message à propos de la marijuana ou de tout autre type de drogue; nous n'avons pas envoyé le bon genre de message. Nous récoltons ce que nous avons semé. Malheureusement, les effets se font sentir sur les enfants, les familles déchirées, la productivité en baisse et les possibilités perdues en matière d'éducation. Nous voyons les répercussions dans toutes les écoles secondaires du pays.

● (1610)

Nous devrions avoir le courage d'adopter des lois strictes qui montrent que nous nous soucions véritablement des effets de ces drogues sur les Canadiens.

Je me rappelle une question posée en comité à l'un des témoins: «Croyez-vous qu'une personne prise avec de la marijuana paiera l'amende?». Nous parlions alors d'une amende de 500 \$ comme moyen de dissuasion. Plusieurs témoins ont répondu non. Ils ne savaient pas comment nous pourrions obliger quelqu'un à payer une amende.

À ce comité, nous avons un tableau derrière nous. Nous y écrivions ce qui allait se produire, selon nous, si jamais la décriminalisation était adoptée. Nous avons parlé des tests sur place. Nous avons parlé d'une méthodologie permettant de déterminer si une personne est sous l'influence de tout type de stupéfiant ou de la marijuana. Nous avons parlé des amendes comme moyen de dissuasion. Nous nous sommes demandé si nous pourrions élaborer des mesures obligeant les gens à payer l'amende ou s'il s'agirait simplement d'une autre amende qui ne serait jamais perçue. Nous avons pensé associer l'amende au permis de conduire, mais cela relèverait de la compétence des provinces.

Ce projet de loi ne prévoit pas comment nous pouvons obliger quelqu'un à payer l'amende. Les gens ne paieront pas, tout simplement. Tant que je n'entendrai pas un ministériel dire que nous avons le moyen de faire des tests sur place, que nous avons la capacité d'imposer des amendes substantielles, que nous avons la capacité de voir à ce que ces amendes soient payées, je ne veux vraiment pas en entendre davantage au sujet de la décriminalisation de la marijuana.

La consommation et la possession de marijuana doivent demeurer illégales. Les Canadiens doivent se rendre compte que ce n'est pas seulement illégal, mais qu'il doit y avoir une amende substantielle témoignant des dommages et du tort que cela peut causer.

Chaque année, les policiers présentent dans les écoles le programme DARE, qui porte sur la sensibilisation aux dangers de la drogue. Ils parlent aux jeunes Canadiens des dommages causés par la violence et les drogues. Des publicités à la télévision et dans les journaux montrent les effets terribles des drogues. Il existe de bons programmes de sensibilisation à la toxicomanie. Toutefois, nous avons un gouvernement qui veut aller dans le sens de la décriminalisation et, dans les faits, il dit aux Canadiens que ce n'est pas aussi mauvais que nous le pensions plus tôt.

Quelqu'un m'a donné des informations il y a quelques temps, où on parlait de la différence entre la marijuana d'aujourd'hui et la marijuana d'il y a 30, 40 ou 50 ans. L'état high que la drogue procure aujourd'hui est tellement différent et, pourtant, nous disons que le moment est venu de la décriminaliser. La marijuana de maintenant est tellement puissante, comme le *BC bud* et d'autres variétés, sur le plan des niveaux de toxicité. Elle est tellement différente de celle des années 60, pendant le mouvement hippie, et des années 60 et 70, lorsque j'ai grandi et fréquenté l'école secondaire. Elle était nuisible à l'époque, mais elle l'est tellement plus aujourd'hui. Nous savions que la consommer était une erreur à l'époque et elle ne présente pas d'avantages aujourd'hui, mais nous voulons que nos jeunes puissent en posséder plus aisément.

Le gouvernement fait erreur. Le gouvernement a tiré à côté de la plaque. Voilà pourquoi mon parti n'appuie pas le projet de loi C-10.

● (1615)

Le président suppléant (M. Bélair): Avant de passer aux questions et commentaires, je dois faire connaître à la Chambre, conformément à l'article 38 du Règlement, les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député d'Acadie—Bathurst, L'Agence des douanes et du revenu du Canada; le député d'Acadie—Bathurst, L'assurance-emploi.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais interroger mon collègue sur la question des jeunes, dont il a beaucoup parlé aujourd'hui.

Il est un peu paradoxal, alors que certains sondages indiquent que l'usage de la marijuana chez les jeunes Canadiens est plus élevé que celui du tabac, que le gouvernement libéral favorise la tenue d'une campagne dynamique pour dissuader les jeunes de s'adonner au tabagisme alors même que, dans sa loi sur la marijuana, il propose des changements qui envoient le message contraire.

Je me demande ce que le député aura à dire sur cette hypocrisie du gouvernement libéral.

M. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, une personne qui a rencontré les membres de notre caucus et probablement un grand nombre d'autres parlementaires nous a parlé de la crise à laquelle le Canada fait face actuellement sur le plan démographique. La population y vieillit, alors que le système de santé, compte tenu de la façon dont les choses évoluent, ne sera pas en mesure d'assurer sa survie.

On doit constamment chercher de nouvelles façons de dire aux Canadiens qu'ils doivent se préoccuper de leur santé. Nous avons créé des kiosques du mieux-être parce que nous considérons qu'ils sont effectivement utiles. Comme le député l'a rappelé, il y a également des gens qui s'occupent de faire notre éducation sur les effets négatifs d'un grand nombre de choses.

Nous enseignons aux Canadiens que l'obésité est nocive. Nous leur enseignons qu'il est nocif de consommer de l'alcool et qu'il peut être nocif de conduire après avoir bu. Nous leur enseignons, avec raison, que le tabagisme est nocif. Nous reconnaissons que le cancer du poumon, l'emphysème et d'autres maladies sont causés par l'inhalation dans nos poumons de n'importe quelle sorte de fumée et son utilisation comme drogue.

Initiatives ministérielles

Le député a raison. Cette drogue est dangereuse et nous avons besoin d'une stratégie équilibrée. Il n'y a pas de stratégie. Nous avons besoin d'un plan équilibré. Il n'y a pas de plan. Nous devons sensibiliser les gens. Investissons de l'argent pour obtenir les ressources qui nous permettront de sensibiliser les gens aux répercussions des effets néfastes de la consommation de drogues, y compris la marijuana. Nous devons pouvoir compter sur davantage de ressources pour faire appliquer la loi.

Des membres de la GRC et d'autres policiers m'ont dit que nous leur passions littéralement des menottes tout en leur demandant de descendre dans la rue pour faire respecter la loi. Ils ne peuvent même pas détecter si un conducteur est sous l'influence de drogues illicites. Des tests peuvent aider à déterminer si une personne a consommé de l'alcool, mais pas de la marijuana.

Le député de Saskatoon—Wanuskewin a souligné que certaines statistiques démontrent que davantage de Canadiens ont fumé de la marijuana que du tabac. Je n'ai pas vu ces statistiques, mais en parlant à des jeunes Canadiens, je me suis rendu compte qu'ils connaissaient les effets du tabac sur leur santé. Quand on leur parle de la marijuana, ils disent que nous l'avons légalisée. Les jeunes des écoles secondaires croient que nous avons pris des mesures en vue de la légaliser.

Je ne sais pas trop si c'est parce que nous n'avons pas fait ce que nous devons faire pour sensibiliser le public. Je ne sais pas si c'est parce que les médias ont trop parlé de cette histoire de marijuana ou à cause de toutes les discussions sur la décriminalisation et la légalisation soulevées au Sénat et ailleurs que nous n'avons pas fait notre travail, mais nos jeunes Canadiens sont d'avis que la marijuana ne cause aucun problème. Nos tribunaux ont fermé les yeux. Sept cent quatre-vingts accusations ont été portées dans une petite collectivité du nord de l'Alberta. Si cette loi était adoptée, je suis persuadé que les responsables s'en tireront et ce n'est pas correct.

Nous devons voir à ce qu'il existe un plan équilibré dans notre façon de présenter les effets néfastes de cette drogue à tous les Canadiens, jeunes et moins jeunes.

• (1620)

M. Andy Burton (Skeena, PCC): Monsieur le Président, lorsque nous examinons le registre des armes à feu, qui a coûté un milliard de dollars et plus, le fonds d'adaptation des collectivités de la Colombie-Britannique touchées par le différend sur le bois-d'oeuvre, de quelque 55 millions de dollars, dont une partie infime est allée aux habitants des collectivités qui en ont besoin en ce moment, environ 450 jours plus tard, les malversations dans le programme de commandites, qui a coûté quelque 450 millions de dollars, les piqueries dans des grands centres comme Vancouver, puis, nous sommes saisis d'une mesure législative, comme le projet de loi C-10, ce qui exacerbera probablement le problème, il me semble que le gouvernement doit modifier ses priorités.

Que pense le député de Crowfoot d'une proposition visant à ce que le programme d'enregistrement des armes à feu soit supprimé et à ce que le gouvernement réduise ses pertes et investisse désormais les fonds destinés à ce programme ridicule dans la prévention de la criminalité, y compris l'élaboration d'un programme adéquat de contrôle routier sur l'usage de la marijuana et l'application rigoureuse des lois actuelles portant sur la marijuana? Cela ne serait-il pas beaucoup plus logique aux yeux des Canadiens?

M. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, pour répondre brièvement à la question du député, oui. Nous devons examiner toutes sortes de moyens pour transmettre aux Canadiens le message que cela n'a pas de sens.

Le député a également raison. Nous voici, un lundi après-midi, à la Chambre des communes. Il y a des enjeux absolument désastreux, particulièrement pour mes électeurs, et le programme législatif veut que nous débattions le projet de loi C-10. Fort bien.

Nous sommes actuellement aux prises avec l'ESB, qui tue carrément l'industrie de l'élevage des bovins et l'ensemble du secteur agricole, et nous sommes en train de débattre un projet de loi visant à décriminaliser la marijuana. Je présume qu'il faut débattre le projet de loi, mais il y a tellement d'autres questions qui devraient retenir l'attention du gouvernement, mais qui ne la retiennent pas.

Nous avons un registre des armes à feu d'un milliard de dollars qui est tellement inefficace qu'il ne prévient pas la criminalité et, pourtant, plus d'un milliard de dollars sera versé dans le registre, peu importe le résultat. Des fonds seront prévus à cette fin.

Nous avons une industrie du bois d'oeuvre où les chômeurs sont aussi nombreux qu'il y a des mois.

Il y a tellement d'enjeux, surtout dans l'industrie du boeuf, que j'estime que je devrais débattre ici, mais nous débattons le projet de loi C-10.

Selon moi, nous avons besoin de toutes les ressources possibles pour sensibiliser le public. Bon nombre de cultures de cannabis ont déjà fait l'objet de descentes. Des propriétaires de maisons valant des centaines de milliers, voire des millions de dollars font la culture du cannabis dans leur sous-sol. Si on pouvait confisquer les profits de ce type d'activité criminelle, on pourrait les utiliser dans la lutte contre la criminalité. Que l'on utilise les profits de la culture du cannabis dans des maisons privées pour lutter contre la criminalité et sensibiliser les Canadiens aux effets dommageables de cette drogue.

Le gouvernement agit comme si les gens ne fumaient qu'un joint ou deux. Où les consommateurs se procurent-ils cette drogue? Dans le milieu du crime organisé.

Le gouvernement croit que la décriminalisation du cannabis et la légalisation de la culture de cette plante pour usage personnel entraîneront la disparition du crime organisé. Cela montre à quel point le gouvernement ne sait pas comment s'y prendre pour lutter contre le crime organisé et reconnaître les problèmes que nous avons au Canada.

Je trouve la question du député de Skeena intéressante. Luttons contre la criminalité en utilisant l'argent de la criminalité. Utilisons l'argent de la criminalité pour lutter contre elle. Débarrassons-nous du registre des armes à feu.

Nous aurons bientôt un budget. Nous avons un nouveau premier ministre. J'invite le premier ministre à montrer aux Canadiens qu'il comprend ce qui se passe et à faire disparaître le registre des armes à feu. Si la lutte contre la criminalité et le contrôle des armes à feu lui tiennent à coeur, qu'il dise aux Canadiens que ceux qui commettent un crime au moyen d'une arme à feu auront leur nom dans un registre et qu'ils ne pourront plus jamais posséder d'arme à feu. Voilà le type de registre des armes à feu que je trouve valable. Cela ne coûtera pas un sou.

Si le premier ministre est sincère dans le dossier du contrôle des armes à feu, qu'il dise aux Canadiens qu'on mettra fin à la contrebande d'armes qui traversent la frontière quotidiennement et qu'on prendra un engagement plus sérieux à cet égard, car ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Au lieu de cela, nous tenons un débat sur le projet de loi C-10, sur la façon dont nous devrions dire aux Canadiens et aux jeunes que le cannabis n'est pas un choix aussi mauvais que cela. Le gouvernement devrait avoir honte.

Initiatives ministérielles

• (1625)

Le président suppléant (M. Bélair): Veuillez adresser vos observations à la présidence et non pas directement à un autre député.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-10 au nom des électeurs de ma circonscription, celle de Calgary-Sud-Est.

C'est une question que j'ai trouvée particulièrement difficile à analyser et à propos de laquelle j'ai eu du mal à adopter une position. Je trouve raisonnable et très intéressant l'argument présenté par les tenants de la décriminalisation de la possession de petites quantités de marijuana ou de sa décriminalisation pure et simple.

Leur argument part du principe que la marijuana n'est pas une substance nocive. Par conséquent, elle n'est pas préjudiciable à ceux qui font usage de marijuana, elle ne crée pas d'accoutumance d'une manière destructive et elle ne met pas en danger l'ensemble de la société ou l'intérêt commun. Je trouve que c'est un argument raisonnable et incontestable, même si je ne suis pas certain d'accepter la prémisse selon laquelle la marijuana est toujours une substance inoffensive.

En contrepartie du plaidoyer raisonnable que font valoir les tenants d'une doctrine libéraliste en la matière, il y a les expériences personnelles que m'ont relatées de nombreux électeurs de ma circonscription et d'autres Canadiens, notamment des parents. Ceux qui, comme moi, n'ont pas d'enfants n'ont pas à s'inquiéter des difficultés des jeunes qui grandissent dans la société actuelle et ils ne sont peut-être pas aussi préoccupés par les effets nocifs de la marijuana sur les jeunes.

Toutefois, je connais un grand nombre de parents qui sont fermement convaincus, compte tenu de leur expérience personnelle, qu'ils ont perdu leurs enfants, que ceux-ci ont été séduits par un style de vie malsain et improductif qui, en fait, était destructeur pour eux, leurs familles et leurs relations, du fait qu'ils consommaient de la marijuana.

J'ai le sentiment que la majorité de mes électeurs sont d'avis que des peines sévères devraient continuer d'être imposées pour la production, la vente et la possession de marijuana. Cela dit, la plupart des Canadiens et de mes électeurs ne croient pas que les personnes arrêtées et trouvées en possession d'un joint devraient avoir un casier judiciaire pour le reste de leurs jours à cause d'une faute isolée commise lorsqu'elles étaient jeunes.

À mon avis, cette question est complexe. Je suis une personne qui voit les choses en noir et blanc, mais dans ce cas-ci, je vois des arguments raisonnables des deux côtés.

Néanmoins, à mesure que je pousse mes recherches plus loin, que je parle à un plus grand nombre d'électeurs et que j'examine le projet de loi plus attentivement, j'en viens à la conclusion que cette mesure est une réponse inappropriée à la volonté de ne pas imposer l'injuste sentence à vie que représente le fardeau d'un casier judiciaire. C'est compréhensible et le projet de loi va tout simplement trop loin.

La société canadienne essaie essentiellement de trouver un juste milieu relativement à cette question, et c'est là un objectif raisonnable. Toutefois, je ne crois pas que le projet de loi atteigne cet équilibre.

À toutes fins utiles, cette mesure législative vise à décriminaliser la possession de quantités inférieures à 30 grammes. Selon les témoignages d'experts qui ont été entendus, avec 30 grammes de marijuana on peut faire jusqu'à 60 joints, ce qui est certainement plus

que ce que la majorité des Canadiens et des parents jugent être la simple possession d'une quantité mineure.

À cet égard, la position de l'ancienne Alliance canadienne, qui a maintenant été adoptée par le nouveau Parti conservateur, est raisonnable. Elle consiste à décriminaliser la possession de quantités de cannabis inférieures à cinq grammes, ce qui équivaut à peu près à un ou deux joints de marijuana. Ce serait un compromis raisonnable. Cette limite donnerait une chance au jeune qui commettrait une petite erreur dans sa vie. On donnerait ainsi à ce jeune une deuxième chance au lieu de lui imposer le fardeau d'un casier judiciaire pour le reste de ses jours.

• (1630)

Par contre, si nous adoptons la limite de cinq grammes proposée par mon parti, notre droit pénal aurait toujours un effet dissuasif important pour ce qui est de la production et de la distribution de marijuana.

Je parle ici d'une question critique à l'égard de laquelle le projet de loi est lacunaire, soit la prolifération de la production de marijuana au Canada et l'implication du crime organisé dans ce domaine.

Nous avons tous lu et entendu des histoires au sujet des milliers d'entreprises de culture de marijuana, dont un nombre disproportionné se trouvent en Colombie-Britannique. Je crois que le projet de loi ne tient pas compte de cette réalité.

Mon collègue de Provencher signale que certaines de ces entreprises de culture très prospères auraient, semble-t-il, aidé à financer la récente campagne à la direction du premier ministre en adhérant au parti en Colombie-Britannique. Une enquête criminelle très sérieuse est actuellement en cours dans cette province.

Si nous décriminalisons la possession de 30 grammes ou moins, nous nous trouverions essentiellement à donner le feu vert au trafic et à la production de marijuana à l'échelle que nous voyons aujourd'hui. En fait, ces entreprises de culture, qui sont alimentées par le crime organisé, poussent comme des champignons malgré la loi actuelle, qui criminalise toute possession et tout trafic de marijuana.

Il me semble que si nous envoyions un signal montrant que le Parlement veut moins qu'avant tenter des poursuites pour possession et trafic de marijuana, les entreprises de culture ne feraient que se multiplier, ce qui voudrait dire que le crime organisé aurait encore plus de ressources à sa disposition. Je trouve que ce serait là une conséquence plutôt perverse de ce projet de loi, même si c'est peut-être involontaire.

Il y a un autre aspect du projet de loi qui me trouble, et c'est qu'il créerait une loi à deux niveaux. Les libéraux s'opposent toujours à la notion d'un système de santé à deux niveaux, mais ils semblent plutôt attachés à l'idée d'un système de justice pénale à deux niveaux. Ils ont adopté, à la Chambre, des modifications qui rendent certaines infractions encore plus graves si elles sont commises pour des raisons particulières. Au lieu de simplement rendre tous les actes de violence aussi répugnants les uns que les autres aux termes du droit pénal, ils ont prévu des peines plus sévères pour certains actes motivés par certaines impulsions subjectives.

Par contre, nous savons aussi que le gouvernement a adopté des lois prévoyant des peines moins sévères pour certains contrevenants en fonction de leur race, ce qui constitue à mon avis une violation outrageuse des valeurs démocratiques libérales canadiennes. De la même façon, dans le projet de loi C-10, le gouvernement propose des amendes différentes pour les adultes et pour les jeunes reconnus coupables de possession simple de marijuana.

Initiatives ministérielles

À coup sûr, nous pouvons tous convenir que les Canadiens sont égaux devant la loi et que, si un jeune contrevenant a commis un crime d'adulte, il doit en assumer les conséquences. Suggérer que les jeunes sont d'une certaine manière moins responsables de leurs gestes que les autres est avilissant. Cela envoie toutes sortes de messages aberrants et entraîne toutes sortes de conséquences indésirables.

Si un adolescent de 17 ans peut, en vertu de ce projet de loi, transporter 60 joints et encourir une amende inférieure du tiers à celle d'un jeune homme de 18 ans, cela signifie que les jeunes gens de 17 et de 16 ans deviendront les passeurs pour les trafiquants de drogues. Ce serait là un des résultats pervers de ce projet de loi. D'une certaine manière, cela encouragerait ces trafiquants à employer des jeunes gens comme passeurs pour leurs affaires. Je ne comprends pas que le gouvernement ne s'en rende pas compte.

• (1635)

Par ailleurs, le gouvernement a, dans les faits, réduit les sanctions pour la production de marijuana dans ce projet de loi par le biais de son barème d'amendes lié au nombre de plants. Là encore, cette disposition est tout à fait naïve.

Les planteurs de marijuana peuvent limiter à 25 000 \$ l'amende qu'ils sont susceptibles de se voir imposer s'ils ne font pousser que 25 plants; par contre, s'ils en font pousser 26, ils s'exposent à une peine de 10 ans de prison. Devinez ce qu'ils vont faire? Au lieu de tenir une exploitation de 100 plants, ils vont en tenir quatre de 25 plants.

À l'évidence, ce projet de loi s'inspire d'une conception absolument absurde. Il inciterait les producteurs de marijuana à cacher encore mieux la quantité de plants qu'ils feraient pousser afin d'en éviter les sanctions. La police, au lieu de pourchasser un gros producteur, aurait à en pourchasser des douzaines et des douzaines de petits, qui auraient été créés précisément pour ne pas outrepasser la limite de 26 plants prévue dans le projet de loi.

De même, le projet de loi ne prévoit rien pour aider la police à s'attaquer au crime organisé qui tire actuellement avantage d'une application relâchée de la loi. Le projet de loi aurait pour effet d'accroître la demande de marijuana et, par conséquent, d'en rendre la production et la distribution illégales encore plus lucratives pour le crime organisé.

Les amendes établies dans ce projet de loi n'augmentent pas en cas de récidive également. C'est une grave lacune. Il me semble que si nous voulons que la loi ait une valeur éducative, surtout pour les jeunes, au sujet de ce qui constitue une conduite acceptable, nous devrions alors accroître les sanctions en fonction du nombre de récidives.

Si un étudiant est pris avec un joint, je ne crois pas personnellement qu'il devrait avoir un casier judiciaire à vie, mais si on arrête un jeune et on constate qu'il ne cesse de consommer et d'être pris en possession de marijuana, il est fort probable qu'il s'agisse de plus que de simple possession. Il y a de fortes chances que la personne se livre au trafic ou qu'elle ait une grave accoutumance et la loi doit aider à mettre un terme à cette accoutumance. Selon moi, le projet de loi devrait prévoir des sanctions et des conséquences accrues pour les récidivistes.

J'ai mentionné certaines des lacunes du projet de loi. Notre collègue de Crowfoot a parlé de la nécessité d'une stratégie nationale antidrogue plus large. Je crois qu'il y a des preuves concluantes du moins d'un point de vue anecdotique et, selon moi, empirique, que la marijuana est une drogue d'introduction à des stupéfiants plus

dangereux, qui détruisent et tuent des gens. Ce n'est pas toujours le cas, mais cela peut être la réalité dans bien des cas.

Si des députés dans cette enceinte pensent que le trafic de stupéfiants est simplement un choix de vie et que nous ne devrions pas porter de jugements moraux sur la consommation de telles drogues, je les invite à venir dans le secteur est du centre-ville de Vancouver et à voir littéralement des centaines de jeunes surtout dont la vie a été à toutes fins utiles détruite par leur dépendance à l'égard des stupéfiants.

J'irais jusqu'à prédire que pratiquement tous les héroïnomanes de ce quartier de Vancouver dont la vie a été détruite vont vous dire que le premier contact qu'ils ont eu avec les drogues s'est fait par la marijuana.

Nous devons être bien conscients du lien entre la marijuana et la culture plus large de la drogue, ce qui conduit à la consommation de stupéfiants plus dangereux. Il n'y a pas de stratégie nationale antidrogue rattachée à ce projet de loi. Aucune disposition n'a été prise pour modifier la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité. Aucune disposition n'a été prise pour faire face aux dommages causés à des biens immobiliers par des cultures domiciliaires, ce qui constitue un très grave problème. Aucune mesure législative n'a été établie pour empêcher des institutions financières de financer des hypothèques reliées à des cultures, afin qu'elles doivent exercer la diligence voulue pour mettre un terme au blanchiment d'argent associé à ces activités. Le gouvernement n'a pas proposé de collaborer avec les ministères provinciaux du bien-être social afin de mettre un terme à la fraude en matière d'assistance sociale qui sert à financer le commerce de la drogue.

• (1640)

La magistrature n'a pris aucun engagement pour hausser les peines compte tenu des limites établies dans le projet de loi, jusqu'à concurrence de la peine maximale, ou pour se conformer aux directives concernant la possession. Le projet de loi ne contient aucune disposition concernant la toxicité accrue liée à la concentration de THC.

Mon collègue de Crowfoot a souligné le fait qu'aujourd'hui la toxicité du cannabis est plusieurs fois supérieure à ce qu'elle était, dans les années 60, lorsque l'ancien ministre de la Justice, l'ancienne ministre de la Santé et la plupart des députés qui occupent les banquettes ministérielles utilisaient la marijuana à des fins récréatives, comme ils l'ont eux-mêmes admis.

L'ancien ministre de la Santé, Allan Rock, qui ne siège plus ici et qui est maintenant notre ambassadeur aux Nations Unies, s'enorgueillit de sa période hippie où il a fréquenté John Lennon et il ricane quand on parle de consommation de drogues illicites. Nous pouvons le laisser se bercer du romantisme de ses souvenirs psychédéliques de sa jeunesse, qui remonte aux années 60, mais cela n'est absolument pas pertinent pour la vie des jeunes d'aujourd'hui qui ont affaire à un produit dix ou vingt fois plus puissant qu'à l'époque où l'actuel ambassadeur du Canada aux Nations Unies était un utilisateur du dimanche.

Je demande aux députés du gouvernement libéral de mettre de côté leur attachement romantique à cette substance comme si c'était la drogue de l'amour estival. Je leur demande de jeter un coup d'oeil aux vraies familles et à ces jeunes dont la vie est perturbée par une dépendance à une substance qui, dans nombre de cas, peut s'avérer extrêmement dommageable. Je demande au gouvernement de reconsidérer ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

En conclusion, je serais disposé à appuyer des modifications à la loi qui décriminaliseraient la possession de très petites quantités de cannabis. Je ne tiens pas à pénaliser indéfiniment des jeunes qui commettent une erreur occasionnelle, mais nous devons recourir à la loi pour mettre un frein à la croissance énorme et débridée du narcotraffic organisé au Canada. Par conséquent, je m'oppose à ce projet de loi, à moins que le gouvernement n'accepte de le modifier considérablement en fonction des propositions de mes collègues.

• (1645)

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, le discours de mon collègue était très éloquent. J'ai appris certaines choses et d'autres m'ont été confirmées.

Il s'agit d'une question très importante, voire cruciale, compte tenu que nous faisons tellement d'échanges commerciaux avec les Américains, juste au-delà du 49^e parallèle. Les Américains ont clairement indiqué que la nouvelle loi sur la marijuana se traduira probablement par des restrictions frontalières plus sévères entre nos deux pays.

J'aimerais entendre les commentaires du député sur les répercussions de cette loi. Nous avons déjà des problèmes à la frontière, et si nous apportons de tels changements, dans quelle mesure cela affectera-t-il encore davantage le commerce et la circulation des biens entre les deux pays?

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, c'était une question tout à fait raisonnable.

Je suis le porte-parole de l'opposition pour les relations Canada-États-Unis. À ce titre, j'ai l'occasion de rencontrer souvent des responsables de l'application de la loi, des législateurs et des décideurs des États-Unis. La question de la libéralisation de lois canadiennes sur la marijuana et les drogues est dans la mire des décideurs de Washington.

À la suite des événements du 11 septembre, nous avons la cruciale obligation nationale de rassurer les Américains à l'idée de partager avec nous une frontière ouverte. Pour notre survie économique, il nous faut assurer l'ouverture d'une frontière par où passent aujourd'hui des échanges commerciaux quotidiens de 1,8 milliard de dollars. Le projet de loi C-10 ne ferait qu'augmenter les pressions sur le Congrès et d'autres instances décisionnelles à Washington visant à accroître les inspections frontalières et le nombre de douaniers chargés de la surveillance des véhicules et des passagers canadiens allant aux États-Unis, ce qui représenterait des files d'attente plus longues, davantage de formalités et un coût plus élevé pour l'économie canadienne.

Je crains que cela n'implique un coût économique inattendu pour les Américains qui doivent assurer une vigilance accrue aux frontières pour intercepter la marijuana en provenance du Canada car ils prévoient qu'il y aura une abondance de cette drogue dans notre pays comme conséquence imprévue du projet de loi. Il ne faut pas oublier cela.

Je me permettrai de faire un commentaire connexe. Il est intéressant de noter que trois États américains, à savoir l'Oregon, le Nevada et un autre, ont tenu des référendums sur la décriminalisation de la marijuana. Ils y ont mené des débats énergiques. Dans tous les cas, les électeurs de ces États ont décidé de maintenir l'interdiction de produire de la marijuana, d'en faire le commerce et d'en posséder.

Je ne veux pas dire que nous devrions toujours nous inspirer des tendances politiques américaines pour notre propre gouvernance, mais il faut en tenir compte. Si nous considérons la situation en

matière de sécurité à la suite des événements du 11 septembre et si nous y ajoutons le malaise croissant des Américains qui craignent que le Canada ne devienne un exportateur de drogues, en particulier de cannabis, aux États-Unis, le projet de loi n'est vraiment d'aucune aide.

• (1650)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, la décriminalisation de la consommation de marijuana est un débat fort important qui arrive à point nommé. Après avoir écouté certains de mes collègues, je me rappelle qu'une des raisons qui ont incité le gouvernement à s'empresse d'aborder ce dossier, c'est qu'il prétend qu'il existe une impression selon laquelle la vaste majorité des jeunes croient que la mari doit être décriminalisée.

J'ai eu l'occasion de prendre la parole dans des écoles secondaires des quatre coins de ma circonscription, celle de Prince George—Peace River. J'ai constaté que la question ne fait pas l'unanimité chez les jeunes. Ils ne réclament pas tous à grands cris la décriminalisation, ni la pleine légalisation de ce produit.

J'ai présenté trois options aux jeunes. D'abord, la légalisation. Elle nous permettrait de taxer ce produit et de le traiter comme l'alcool, par exemple. Ensuite, la décriminalisation de la possession de petites quantités, comme dans le C-10. Ou le statu quo: la possession de marijuana serait un acte criminel contrevenant au Code criminel. Les jeunes sont partagés, comme le reste de la société doit l'être, il me semble. Même chez les jeunes, il n'existe pas de consensus clair qui justifierait qu'on se précipite pour décriminaliser la marijuana.

Mon collègue de Calgary est allé dans des universités et des collèges des quatre coins du Canada pour discuter avec des jeunes. Je me demande si ses observations correspondent à celles que j'ai faites dans ma circonscription.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, à cette question, je répondrais que ce n'est pas une préoccupation de premier plan pour les jeunes que je rencontre sur les campus ou dans les écoles secondaires.

Je dois admettre que les jeunes qui se disent préoccupés par cette question favorisent majoritairement la décriminalisation. Cependant, la vaste majorité des jeunes que je rencontre ne considèrent pas cette question comme l'une de leurs préoccupations. Ils s'intéressent bien davantage à faire des études supérieures de qualité, à obtenir un emploi au pays dès leur sortie de l'université ou de l'école secondaire et à disposer de bonnes perspectives économiques.

Les jeunes font partie des principales victimes de la criminalité et des crimes violents. Il serait donc profitable pour la société que nous fassions tout notre possible pour éliminer la pression exercée par le crime organisé, qui affecte souvent les jeunes. Aux États-Unis, la grande majorité des victimes d'homicides sont des jeunes hommes de 16 à 25 ans mêlés au trafic de drogues.

Selon moi, les jeunes ne pensent pas vraiment à cette question et je ne sais pas qui défend cette idée. Comme je l'ai dit déjà, je crois que c'est le fait du précédent ministre de la Santé, l'actuel ambassadeur du Canada aux Nations Unies, et de l'ancien ministre de la Justice qui considèrent ce projet comme leur legs à la nation, la commémoration romantique de leurs années de jeunesse, les années 60 noyées dans les vapeurs de marijuana. N'est-ce pas un phénomène assez spécial, monsieur le Président? Je suis heureux de voir qu'ils ont gardé une vision aussi romantique de leurs activités illégales des années 60. C'est tout à fait charmant, mais ils devraient laisser leur jeunesse derrière eux et se concentrer sur ce qui convient aux jeunes d'aujourd'hui; en fait, nous devrions canaliser nos ressources pour lutter contre le crime organisé au lieu de lui faciliter la tâche.

Initiatives ministérielles

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Madame la Présidente, je vis dans une circonscription frontalière, celle de Provencher, au sud-est du Manitoba. Une bonne partie de nos échanges commerciaux se font avec nos voisins du sud, qu'il s'agisse de produits manufacturés, de denrées agricoles et de toutes sortes de biens.

J'ai entendu différents reportages au sujet des inquiétudes que ce projet de loi suscite chez les Américains. Pour la circulation transfrontalière, même un léger retard d'une heure ou deux coûte des millions de dollars. Si pareils coûts sont évidents dans une circonscription comme celle de Provencher, de quel ordre sont-ils dans une ville comme Windsor, où la circulation est beaucoup plus importante? Je mets peut-être le député sur la sellette, mais avon-nous des chiffres précis sur les coûts qu'occasionne un retard de quelques heures par rapport aux délais prévus pour la livraison de marchandises et ainsi de suite?

• (1655)

M. Jason Kenney: Madame la Présidente, on a évalué l'augmentation des coûts qui s'ensuit lorsque les vérifications à la frontière durent plus longtemps pour ceux qui veulent se rendre aux États-Unis, et ces coûts sont très importants. Je n'ai pas les statistiques sous la main, mais je puis dire au député que les échanges commerciaux quotidiens entre le Canada et les États-Unis sont actuellement évalués à 1,8 milliard de dollars. C'est phénoménal. Ce sont les échanges commerciaux bilatéraux les plus importants de l'histoire de l'humanité. C'est énorme. Il est ici question de dizaines de milliers de véhicules qui traversent quotidiennement nos frontières et qui permettent l'acheminement de 1,8 milliard de dollars de marchandises ou de services.

Inviter les Américains à réagir à ce projet de loi en faisant preuve de plus de vigilance à l'égard des véhicules canadiens qui se rendent aux États-Unis entraînera inévitablement des temps d'attente et de vérification plus longs. Cela aura des répercussions sur notre économie. Le projet de loi est assorti de coûts économiques. Ils ne sont peut-être pas évidents ou directs, mais je pense que les Américains feront preuve d'une vigilance accrue pour intercepter les contrebandiers canadiens, en raison de la production accrue de marijuana qui fera suite à l'adoption de ce projet de loi. Cela aura des répercussions préjudiciables sur les emplois canadiens et cela nuira aux jeunes qui ont besoin de ces emplois.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Madame la Présidente, je sais que certains ont parlé des graves répercussions que tout cela peut avoir sur des vies humaines et sur les dommages qui peuvent être entraînés. D'autres ont balayé la question du revers de la main, affirmant que c'était un choix personnel qui ne visait que la personne elle-même et qui n'avait aucune répercussion pour les autres.

Dans le cadre de ce débat sur le projet de loi C-10 qui vise à modifier la Loi sur les contraventions en vue de permettre de poursuivre les responsables de certaines infractions criminelles par voie de sommation ou de procès-verbal, bref de décriminaliser la possession de moins de 30 grammes de marijuana, j'aimerais souligner tout d'abord qu'il y a des ravages et des répercussions dans la vie d'autres personnes et ce de plusieurs façons assez importantes. Je vais tenter de les décrire sommairement.

Au cours de la période des questions et observations, j'ai remis en question l'intérêt du ministre de la justice à l'égard des ravages causés par la conduite avec facultés affaiblies sur les routes canadiennes. J'ai attiré l'attention du ministre sur l'une des trop nombreuses préoccupations soulevées par les chefs de police, tout particulièrement les propos du chef de la police de Toronto, Julian

Fantino, en ce qui a trait au programme du gouvernement en vue d'assouplir les lois canadiennes portant sur la marijuana.

J'ai posé une question au ministre il y a un certain temps. Julian Fantino, le chef de police de Toronto, m'a fait part par écrit d'un bon nombre de préoccupations qu'il avait à l'égard de la décriminalisation de la marijuana par le gouvernement. Dans cette lettre, il a parlé de la recherche, indiquant que si ce projet de loi devait être présenté tel quel, le nombre de jeunes de moins de 25 ans conduisant un véhicule après avoir consommé de la marijuana pourrait augmenter de jusqu'à 400 p. 100. On parle du nombre de jeunes conduisant un véhicule après avoir consommé de la marijuana, ou, en d'autres termes, en état d'ébriété.

Le chef de police Fantino a parlé des dangers accrus qui en résulteraient sur les routes. Il a parlé de l'incroyable carnage et de la douleur qu'éprouveraient les familles à la suite de la perte d'un enfant, d'un conjoint, d'un père ou d'une mère, causée par la conduite automobile sous l'influence de la marijuana. Il a évoqué l'horrible spectacle des morts résultant d'accidents.

Je pose de nouveau la question aujourd'hui. Le ministre et le gouvernement ne sont-ils pas conscients du terrible carnage qui risque de résulter chaque année de la conduite automobile sous l'influence de la marijuana? Les individus qui consomment de la drogue et le mode de vie qu'ils choisissent ne sont pas seuls en cause ici. Il faut aussi penser aux terribles conséquences pour les autres, sur les routes.

Les mauvaises nouvelles, dans les médias, concernant la marijuana, la violence et les guerres de gangs ont été beaucoup trop fréquentes ces derniers mois. Le projet de loi laxiste du gouvernement à l'égard des drogues, dont nous sommes aujourd'hui saisis, a été renvoyé à un comité spécial. Nous espérons vraiment que le comité manifesterait un plus grand respect à l'égard des policiers de première ligne et des services d'urgence au Canada que ne l'avait fait le gouvernement libéral.

Le 28 octobre dernier, le *Globe and Mail* publiait un article sur un double meurtre semblant avoir été commis par une gang, à Toronto. La police a établi un lien entre ce meurtre et le problème croissant de la marijuana et des guerres de gangs dans la ville. Plus tôt aujourd'hui, j'ai eu un échange avec le député de Crowfoot au sujet d'un sondage paru le lendemain, 29 octobre de l'an dernier. Les médias ont fait largement état d'un nouveau sondage d'opinions selon lequel l'usage de la marijuana est plus répandu que l'usage du tabac chez les adolescents. Voilà un fait significatif dont nous devrions tous prendre note et auquel il faudrait prêter attention, comme je le mentionnais dans ma question au député.

Le gouvernement libéral a investi des sommes considérables dans une campagne dynamique. Un peu partout au pays, on voit des affiches, des colloques ont lieu, des leçons sont données et toutes sortes de messages sont envoyés pour dissuader les jeunes de consommer du tabac. Or, les modifications législatives proposées au sujet de la marijuana envoient le message contraire.

Initiatives ministérielles

Les policiers qui oeuvrent en première ligne au Canada sont affligés par le projet de loi laxiste du gouvernement libéral à l'égard de la marijuana. Je me suis entretenu avec des représentants de la police dans ma circonscription, Saskatoon—Wanuskewin. L'Association canadienne de la police professionnelle et l'Association canadienne des chefs de police ont de nouveau écrit au premier ministre, afin d'obtenir une loi plus stricte à l'égard des infractions les plus graves reliées à la consommation de drogues. Très franchement, les policiers canadiens n'en reviennent pas de cette tentative du gouvernement d'expédier l'adoption d'un projet de loi prématuré et qui laisse grandement à désirer.

● (1700)

Le Parti conservateur s'oppose au projet de loi C-10, mais sa position est que si les libéraux veulent nous l'imposer, ils doivent d'abord établir une stratégie nationale antidrogue. D'autres députés, du moins du Parti conservateur, y ont fait allusion aujourd'hui.

Nous avons besoin d'une stratégie nationale antidrogue qui soit efficace dans les rues de toutes nos villes et de toutes nos collectivités d'un bout à l'autre de notre grand pays. Elle doit mettre en place un barème progressif d'amendes, soit des amendes et des sanctions, qui s'alourdit au regard du nombre de condamnations, et des conséquences importantes en cas de non-paiement des amendes. Cela ne figure pas dans le projet de loi.

Il faut des peines minimales pour rehausser le sérieux du crime que constituent les opérations de culture de marijuana. Des lois sur la conduite en état d'intoxication par des drogues et une évaluation au bord des routes doivent également être en place. Nous devons maîtriser cet aspect. Il faut que cela soit établi et prêt à fonctionner avant l'adoption du projet de loi. La police a besoin de lois renforçant ses pouvoirs d'exécution de la loi dans les situations où on soupçonne des facultés affaiblies en raison de la consommation de drogues.

Il n'en demeure pas moins que plus les pénalités pour la consommation et le transport de drogues sont faibles, plus cette activité illégale sera lucrative. Plus le transport de drogues est lucratif, plus il sera facile aux trafiquants de recruter des jeunes pour la réalisation de cette activité très dangereuse et criminelle.

Le député de Calgary a expliqué clairement dans son discours, et je suis on ne peut plus d'accord avec lui, que les plus âgés se serviront tout simplement des plus jeunes, qui recevront des peines plus légères. Ce sont eux qui s'en tireront avec une peine moins lourde. Ils sont utilisés comme pions et passeurs, et seront sacrifiés en cas de pépin. Cela constituera tout simplement une invitation faite aux trafiquants de drogue d'attirer des jeunes dans cette activité très dangereuse et criminelle. Ceux qui consomment déjà de la marijuana se laisseront plus facilement attirer dans le trafic.

Les nouvelles données indiquant une augmentation du nombre d'adolescents qui consomment de la marijuana devraient inspirer de graves inquiétudes. Il s'agit d'une question sérieuse, particulièrement parce que des sondages récents indiquent que le fait que les adolescents consomment davantage de marijuana que de tabac au pays nous pose un problème très réel. Un certain nombre de personnes ont fait mention de ce problème depuis le début de la journée. Quelques questions et interventions ont également tourné au tour de cela.

Mis à part les torts causés à l'industrie du camionnage, le carnage sur les routes, la violence, le trafic de drogues, les guerres entre les gangs que provoquera le projet de loi très clémente sur la marijuana, nous savons également qu'elle causera du tort à tous les Canadiens. Il ne s'agit pas que d'une question personnelle où des gens peuvent dire

que c'est leur affaire et qu'elle ne regarde personne d'autre. Comme on l'a déjà souligné à quelques reprises, elle touchera très sérieusement les entreprises. Le député de Provencher en a parlé. Lorsque de grandes entreprises veulent livrer des produits assez rapidement, mais sont retenues à la frontière, il leur en coûte des centaines de milliers de dollars par jour. Elle ne touche pas que des gens en particulier. Lorsque des régimes sont mis en place et sont dotés de systèmes de surveillance plus sévères, cela touche les honnêtes gens de tout le pays, y compris les gens d'affaires. Il en résultera probablement des restrictions plus serrées à la frontière canado-américaine.

Je ne sais vraiment pas quel électorat le gouvernement libéral cherche à attirer avec cette nouvelle approche à la législation sur les drogues. Ce n'est certainement pas les honnêtes citoyens de ma circonscription qui adorent leurs enfants, qui adorent leurs adolescents et qui veulent vivre dans des collectivités sûres.

Le projet de loi C-10 aurait un effet négatif, non seulement sur la personne qui utilise de la marijuana. Nous savons qu'elle a des effets néfastes sur le plan médical. Des études l'ont prouvé. Cependant, elle entraîne également des carnages sur les routes, en raison des conducteurs drogués. Nous n'avons pas de régimes pour prévenir ou déceler cela. Elle entraîne également de la violence et la hausse des activités criminelles chez les gangs. Elle ouvre également la porte à des drogues plus dures. En outre, elle a des répercussions sur le milieu des affaires. Elle a des répercussions sur tous ceux qui transportent des produits entre le Canada et les États-Unis. Par conséquent, elle a des conséquences assez sérieuses.

● (1705)

Je trouve tout à fait consternant que le gouvernement traite différemment les adultes et les jeunes et impose des amendes moins lourdes aux jeunes. Quel genre de message envoie-t-on quand on dit que c'est O.K. pour les jeunes mais que pour les adultes c'est beaucoup plus grave? Je trouve très troublant que les jeunes adultes soient passibles d'amendes moins lourdes. D'une part, les libéraux disent qu'ils vont essayer d'empêcher les jeunes de consommer de la drogue. D'autre part, ils éliminent toute peine réelle s'ils en consomment.

Quand on étudie un projet de loi, on veut avoir quelque chose en place qui permette une exécution de la loi efficace et convenable. En l'occurrence, la police ne dispose pas des ressources nécessaires pour réprimer le crime organisé qui profite de l'absence d'exécution et qui en profitera encore davantage quand le projet de loi entrera en vigueur.

Il risque en fait d'accroître la demande de marijuana et donc de rendre la production et la distribution illégales de marijuana encore plus lucratives pour le crime organisé qui utilise un plus grand nombre de nos jeunes vulnérables comme courriers, mouchards, etc. C'est très troublant.

Les amendes prévues par le projet de loi ne sont pas assez lourdes. Elles ne constituent qu'une légère tape sur la main. C'est ce qu'il en coûte d'être en affaire, un point c'est tout. Il n'y a là rien qui dissuaderait quiconque et qui empêcherait d'offrir des drogues plus dures ayant des effets encore plus graves.

Par ailleurs, un inconvénient majeur du projet de loi, une faille, un aspect négatif, est qu'il n'y est prévu aucune augmentation en cas de récidive. Comme l'a dit le député de Calgary, si quelqu'un se fait prendre une fois, c'est une chose. Par contre, si cela se répète à maintes reprises, il faudrait en tenir compte. Pour les récidivistes, les conséquences devraient être plus graves.

Initiatives ministérielles

On pourrait dire que les libéraux ont réellement libéralisé les lois antidrogue du Canada sans pour autant en prévoir convenablement l'exécution. C'est toujours troublant. Quand on pense à la gabegie d'un milliard de dollars qu'est devenu le registre des armes à feu, par manque de prévoyance...

M. Jay Hill: Deux milliards de dollars.

M. Maurice Vellacott: Nous sommes près de 2 milliards de dollars, et nous allons atteindre ce chiffre.

Nous devons fermer le robinet et arrêter l'hémorragie. Les libéraux tentent d'appâter les électeurs avec ces amuse-gueule que sont la décriminalisation et les amendes, avant de les appeler aux urnes. Nous avons toujours cette énorme bureaucratie qui coûte plus cher que jamais. Et ils imposent des amendes aux propriétaires d'armes à feu, aux chasseurs de canard et aux autres citoyens respectueux des lois. C'est une honte.

Nous croyons qu'il faut au contraire concevoir des projets de loi fondés sur le bon sens et plus faciles à appliquer. À quoi servent les lois qui sont honnies par le public et qui font que les forces de l'ordre sont détestées dans notre pays? C'est de la folie que d'imposer une mesure que personne n'appuie, une mesure que ne soutient aucun régime particulier et que la police ne peut appliquer faute de ressources.

C'est très démoralisant. J'ai parlé à des policiers de la ville de Saskatoon, en Saskatchewan, et je les ai accompagnés pendant leurs patrouilles. Ils m'ont dit que c'était très démoralisant pour eux de voir le Parlement adopter ce genre de mesure législative tordue qui ne leur accorde aucune ressource pour appliquer la loi.

En décriminalisant la possession de 30 grammes de marijuana, le gouvernement facilite beaucoup la tâche des trafiquants. Comme il a déjà été dit, on peut faire une trentaine de cigarettes avec 30 grammes de marijuana, et c'est une quantité clairement suffisante pour le trafic dans les écoles secondaires, dans la rue, au magasin du coin ou ailleurs dans notre pays. Nous pensons que c'est un problème. L'utilisation et la possession de marijuana doivent continuer d'être illégaux, et la possession de plus de cinq grammes de marijuana doit être considérée comme une infraction.

Nous avons également déjà fait valoir que les peines pour possession de marijuana doivent être durcies de façon marquée. En cas de récidive, la loi doit être plus sévère. Nous devons prévoir des mécanismes de surveillance routière pour détecter les conducteurs qui ont consommé des drogues.

• (1710)

Cela nous ramène au début de mon discours. Je serai dévasté si, comme nous le supposons et comme le chef de police Fantino le suppose, les routes deviennent le théâtre d'un autre type de carnage. Il y aura des pertes de vie, avec les coûts incalculables que ces pertes de vie comporteront pour les pères, les mères, les fils et les filles des victimes, sans compter le chagrin que ces personnes auront durant toute leur vie. La vie n'a plus le même sens lorsqu'on perd un être cher dans un accident causé par un conducteur avec facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue.

Il est nécessaire d'instaurer des mesures permettant de déceler les infractions de conduite avec facultés affaiblies par la drogue. La police doit disposer des ressources lui permettant d'empêcher le crime organisé d'en venir à contrôler ce type de culture de cannabis. Il s'agit d'une affaire de millions et de millions de dollars pour le crime organisé.

Ce sont là des changements qui s'imposent. Le projet de loi envoie un mauvais message aux Canadiens, particulièrement aux jeunes, et

il complique la tâche aux familles qui sont aux prises avec la consommation de drogues.

Certaines des choses que nous avons suggérées seraient favorables. Comme l'approche fondée sur le bon sens qui apporterait une solution équitable au problème : les amendes seraient d'un montant précis qui augmenterait considérablement à chaque infraction subséquente, et on ferait exécuter leur paiement avec rigueur. Ce n'est pas quelque chose qui serait laissé au bon vouloir des contrevenants. Il faut des personnes qui s'occupent de faire exécuter le paiement des amendes. Nous devons mettre en place des moyens de déterminer les infractions pour conduite sous l'effet de la drogue.

Il faut surtout que des pratiques fermes et améliorées soient convenues entre le gouvernement et les provinces sur la détermination des peines. Une entente est impérative. À défaut d'entente, nous sommes en présence d'un certain laisser-aller à la mexicaine. Les provinces ne seront pas capables de mettre en vigueur des mesures qui sont désirées par gouvernement fédéral mais qui ont des lacunes. Les provinces seraient alors coincées, en essayant de mettre en vigueur ces étranges lois mises en place par les libéraux fédéraux.

Plusieurs provinces, l'Association canadienne des policiers, Les mères contre l'alcool au volant et plusieurs simples députés libéraux ont exprimé des réserves concernant ce projet de loi, de sorte que le Parti conservateur continue de faire ressortir ses lacunes. Nous allons nous opposer à ce projet de loi. Et nous le ferons avec l'espoir qu'il s'éteindra avec les élections ou que nous trouvions le moyen de le retarder pour qu'il soit corrigé, car c'est le genre de projet de loi crucial qui aura un effet ou un impact sur un grand nombre de personnes.

Nous ne voulons pas de carnage sur les autoroutes, de violence, de guerres de gangs et de ralentissement de nos échanges commerciaux à travers la frontière, toutes choses qui nuisent non seulement aux utilisateurs mais à toutes les personnes de son entourage, à tous les Canadiens. Notre parti continuera de s'opposer à ce projet de loi jusqu'à ce que les changements de gros bon sens soient apportés.

• (1715)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques du député de Saskatoon—Wanuskewin relativement au projet de loi C-10. Mon collègue a soulevé plusieurs points pertinents en ce qui a trait à cette mesure législative, tout comme l'ont fait à tour de rôle les députés conservateurs qui ont pris la parole.

Je suis un peu consterné de voir que le Parti libéral, qui a déposé cette mesure, ne participe pas au débat. C'est le premier ministre qui a dit qu'il était de plus en plus préoccupé par le déficit démocratique, non seulement à la Chambre des communes, mais aussi aux comités et dans d'autres endroits où travaillent les députés fédéraux. Le premier ministre a dit qu'il était préoccupé par le déficit démocratique; pourtant, aujourd'hui, nous sommes encore une fois saisis de cette mesure législative. C'est du réchauffé. C'est une mesure qui comporte des lacunes et qui a été déposée par le prédécesseur du premier ministre, Jean Chrétien. Cette mesure est encore une fois devant nous, mais les libéraux ne se lèvent même pas pour la défendre.

Initiatives ministérielles

L'une des préoccupations mentionnées par le député est que les amendes et les peines d'emprisonnement ne sont pas assez sévères. Personnellement, je suis préoccupé, entre autres, par le fait que nous nous retrouvons encore une fois dans une situation où le gouvernement juge opportun de proposer une gamme d'amendes et de peines d'emprisonnement qui incluent des maximums.

En ce qui concerne la production de marijuana, je tiens à rappeler que quiconque produit un à trois plants peut être passible sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire d'une amende maximale de 500 \$, ou de 250 \$ pour un jeune contrevenant. Cette disposition a été amendée par la suite en comité, mais il faut comprendre qu'on y précise une amende maximale. Pour la production de 4 à 25 plants, l'amende maximale est de 25 000 \$. La peine d'emprisonnement maximal est de 10 ans pour la production de 26 à 50 plants, et de 14 ans pour la production de plus de 50 plants.

Cela illustre bien le problème que posent sans cesse les mesures législatives proposées par le gouvernement. On n'y prévoit pas de peines minimales. Nous revenons constamment sur le sujet. Ceux qui s'adonnent à des activités criminelles au Canada—et la production et le trafic de drogues sont des activités illicites fort rentables—doivent comprendre qu'ils sont passibles non seulement de peines maximales, mais aussi de peines minimales s'ils sont reconnus coupables. La police, les procureurs et notre système de justice doivent avoir l'assurance que les criminels saisissent bien le message et comprennent que, s'ils sont arrêtés, ils seront punis rapidement et sévèrement.

Je me demande si mon collègue de Saskatoon—Wanuskewin s'inquiète autant que moi de voir le gouvernement proposer une autre mesure législative ne prévoyant pas de peines minimales. Les criminels se font taper sur les doigts, puis sont relâchés aussitôt et peuvent reprendre leurs activités en se moquant de la police, des procureurs et de tous ceux qui travaillent dur pour protéger la société. Les contrevenants sont libres de récidiver et de s'en prendre à nos jeunes, l'avenir même de notre pays.

Personnellement, j'en ai assez de l'attitude du gouvernement libéral. Je siége ici depuis 10 ans. Nous avons débattu de nombreuses mesures législatives portant sur le Code criminel du Canada et d'autres questions criminelles. Les résultats sont toujours les mêmes: dans la lutte contre la criminalité, le gouvernement libéral est un grand parleur, mais un bien petit faiseur.

M. Maurice Vellacott: Madame la Présidente, j'apprécie la question de mon collègue. Je ne siége pas depuis aussi longtemps que le député qui a posé la question, car je ne suis ici que depuis sept ans. Cependant, dès mon arrivée à la Chambre des communes, j'ai été étonné, voire intrigué, du fait que le système judiciaire n'avait pas prévu de peines minimales pour nombre d'infractions. Je ne sais toujours pas pourquoi il en est ainsi. Les libéraux à cet égard semblent vouloir se limiter aux peines maximales et ne rien prévoir en ce qui concerne les peines minimales. Évidemment, ce qui se produit, c'est qu'on laisse la détermination de la peine à la discrétion des juges. Or, dans la plupart des cas, les magistrats semblent avoir une attitude libérale eux aussi; une toute petite tape sur les doigts, puis la libération.

Je conviens qu'au cas par cas, il devrait parfois y avoir une petite latitude dans certaines circonstances exceptionnelles, mais il est néanmoins possible d'avoir cette latitude même en présence de peines minimales. Il s'agit de fixer une sanction minimale. Entre la peine maximale et la peine minimale, le juge peut établir la sanction qui s'impose compte tenu des circonstances et des détails dont il

dispose. Voilà ce que nous devons faire, mais les libéraux ont décidé qu'il ne devrait pas y avoir de minimum du tout, simplement un maximum. En outre, certains juges ont le coeur tendre lorsqu'ils siègent au tribunal.

Je dis, un peu à la blague, qu'il est possible que les libéraux ne veuillent pas fixer de peines minimales parce que certains députés ministériels d'en face ont dilapidé des milliards de dollars en recettes fiscales. Comme nous l'a rappelé le député qui m'a précédé, le gouvernement a déjà gaspillé près de 2 milliards de dollars avec le registre des armes à feu. La situation était la même à DRHC lorsque j'étais porte-parole en la matière. C'était tout simplement incroyable. Il n'y avait ni trace écrite de la circulation de l'information, ni documentation. Il suffisait d'un appel téléphonique pour qu'on jette l'argent par les fenêtres. La situation se répète avec la combine des contrats de publicité au Québec. Compte tenu de ce scandale, le gouvernement ne veut peut-être pas fixer de peines minimales parce que ses gens pourraient se retrouver derrière les barreaux. C'est une autre façon d'envisager la question, mais malheureusement le système de justice ne dispose pas de peines minimales. Il s'agit là d'un problème.

Le député de Provencher, qui a été procureur général du Manitoba, pourrait nous éclairer encore davantage sur les conséquences catastrophiques que peut avoir l'absence de peines minimales. Il faut prévoir des peines minimales de façon à ce que les juges ne soient pas tenus de composer avec des mesures législatives trop vagues qui ont pour effet que justice n'est pas rendue. Il n'y a pas de justice pour les victimes lorsque cela se produit.

Nous avons pu le constater à de nombreuses reprises dans le cas de victimes de vol ou de meurtre. Les membres de la famille n'obtiennent pas justice. Un juge se présente un jour donné et impose la peine la moins sévère. C'est tout simplement inacceptable. Ça n'a rien à voir avec la justice.

Un changement de gouvernement s'impose. Nous avons besoin d'un gouvernement conservateur qui adopterait une approche différente et qui fixerait des peines minimales pour ce genre de mesures législatives et d'autres lois en vertu du Code criminel.

● (1720)

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Madame la Présidente, je remercie le député de Prince George—Peace River de ses observations. Il a dit que le gouvernement ne semble aucunement enclin à discuter de la question. Il n'y a que l'opposition officielle et nous qui avons ce problème à coeur et qui le jugeons important. Il est également intéressant de constater, invariablement, que leur chef est parti faire campagne. Il n'est pas intéressé à siéger et à gouverner, ni à faire son travail de premier ministre du pays.

J'aimerais poser une question à propos du fait que le gouvernement mette tant de choses de côté. Il a mis de côté tous les nouveaux dossiers qui l'ont remis en question. Je pense à l'affaire Maher Arar et à la manière dont le gouvernement l'a remise à plus tard. Il essaie d'enterrer cette affaire jusqu'après les élections qu'il est en train de planifier.

Nous découvrons des choses avec le scandale des commandites et le gouvernement n'en ressort pas propre du tout. Tous les jours, c'est comme se rendre chez le dentiste. Nous arrachons une dent à la fois, jusqu'à ce que ces gens soient finalement aussi édentés qu'ils semblent l'être.

Initiatives ministérielles

Des changements au registre des armes à feu auraient dû être faits depuis longtemps. Nous entendons dire que le gouvernement pourrait le remanier, mais, fait assez intéressant, l'examen aura lieu après les élections. Les problèmes se succèdent. On le constate dans d'autres secteurs également; il y a les problèmes liés à la défense et les diverses questions soulevées aujourd'hui.

Les libéraux forment véritablement un gouvernement usé. Ils ne suivent manifestement aucune direction. Ils ne sont nullement motivés à bien gouverner. J'aimerais avoir l'opinion du député à ce sujet. Est-ce ce gouvernement qui devrait présenter une question importante, comme la question dont nous avons discuté aujourd'hui, alors qu'il n'est manifestement pas enclin à discuter ou à trouver une solution?

M. Maurice Vellacott: Madame la Présidente, merci de ces excellentes questions.

Mon collègue de Prince George a fait un excellent travail dans le domaine de la justice pénale. Le député de Cypress Hills—Grasslands est un collègue compétent qui travaille fort sur les questions agricoles et la Commission canadienne du blé. Il coordonne également la période des questions pour notre parti. Il est un député compétent. Tous deux pourraient être ministres, si nous formions le gouvernement.

Il est évident que le gouvernement ne demanderait pas mieux que d'éviter bien des discussions, ces jours-ci. Il veut surtout détourner l'attention des fraudes et des scandales survenus au Québec. C'est ce qui attire l'attention et indigné la population. Le gouvernement a perdu sa confiance, et il veut se servir de débats comme celui-ci pour faire diversion, pour faire oublier les problèmes qui inquiètent les Canadiens.

Les Canadiens ne font plus confiance au gouvernement. Il ne peut gérer les recettes fiscale de manière judicieuse et acceptable. Les libéraux se battent entre eux. Et puis, voici cette tactique de diversion. Les élections arrivent, et il faut que la population comprenne clairement ce qui s'est passé: les centaines de millions de dollars perdus, le gâchis de DRHC, le cafouillis du registre des armes à feu, ce gaspillage de milliards de dollars. Dans les semaines à venir, le gouvernement devra rendre des comptes.

● (1725)

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Madame la Présidente, je me réjouis de participer au débat d'aujourd'hui.

À mon avis, ce qui cloche dans ce projet de loi c'est que, en tant que députés qui viennent voter sur la question, nous avons besoin d'informations. Nous ne disposons simplement pas de l'information qui nous permettrait de prendre une décision éclairée. Le gouvernement, plutôt que de fournir à l'opposition, à ses députés d'arrière-ban et aux Canadiens les informations nécessaires pour prendre une décision éclairée, a simplement décidé de presser l'adoption du projet de loi C-10 pour une raison ou pour une autre. Nous devons à notre pays, nous devons en particulier à nos enfants, d'amener le gouvernement et le ministre à nous expliquer la raison de cet empressément à faire adopter ce projet de loi.

Il y a un certain nombre de questions que j'aimerais voir aborder. Il y a un certain nombre de questions de fond qui n'ont pas reçu de réponse du gouvernement.

Ce qui me frappe en premier lieu au sujet du projet de loi C-10, c'est que ce projet de loi est fait sur mesure pour encourager le trafic parmi les jeunes. Nous assouplissons les interdictions dans la loi. Nous disons en gros que de 15 à 30 à 45 cigarettes, selon la façon dont elles ont été roulées, pourraient être transportées dans la poche

du jeans d'un jeune et vendues à, disons 5\$ à 10\$ chacune, mais qu'il faudrait attraper ce même jeune sur le fait d'une transaction unique pour prouver qu'il y a eu trafic. Il s'agit là de petit trafic mais à grande échelle et ce sera payant. Cela ne veut pas dire que le jeune recevra beaucoup d'argent pour participer à ce trafic mais il est vraisemblable qu'il empochera suffisamment pour payer pour sa consommation personnelle. C'est là l'autre aspect du projet de loi.

Le projet de loi augmenterait l'influence du crime organisé. Il perpétuerait de plus gros profits. Nous stimulons la demande par le biais du petit trafic et tous les autres trafics qui le supportent et, en même temps, nous maintenons le caractère illégal de la marijuana. Qu'est-ce que nous sommes en train de faire? Les interdictions sont à la baisse mais les profits sont à la hausse. Cela sera une occasion merveilleuse de prendre de l'expansion dont profitera le crime organisé. Voilà en quoi consiste le projet de loi C-10.

Une question fondamentale que l'on pourrait poser est: pourquoi adoptons-nous un projet de loi qui profitera aux entreprises illégales et fera du mal à nos enfants? Telle est la conséquence de cette mesure. Je n'ai pas entendu de réponse. Les libéraux n'ont pas réfuté que telle est la conséquence de l'adoption de cette mesure.

La deuxième question à laquelle les Canadiens veulent une réponse, c'est celle qui a trait à la conduite avec facultés affaiblies par suite de la consommation de drogues. J'ai passé une bonne partie de ma carrière au ministère du procureur général comme procureur en droit constitutionnel. À la fin des années 80, le nombre de décès et de blessures causés par les accidents de la route était en hausse.

● (1730)

Même à cette époque-là, le gouvernement fédéral n'a pas voulu prendre les mesures nécessaires pour arrêter le carnage. À la fin des années 80 et au début des années 90, et je suis fier de dire que le Manitoba était un précurseur dans ce domaine, nous avons vu de nouvelles initiatives de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies par des moyens administratifs, la suspension de permis et la saisie des véhicules après que leurs propriétaires eurent conduit même si leur permis avait été suspendu. Ces initiatives ont été couronnées de succès.

Le plus gros défi du Manitoba consistait à convaincre d'autres provinces que c'était la chose à faire. Ce ne sont pas seulement les avocats de la défense qui disaient que c'était inconstitutionnel et que nous ne devrions pas le faire, les procureurs généraux le disaient aussi. Le gouvernement fédéral n'y croyait pas tellement durant les années 90. Cependant, si on dresse l'historique de cette initiative, on constate que la plupart des provinces l'ont adoptée et que cela a donné des résultats bénéfiques. Moins de gens meurent. Moins d'enfants sont tués sur les routes. Moins d'adultes sont tués et blessés sur les routes. C'est une bonne chose, mais nous risquons d'annuler ces progrès durement obtenus.

Si nous encourageons davantage l'usage de la marijuana, il en résultera inévitablement que plus de gens conduiront sous son influence. Pourquoi nous engageons-nous dans cette voie? Nous savons que la marijuana, conjuguée à l'alcool, altère bien plus dangereusement la capacité de conduire. Prendre une cigarette de marijuana et un ou deux verres de bière, ce n'est pas la même chose que de consommer trois bières. Il y a un effet multiplicateur. L'altération des facultés est considérable. Nous n'avons pas de système de dépistage routier ou d'autres mécanismes efficaces pour mettre en évidence ce phénomène.

Initiatives ministérielles

Pourquoi donnons-nous suite à ce projet de loi maintenant? Nous ne connaissons pourtant pas les réponses à ces questions. Pourquoi mettons-nous la santé et la vie de centaines et même de milliers de personnes en danger en suivant cette voie?

Je n'en sais rien. Et je ne peux pas répondre à mes électeurs à ce sujet parce que, bien que je sois leur représentant auprès du gouvernement, celui-ci ne m'a pas informé à ce sujet. Comment puis-je, en toute bonne foi, dire à mes électeurs de ne pas s'inquiéter, que les libéraux ont un plan secret qui permettra de répondre à la crainte qu'ils éprouvent que leurs enfants ne se fassent blesser ou que leur conjoint ne se fasse tuer sur la route? Comment puis-je leur dire de ne pas s'inquiéter, qu'il existe un plan libéral secret?

Cela ne suffit pas. Les Canadiens méritent de savoir quelles mesures le gouvernement mettra en place si cette loi entre en vigueur et que l'on assiste à une augmentation de la conduite avec facultés affaiblies par suite de l'augmentation de l'usage de drogues.

J'ai une autre préoccupation pour laquelle je n'ai pas reçu de réponse. Bien des gens considèrent la marijuana comme une drogue inoffensive. Mais n'importe quel intervenant en toxicomanie pourrait le dire: la marijuana, compte tenu notamment de son taux actuel de THC, est une drogue qui induit une dépendance physique très forte. Il n'y a plus de doute là-dessus, il s'agit d'une drogue qui crée une dépendance. Je ne sais pas jusqu'à quel point c'est le cas; je ne sais pas si c'est autant que l'héroïne, la cocaïne, le crack ou le crack, mais les conseillers d'orientation professionnelle et les intervenants en toxicomanie affirment qu'elle crée une dépendance.

● (1735)

Il ne s'agit pas d'une drogue inoffensive; pourtant, nous n'avons toujours pas de stratégie locale ou nationale pour lutter contre le problème. Pourquoi ces questions ne sont-elles pas soulevées et pourquoi des réponses n'y sont-elles pas apportées, pour que je puisse aller dire à mes électeurs que les libéraux sont prêts à permettre à leurs enfants de développer une dépendance, mais qu'ils n'ont pas à s'en faire parce que le gouvernement a une stratégie secrète nationale et qu'il faut lui faire confiance?

Compte tenu du bilan des libéraux depuis quelques mois, je ne peux pas demander à mes électeurs de leur faire confiance. Les libéraux n'en sont pas dignes. Ils ne le méritent pas. Ils ont perdu la confiance des Canadiens.

L'autre question qui me préoccupe concerne le trempage de la marijuana dans la méthamphétamine. J'ignore si les députés sont au courant des terribles méfaits que peut causer la méthamphétamine, communément appelée crack ou glace blanche. Les fonctionnaires américains avec qui j'ai travaillé de 1997 à 1999 ont prévenu les Canadiens de l'arrivée de cette drogue. Elle a eu des effets dévastateurs dans les régions rurales des États-Unis. Les agences d'application de la loi m'ont dit que ce que le crack avait fait dans les populations noires des régions urbaines, le crack ou glace blanche allait le faire chez les cols bleus, les cols blancs des régions rurales et des petites villes des États-Unis et du Canada. Cela se produit déjà. Cette drogue est déjà présente aux États-Unis. Le crack fera dans les régions rurales et les petites villes ce que le crack n'y a pas accompli. C'est un terrible problème.

Permettez-moi d'expliquer ce que le crack ou la méthamphétamine fait aux personnes qui en consomment. Les effets ne durent pas seulement une douzaine d'heures, mais 30 jours, pendant lesquels la personne ne dort pratiquement pas. Savez-vous comment les personnes qui consomment de ces drogues font pour dormir? Elles prennent de l'héroïne pour se calmer et s'endormir. C'est une drogue qui engendre une terrible dépendance. Les membres de la criminalité

organisée trempent maintenant la marijuana dans la méthamphétamine.

Les laboratoires utilisés ne coûtent à peu près rien et ils peuvent être installés presque n'importe où, dans des chambres d'hôtel, des chambres louées, n'importe où. Les ingrédients sont peu coûteux et le processus est simple. La fabrication de la méthamphétamine est cependant très dangereuse; des explosions peuvent se produire avec la rapidité de l'éclair, causant une mort immédiate.

J'ai vu des bandes vidéos montrant l'arrivée de premiers intervenants dans une chambre d'hôtel où un laboratoire de méthamphétamine avait été installé dans la salle de bain et où une explosion s'était produite. La personne qui se trouvait dans la salle de bain est morte immédiatement. Celle qui se trouvait à la porte de la salle de bain a eu le temps de reculer d'un ou deux pas. La personne qui se trouvait sur le lit a eu le temps de faire trois ou quatre pas vers la sortie. Le gaz libéré par l'explosion tue immédiatement.

Certains diront que tous ces gens étaient impliqués dans la fabrication de ce produit. Toutefois, si nous n'avons aucune sympathie pour ces êtres humains, nous devrions à tout le moins en avoir pour les premiers répondants qui font face à ce nuage dès qu'ils ouvrent la porte du motel. Ils perdent la vie tout comme les trafiquants qui fabriquent la méthamphétamine.

● (1740)

En 1997 et en 1999, les services américains nous ont dit que plus de 80 p. 100 des arrestations au titre de la protection de l'enfance étaient directement liées à des abus de méthamphétamines. Le nombre d'enfants retirés de la garde de parents ayant une dépendance aux méthamphétamines augmente à un rythme effarant. Je suis persuadé que les taux seraient semblables pour ce qui est de la consommation de crack dans les villes américaines. Il semble maintenant que des problèmes similaires surgissent au Canada.

Les Américains nous disaient alors qu'ils avaient interdit les précurseurs, c'est-à-dire les ingrédients chimiques servant à la fabrication de méthamphétamines, mais les trafiquants de drogues américains traversaient la frontière, particulièrement entre le Montana et l'Alberta, se rendaient dans des pharmacies et vidaient littéralement les tablettes de médicaments en vente libre, les faisant fondre pour les utiliser par la suite aux États-Unis. Nous avons fermé les yeux sur ce problème qui revient maintenant nous hanter.

Les collectivités autochtones ont aussi été durement touchées par le problème de la méthamphétamine aux États-Unis et dans certaines régions du Canada. C'est un problème qui a eu d'importantes conséquences pour les collectivités de premières nations de tous les États des États-Unis et qui commence maintenant à se manifester ici. Certaines de nos collectivités de premières nations font déjà face à toutes sortes de problèmes et elles risquent maintenant d'être touchées par celui-ci.

Je suis inquiet. C'est l'orientation que nous allons adopter pour la marijuana, de la marijuana imbibée de méthamphétamine, qui crée de l'accoutumance après une ou deux utilisations. Il est presque certain que les gens en prendront l'habitude. Imaginez des enfants goûtant à de la marijuana imbibée de méthamphétamine, qui découvrent tout à coup qu'ils ont un problème sur le dos, et un énorme problème!

Initiatives ministérielles

Quelles sont les réponses? Le gouvernement ne me les a pas fournies. Comment puis-je retourner voir mes électeurs et leur dire de ne pas s'inquiéter pour ces aspects puisque les libéraux nous ont garanti que leur politique en matière de drogues serait efficace? Celle-ci va-t-elle avoir la même efficacité que leur politique en semblable matière dans la circonscription de Vancouver-Est, qui enregistre actuellement le taux le plus élevé de crimes contre les biens en Amérique du Nord après celui du centre-ville de Miami?

Les membres du crime organisé répètent à qui veut l'entendre que, s'ils sont pris avec des drogues où que ce soit au Canada, ils vont chercher à se faire accuser en Colombie-Britannique, où ils n'iront jamais en prison. Dans cette province, les lois ne sont pas appliquées. Les juges ne les mettent pas en application. Les efforts des autres juges dans ces domaines, dans notre pays, sont minés parce que de telles accusations sont abandonnées en Colombie-Britannique et que les juges semblent tout simplement ne pas s'en soucier.

Nous avons besoin d'instaurer des lignes directrices en matière de détermination de la peine ou alors des sentences minimales à travers le pays, de telle sorte que, si certains juges ne se soucient pas de nos enfants et de nos collectivités, au moins le Parlement les oblige à accomplir leurs tâches en respectant ces lignes directrices en matière de détermination de la peine ou ces peines minimales. Pourquoi ne retrouvons-nous pas cela dans ce projet de loi?

Ce sont là quelques-unes des questions que m'ont posées mes électeurs. Comment puis-je me présenter à nouveau devant eux et leur dire de faire confiance au gouvernement, lorsque celui-ci n'a tout simplement pas de réponses à ces questions? Si le gouvernement possède les réponses, il n'a pas encore décidé de les communiquer à l'opposition ni aux électeurs que nous représentons.

• (1745)

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, PCC): Madame la Présidente, ce qui m'inquiète dans le projet de loi, c'est qu'il affaiblirait la protection de nos enfants, de nos jeunes vulnérables, du fait que la possession et la consommation de drogues ne seraient plus passibles que d'une simple amende. Voici deux exemples.

Ma nièce en Saskatchewan, Kaila Kilstrom, qui est en douzième année, me dit que dans son école, les jeunes qui consomment de la marijuana sont les plus pauvres. Elle affirme qu'ils ont l'air hagar, ne se présentent pas nécessairement en classe, et que les jeunes se sont divisés en non-consommateurs et consommateurs de drogues. C'est là un problème que je vois, à savoir que nous devons continuer de dire à ces enfants que les drogues ne font pas de bien, et appliquer cette position dans les faits.

Le deuxième exemple, dont le député se souviendra probablement, vient de la municipalité de Winnipeg Beach, au Manitoba. Un père est devenu tellement frustré qu'on fournisse de la drogue à sa fille dans la petite ville de Winnipeg Beach qu'il a été poussé à prendre une arme à feu et à tuer le trafiquant pour sauver sa fille. Le message qu'envoie le gouvernement libéral, c'est que les parents doivent simplement accepter ce qu'il va faire. Cela va dire à leurs enfants que la consommation de drogues ne pose pas de problèmes et qu'ils ne risquent qu'une amende.

Le député peut-il commenter ces deux positions?

M. Vic Toews: Madame la Présidente, je vais traiter du deuxième problème. Je pense que le phénomène des justiciers concerne la question fondamentale de ce que devrait être une loi. Quel est le but d'une loi? Une loi doit offrir aux gens l'assurance qu'ils n'ont pas besoin de se faire eux-mêmes justice. Quand les gens ne font plus

confiance au système judiciaire pour rendre justice parce que les lois ne sont pas appliquées, ils deviennent eux-mêmes justiciers.

Je n'approuve pas les justiciers. Je pense que c'est une mauvaise chose car le tissu même de la société est détruit par ces derniers. Toutefois, le pendant à cela est que le gouvernement doit appliquer certaines normes de manière à ce que les gens sachent qu'ils n'ont pas à prendre ce genre de mesure.

En général, notre législation antidrogue se prête à cela. C'est une chose qui se produira. Les effets s'en feront ressentir non seulement dans l'application des lois antidrogue, qui est à l'origine de la situation à Winnipeg Beach, mais dans le fait qu'il n'y a plus de protection de nos biens ou de notre sécurité personnelle. Une fois que le peuple et la police ont perdu confiance dans le système, notre société commence à se désintégrer. Nous devons nous attaquer à ce problème, non seulement pour le bien de quelques drogués ou toxicomanes mais aussi pour l'ensemble des gens dans nos localités.

Pour ce qui est de la question des jeunes qui se scindent en deux groupes, les consommateurs de drogue et les non-consommateurs, je pense que c'est une réaction très naturelle. Toutefois, cela va au-delà des jeunes disant qu'ils pensent que les drogues sont mauvaises car elles les empêchent de bien faire leur travail à l'école. Il s'agit également de leur propre protection. Ce qu'ils font, c'est se constituer en gangs pour se protéger parce que le système ne les protège plus. Ces jeunes se regroupent pour se protéger contre les vendeurs de drogue et les consommateurs de drogue. C'est ce genre de message qui circule dans nos écoles. Nous parlons ici de petites localités rurales mais aussi des grands centres urbains.

Le gouvernement n'a pas offert de réponse concernant sa politique antidrogue et le résultat, c'est que nos enfants doivent s'unir pour assurer leur protection car le gouvernement dit que leurs intérêts passent après ceux des jeunes qui veulent consommer de la drogue.

• (1750)

M. Randy White (Langley—Abbotsford, PCC): Madame la Présidente, le plus triste dans tout cela est que la Chambre des communes a abordé pour la première fois, en 1972, la question des drogues, qu'elle s'est penchée sur le dossier pendant 18 mois et qu'elle a présenté 41 recommandations, dont plusieurs auraient pu être mises en oeuvre. Après avoir examiné ces recommandations, le gouvernement a déclaré qu'elles étaient plus conservatrices qu'elles ne l'auraient dû, si bien qu'il a laissé tomber la question et renoncé à l'idée de décriminaliser la marijuana.

Cependant, comme mon collègue vient de le dire, nous subissons les effets d'une absence de stratégie antidrogue au Canada. Nombre de jeunes deviennent dépendants d'autres drogues plus dures et en meurent, dans certains cas. Le gouvernement ne fait pour ainsi dire rien à cet égard. Les Canadiens devraient savoir que la philosophie du gouvernement en matière de drogues est probablement l'une des plus inadéquates au monde, comme c'est le cas en Hollande, notamment.

Un des véritables problèmes que pose ce projet de loi, c'est que le gouvernement dira aux Canadiens qu'il prévoit des peines sévères pour la culture du cannabis. Le projet de loi prévoit des amendes maximales. Or, que je sache, aucune amende maximale n'a été imposée en Colombie-Britannique depuis près de dix ans. Je parle de l'ancien régime. Le gouvernement dit que les amendes pour la culture de cannabis atteindront 25 000 \$.

Initiatives ministérielles

En fait, les contrevenants s'en tireront avec une contravention de 200 ou de 500 \$. Dans ma région, en particulier, il y a plus de 400 entreprises de culture ruinant des maisons pour les jeunes acquéreurs éventuels. Des laboratoires de méthamphétamine en cristaux contre lesquels le gouvernement ne prend aucune mesure ruinent des maisons, tuent des gens et poussent des jeunes à devenir accros plus rapidement que ne le ferait l'héroïne.

J'aimerais poser une question à mon collègue, qui a déjà été le procureur général du Manitoba. À quoi servirait une loi comportant une amende ou une peine maximale et prévoyant que le contrevenant qui cultiverait un certain nombre de plants pourrait se voir imposer une amende pouvant atteindre 50 000 \$ ou une peine d'emprisonnement d'un certain nombre d'années, alors que plusieurs avocats et juges dans les tribunaux sont d'avis que le cannabis devrait être légalisé. La question de la peine maximale ne se pose pas étant donné que l'on impose aux contrevenants des peines minimales.

À quoi bon établir une loi qui ne sera pas appliquée?

M. Vic Toews: Madame la Présidente, le but est très évident. Il s'agit de faire croire aux Canadiens que le gouvernement prend le problème au sérieux.

Le gouvernement libéral sait que les juges n'imposeront pas des peines maximales. Mon collègue de Langley—Abbotsford l'a déjà dit, et je n'ai pas besoin de le renseigner à ce sujet, car il est depuis longtemps sur la ligne de front dans cette bataille.

Les libéraux savent que les juges n'imposent pas de peines maximales, mais ils disent vouloir être plus sévères. Voyons la peine maximale que les contrevenants pourraient recevoir. Pourtant, si on proposait aux libéraux une peine minimale de six mois ou d'un an d'emprisonnement pour trafic de drogues, ils ne pourraient pas y consentir. Ils ne veulent pas lier les mains aux juges.

Le gouvernement s'en remet au pouvoir judiciaire pour ne pas avoir à prendre les décisions difficiles. Voilà à quoi se résume le gouvernement. Il veut plaire à tout le monde à la fois. Si nous voulons être des libéraux, votons pour eux. Si nous voulons être des conservateurs purs et durs, votons également pour eux, car nous voyons comment ils veulent punir sévèrement les activités criminelles.

Les citoyens tant libéraux que conservateurs sont induits en erreur, car la doctrine que le gouvernement adopte dans son projet de loi ne permet ni de réadapter, ni de punir ni de dissuader les contrevenants. Elle n'est absolument pas efficace. Elle ne donne que le gâchis qui a lieu actuellement dans l'est de Vancouver.

• (1755)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la Présidente, mon collègue, le député de Provencher, a fait preuve de perspicacité dans son discours sur ce projet de loi. J'ai trouvé ses propos très informatifs, contrairement à ceux qui émanent du parti ministériel.

À mon avis, les libéraux vont faire ce qu'ils ont toujours souhaité. Malgré leur soi-disant nouveau premier ministre et sa prétendue détermination à régler le problème du déficit démocratique, le premier ministre a l'intention d'obliger ses députés à voter selon la ligne du parti. Il va faire adopter ce projet de loi à toute vapeur en obligeant la majorité des députés libéraux d'arrière-ban à voter en faveur de cette mesure législative même s'ils partagent les inquiétudes que le député de Provencher vient d'exprimer si clairement. Le député n'est-il pas de cet avis?

M. Vic Toews: Madame la Présidente, mon collègue, le député de Prince George, qui fait de l'excellent travail au nom des électeurs de

sa circonscription depuis dix ans, a exprimé de manière très concise ce que je pense du gouvernement libéral et mes appréhensions à son sujet. Si l'on veut du changement, on ne devrait pas voter pour les libéraux.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue, le député de Provencher, de son discours. C'était une extraordinaire source d'informations. En regardant en face, j'ai été consterné de constater qu'il n'y avait qu'un seul libéral qui écoutait ce que le député avait à dire.

Le message qu'il a partagé tout à l'heure est très important. Comme mon autre collègue l'a dit, les députés qui essaient de se faire une opinion devront très bientôt se plier aux directives du whip au moment du vote. Il faut qu'ils écoutent ce que le député de Provencher avait à dire au sujet de la décriminalisation de la possession de marijuana.

Nous discutons actuellement du projet de loi C-10, qui vise à modifier la Loi réglementant certaines drogues et autres substances relativement à la possession et à la production de marijuana.

Quel est l'objectif du projet de loi? J'ai beau chercher, l'objectif n'est vraiment pas clair. Quel devrait être l'objectif d'un projet de loi qui vise les drogues dans notre société? Il devrait surtout viser à éliminer le plus possible de la vie des gens l'influence des substances qui créent une dépendance. Ce serait un objectif noble si nous rédigeons un projet de loi concernant les substances pouvant entraîner une dépendance.

Que fait-on dans le cas des autres substances causant la dépendance? L'exemple qui vient immédiatement à l'esprit est celui du tabac. Au cours des 10 ou 15 dernières années, nous avons vu ce que le gouvernement a fait à l'industrie du tabac. Il l'a essentiellement détruite. Il a dépensé des milliards de dollars pour exhorter les gens à ne plus fumer la cigarette. Il a imposé de lourdes taxes à cette industrie afin de la ruiner. Il a d'ailleurs réussi à bien des égards. L'objectif était louable: mettre fin au tabagisme.

Le deuxième exemple est celui de l'alcool. Dans ce secteur, le gouvernement a élaboré un programme qui n'a pas l'ampleur du programme antitabac. L'objectif est de limiter dans une certaine mesure la consommation d'alcool. Il y parvient grâce aux taxes et aux règles restreignant la publicité sur l'alcool.

En matière de drogues douces et de drogues dures, la situation semble différente. Dans le dossier des drogues dures, les expériences menées à Vancouver se sont soldées par un échec. Le député de Langley—Abbotsford connaît bien cette situation.

N'est-il pas intéressant de voir que même les Nations Unies qualifient de fiasco notre petit plan antidrogue? En fait, l'Organe international de contrôle des stupéfiants a désapprouvé l'expérience en cours à Vancouver. Il nous a critiqué de diverses façons, déplorant surtout l'absence d'une stratégie antidrogue dans notre pays.

Je veux parler brièvement de la réprobation de cet organisme à l'égard de l'initiative gouvernementale. Il a fait valoir quelques arguments. Premièrement, le site d'injection de Vancouver, qui a ouvert ses portes en septembre dernier, viole le principe fondamental selon lequel les drogues illicites ne devraient servir qu'à des fins médicales ou scientifiques. Il a traité longuement de ce point.

Initiatives ministérielles

Lorsque des toxicomanes peuvent se procurer des drogues illicites et les amener à des endroits gérés par l'État ou la ville, on assiste à un cas flagrant de complicité. L'Organe international de contrôle des stupéfiants n'a pas pu accepter cette situation en vertu de la convention internationale sur le contrôle des drogues. C'est la voix des Nations Unies qui parle ainsi et l'ONU n'est certes pas un organisme conservateur.

Deuxièmement, l'organe n'était pas d'accord avec les modifications aux lois fédérales sur la marijuana proposées par le gouvernement. Il a soutenu que cela favoriserait la fausse perception selon laquelle le cannabis est une substance inoffensive. Les Nations Unies étaient préoccupées par le manque de leadership de la part du gouvernement.

L'Organe international de contrôle des stupéfiants s'oppose également à l'utilisation de la marijuana à des fins médicales, un autre projet du gouvernement qui s'est révélé un échec lamentable, jusqu'à ce que son efficacité à titre de traitement soit établie. On voit donc que même la communauté internationale qualifie les initiatives prises jusqu'à maintenant par le gouvernement d'échec complet et total.

On passe des drogues dures à la marijuana. Que fait le gouvernement à propos de la marijuana? Sa politique semble tout autant schizophrène que les mesures qu'il a prises dans d'autres domaines. D'une part, il tente de faire croire à la population qu'il livre une dure lutte à la drogue, et, d'autre part, il présente une loi qui semble vraiment favoriser la consommation de drogues.

Permettez-moi de revenir sur certaines dispositions du projet de loi C-10 et de signaler à la Chambre vers quoi cette mesure législative nous mène. Le projet de loi tend à modifier la loi en ce qui concerne la production de marijuana. Apparemment, quiconque produira de la marijuana sera passible d'un emprisonnement maximal de sept ans.

On entendra beaucoup parler de ces peines maximales dans quelques instants. Le projet de loi répartit les peines en deux ou trois catégories. On y précise entre autres que quiconque produit un à trois plants peut être passible sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire d'une amende maximale de 500 \$. Quiconque produit de 4 à 25 plants est passible d'une amende maximale de 25 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de 18 mois ou de l'une de ces peines. La peine d'emprisonnement maximale est de 10 ans pour les producteurs de 26 à 50 plants, et de 14 ans pour les producteurs de plus de 50 plants.

• (1800)

Comme nous l'avons dit cet après-midi, et nous allons continuer à le dire, l'un des problèmes c'est que cette mesure législative ne prévoit pas de peines minimales. Nous avons constaté la même lacune dans un grand nombre d'autres projets de loi déposés par le gouvernement. Cela se produit une fois de plus aujourd'hui. En fait, si nous n'incluons pas de peines minimales, nous n'envoyons pas de message. On se retrouve avec des mesures telles que les ordonnances de sursis, la détention à domicile et de petites amendes. Les peines ne sont tout simplement pas appropriées, compte tenu de la gravité du crime.

Je pense que, à bien des égards, le gouvernement a tout simplement démissionné. Vraiment. Il a décidé de ne plus mener ce combat. À l'heure actuelle, notre société n'a pas besoin d'un autre moyen d'évasion. Elle a déjà amplement de possibilités.

Le projet de loi prévoit un système d'amendes complètement nouveau relativement à la possession de marijuana. Si une personne a en sa possession entre 15 et 30 grammes de marijuana, c'est le

policier qui décide si elle va être punie par voie de sommation ou de procès-verbal. En l'absence de peines minimales, on peut s'attendre à ce que les policiers fassent comme les juges. Il me semble que les policiers vont se contenter de donner des contraventions et rien de plus, parce que les juges ne donneraient pas suite à une mesure plus sévère prise par les policiers.

La possession d'une quantité égale ou inférieure à un gramme de résine de cannabis est passible d'une amende de 300 \$ dans le cas d'un adulte et de 200 \$ dans le cas d'un jeune. Cette disposition envoie un message très négatif à nos jeunes. Elle les encourage en fait à consommer de la drogue. Elle encourage aussi les adultes à se servir de nos jeunes pour consommer de la drogue. Il s'agit là d'amendes maximales. Les plus jeunes seront encouragés par les plus vieux à transporter la drogue et à la garder en leur possession, puisque les amendes qui pourraient leur être imposées sont moins élevées.

En vertu du projet de loi, la possession de 15 grammes ou moins de marijuana est passible d'une amende de seulement 150 \$ dans le cas d'un adulte et de 100 \$ dans le cas d'un jeune. Encore une fois, il s'agit là d'amendes maximales. Ainsi, il n'existe pour ainsi dire plus de peines pour la consommation de marijuana.

Ce projet de loi est vraiment très boiteux. Malgré ce que les gens disent, nous savons tous que la marijuana est une drogue d'introduction. Les jeunes qui s'initient à la drogue commencent habituellement par la marijuana. C'est généralement la première drogue à laquelle ils sont exposés et la première qu'ils consomment. Ce projet de loi envoie le mauvais message à nos jeunes.

Les peines pour la production de marijuana ont en fait diminué. Ce n'est pas quelque chose que nous voulons voir. Le gouvernement dit que ce n'est pas vrai. Cependant, dans les cas où l'on produit de petites quantités de marijuana, ce qui s'appliquerait probablement à la plupart des entreprises de culture à domicile, les peines ont diminué. Cela encourage les gens à se lancer dans ce genre d'activité.

Une de mes préoccupations, et nous en avons déjà entendu parler cet après-midi, c'est qu'il y a beaucoup de jeunes qui ne veulent pas consommer de la drogue. Ils trouvent qu'on les met dans une situation difficile. La pression des pairs entre en jeu, les autres jeunes disent qu'ils peuvent consommer de la marijuana, que cela ne présente pas un grand danger, que le gouvernement et les adultes ne semblent pas s'inquiéter à ce sujet, alors ils se laissent influencer.

Il y a des jeunes qui me disent qu'ils ne veulent pas consommer de la drogue. Ils vivent dans un milieu où de plus en plus de jeunes autour d'eux essaient de les pousser à le faire, comme s'ils n'avaient pas déjà assez de pression des pairs relativement à certains de ces choix. Par conséquent, il n'est pas sage de la part du gouvernement de créer une situation où nos jeunes subissent encore plus de pression pour consommer de la drogue.

Un des problèmes de ce projet de loi, c'est qu'il n'accorde aucune ressource à la police pour faire la chasse au crime organisé. Nous savons tous que le crime organisé est imbriqué dans une foule d'opérations de culture. Il retire des milliards de dollars de cette industrie. Le gouvernement se présente avec un projet de loi qui en fait décriminalise la possession de la marijuana, mais il ne donne pas à la police les moyens pour faire respecter la loi.

D'abord, les amendes prévues par le projet de loi sont trop faibles et ensuite, elles n'augmentent pas avec chaque infraction subséquente. Aucune mesure n'est prévue pour dissuader les gens de faire le commerce des drogues ou de s'éloigner de ce milieu. Les récidivistes doivent subir des conséquences de plus en plus graves s'ils continuent d'enfreindre la loi.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi ne propose aucun instrument de mise en application de la loi. Les libéraux sont allés de l'avant et ont libéralisé nos lois sur les drogues sans fournir aux policiers les instruments dont ils ont besoin.

Un domaine où les policiers ne pourront pas faire leur travail, c'est dans les contrôles routiers. Si les personnes commencent à conduire à droite, à gauche et à consommer de la drogue, nous devons déterminer si elles sont dans un état de facultés affaiblies. Ce projet de loi ne donne absolument aucune orientation ou aide aux policiers qui arrêtent des conducteurs pour déterminer si leurs facultés sont affaiblies.

C'est l'un des arguments soulevés déjà par l'Alliance canadienne et que nous, comme membres du Parti conservateur, continuons de soulever. Il faut trouver le moyen de déterminer sur place l'état des facultés du conducteur avant de penser à changer nos lois sur la marijuana.

● (1805)

Le projet de loi encourage également le trafic. En décriminalisant la possession de 30 grammes ou moins, les libéraux facilitent les activités des trafiquants qui n'ont plus à craindre de véritables sanctions et qui peuvent alors se livrer en toute impunité à leur commerce. En effet, 30 grammes de marijuana peuvent donner jusqu'à 60 joints. C'est certes suffisant pour avoir un assez bon salaire si les gens les vendent à leurs amis et à leurs voisins. Nous voyons que tout dans ce projet de loi encourage nos jeunes à se lancer dans une voie qui ne devrait pas être la leur.

Un autre grand problème, c'est que les libéraux n'ont pas une stratégie nationale antidrogue. Il n'y a rien en place pour leur permettre de faire face aux problèmes découlant de la décriminalisation de la marijuana.

Nous sommes conscients, et j'espère qu'ils le sont également, des conséquences de cette décriminalisation. La consommation de drogue va augmenter. Il y aura des conséquences au sein des familles et des collectivités. Je prétends que la criminalité va s'accroître également. Les libéraux n'ont pas de stratégie pour faire face à cela. Comme notre collègue de Provencher l'a mentionné plus tôt, si les libéraux ont une stratégie, ils la cachent bien. La dernière chose dont nous ayons besoin, c'est bien que le gouvernement libéral ait des secrets pour qui que ce soit à n'importe quel niveau.

Un autre aspect intéressant réside dans le fait qu'aucune mesure législative n'a été établie pour empêcher les institutions financières de financer des hypothèques reliées à des opérations de cultures. Des entreprises sont tout à fait au courant que des cultures sont concentrées dans certains secteurs. Les institutions financières sont disposées à financer ces immeubles car elles comprennent qu'elles récupéreront leur investissement rapidement. Des mesures doivent être prises à l'égard des institutions financières. Si elles sont au courant de ce qui se passe dans ces maisons et ces immeubles et ne dénoncent pas les gens à la police, nous devons alors avoir une loi pour les y forcer.

Un autre problème réside dans la magistrature. Les juges doivent s'engager à commencer à appliquer la loi telle qu'elle existe. Malheureusement, en l'absence de peines minimales, comme on l'a dit plus tôt, les juges ne vont pas appliquer ces dispositions d'une façon pouvant faire craindre des conséquences aux personnes impliquées dans cette activité.

Aucune disposition n'est prévue pour faire face au problème de la toxicité croissante de la marijuana. Au fil des ans, elle devient plus forte. Le gouvernement se méprend sur la drogue qu'il décriminalise. Avec les années, elle est devenue bien plus toxique et susceptible

d'entraîner la dépendance. Il faut que le gouvernement soit prêt à faire face aux problèmes qui en découlent. Il y a aussi le problème du mélange de marijuana avec les méthamphétamines.

Le Parti conservateur a des solutions. Nous sommes contre une décriminalisation ouverte de la marijuana. Il y a des choses à faire au Canada à ce propos-là. Il faut que la consommation et la possession de marijuana demeurent illégales. La possession de plus de cinq grammes doit être considérée comme une infraction criminelle.

Les amendes pour possession de marijuana devraient augmenter de façon significative dans les cas de récidive. Si quelqu'un persiste, il doit payer de plus en plus cher.

L'une des grandes questions est le dépistage sur les routes. Il faut un moyen de savoir si les conducteurs ont les facultés affaiblies. Si nous décriminalisons la marijuana, certains vont en consommer et prendre ensuite le volant. Nous devons donner aux forces de l'ordre des moyens de dépistage avant de modifier la loi. Il nous faut des appareils ou des moyens d'évaluer les facultés des conducteurs sur les routes. Le gouvernement doit mettre ce projet de loi en veilleuse jusqu'à ce que les policiers possèdent les moyens et les ressources voulues.

L'Alliance canadienne a toujours été cohérente. Notre position était solide. Notre nouveau parti a une position très semblable: la possession de plus de cinq grammes de marijuana doit être considérée comme une infraction criminelle.

Nous voulons des amendes d'un montant précis, et les amendes doivent augmenter dans les cas de récidive. Nous devons faire preuve de rigueur pour faire payer les amendes. Nous avons besoin de moyens appropriés de dépistage sur les routes. Nous avons besoin, pour les poursuites et les peines, de pratiques améliorées et renforcées, convenues entre les autorités fédérales et provinciales. Il est bon de constater que le Parti conservateur adopte une position ferme contre le projet de loi.

● (1810)

La question se pose: pourquoi sommes-nous ici? Est-ce une question qui retient l'attention des Canadiens? Pas vraiment. Il y a beaucoup d'autres questions importantes dont on doit s'occuper et que le gouvernement semble mettre de côté. Malheureusement, le gouvernement semble ne pas savoir où il s'en va. Les seules mesures que le gouvernement a proposées ces derniers mois sont des projets de loi de sessions précédentes qui ont été retravaillés. Le gouvernement ne semble pas avoir de véritable objectif ou orientation.

Heureusement, l'opposition officielle a pris les devants dans un grand nombre de secteurs. L'un d'eux est l'agriculture. Nous avons entendu presque dix mois pour que le gouvernement fasse quelque chose au sujet du problème de l'ESB dans notre pays. Le gouvernement n'a en somme rien fait. Il a bien présenté quelques programmes. L'argent a été absorbé. Il a disparu, et nous ne savons pas vraiment où il est allé. Depuis le début de la présente session, nous attendons que le ministre de l'Agriculture et ses collaborateurs s'engagent à venir en aide aux agriculteurs qui sont en difficulté, mais ils n'ont rien fait.

Initiatives ministérielles

L'opposition a pris les devants dans de nombreux domaines, en agriculture notamment. Nous avons présenté un bon plan. Je ne doute pas que les députés seront intéressés d'entendre quelques exemples de ce que ferait l'opposition si elle formait le gouvernement. Voici un certain nombre de choses que ferait l'opposition.

Nous ajouterions un supplément au PCRA. Ces dernières années, le gouvernement a roulé les agriculteurs. Il leur a dit qu'il leur donnerait un montant donné et quand est venu le temps de payer, il ne leur a pas donné leur argent. Nous mettrions assez d'argent pour qu'ils touchent la totalité de ce qui leur revient.

Nous augmenterions le nouveau PCSRA pour qu'il soit utile aux agriculteurs. Nous ne croyons pas que c'est un bon programme, mais il pourrait le devenir si davantage de fonds y étaient consacrés et si certaines des modifications que nous proposons y étaient apportées.

Nous avons proposé par exemple d'accroître les fonds destinées à augmenter la capacité de transformation. Nous avons proposé l'abattage sélectif de vaches. Nous devons diminuer le nombre de vaches au point où le marché peut commencer à réagir.

L'agriculture n'est qu'un des domaines où le Parti conservateur a pris fermement position et fait preuve d'un solide leadership.

Je suis déçu du gouvernement. Je m'attends à ce que le gouvernement dirige le pays. Or, cet après-midi, au cours de la période des questions, nous avons entendu dire que de l'argent de commandites a disparu à deux autres endroits. Le *Bluenose* est un symbole canadien. Pour une raison quelconque, le gouvernement s'était engagé à verser des fonds pour ce voilier, mais l'argent ne s'est jamais matérialisé. Il a disparu. Aujourd'hui, le ministre a déclaré ne pas savoir où se trouve cet argent. Le gouvernement doit tenter des poursuites judiciaires, mais il n'a pas la moindre idée de ce qu'il est advenu de cet argent. Plus tard, toujours au cours de la période des questions, nous avons appris que le gouvernement avait promis une contribution financière aux Jeux panaméricains tenus au Canada. Est-ce que le chèque est arrivé à destination? Une toute petite partie des fonds promis ont été reçus.

Quelle frustration pour les Canadiens qui font quotidiennement face aux problèmes, qui paient leurs impôts et qui sont menacés s'ils ne le font pas. Au cours de la dernière année et demie, nous avons vu, particulièrement en ce qui concerne l'assurance-emploi et la TPS, des fonctionnaires pourchasser des citoyens ordinaires qui n'avaient pas tout payé au centime près. Ces citoyens paient leurs impôts, vivent leur vie et essaient d'améliorer leur situation, mais le gouvernement ne cesse de les décevoir.

En ce qui concerne la Défense nationale, des problèmes surgissent à toutes les semaines. Nous avons entre autres des sous-marins qui sont insubmersibles et nous avons des camions qui ne bougent pas. Aujourd'hui, nous venons d'apprendre que le gouvernement vient d'envoyer des troupes à un entraînement, leur a accordé 50 \$ par jour, mais qu'une fois l'entraînement terminé, il a fait volte-face et a déclaré aux caporaux visés qu'ils ne recevraient que 17 \$ par jour. Entre-temps, les bureaucrates, de l'autre côté, vont dîner à grands frais. Aucune restriction ne s'applique à leurs agissements, mais les pauvres soldats sont tenus de rembourser. On s'attendrait au moins à ce que le gouvernement écoute et réagisse.

À l'heure actuelle, le gouvernement ne s'occupe pas des questions de leadership au Canada. Il s'embourbe. Il est incompetent. Il est corrompu. Quelle déception de voir qu'il a mis de l'avant une mesure législative comme celle-ci...

●(1815)

L'hon. Sue Barnes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je viens d'entendre des mots qui selon moi ne font pas partie du vocabulaire parlementaire.

La présidente suppléante (Mme Hinton): Je demanderai aux députés de rester calmes. Je réalise que ceci est une question chargée d'émotivité. Je demande au député de rester dans les limites du vocabulaire parlementaire.

M. David Anderson: Madame la Présidente, j'ai une question. Est-ce que le mot non parlementaire était «incompétent» ou s'agissait-il plutôt du mot «corrompu»?

La présidente suppléante (Mme Hinton): Il se fait tard et les esprits s'enflamment. Je demande aux députés de surveiller leur langage.

M. David Anderson: Madame la Présidente, je garde mon calme face à tout ceci. Je pense que ces mots décrivent les faits. Je suis encouragé par le ministre libéral de l'autre côté qui, lui-même impliqué dans le scandale des commandites, nous dit penser que nous ne...

L'hon. Joe Jordan: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis d'avis que nous avons de toute évidence permis une très grande marge de manoeuvre dans ce débat.

Je pense, madame la Présidente, que lorsque vous demandez aux députés de surveiller leur langage et qu'ils reviennent à la charge en répliquant qu'ils ont énoncé un fait, ils remettent votre décision en cause. Je vous suggère de vérifier dans les bleus, car nous sommes en présence non seulement d'un cas de langage non parlementaire mais également de manque total de respect envers l'autorité de la présidence.

La présidente suppléante (Mme Hinton): Je vous remercie de vos commentaires. J'en tiendrai dûment compte.

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je suis impatiente que vous vous penchiez sur cette question.

J'ai siégé ici toute la journée. Aujourd'hui, la Chambre a entrepris ses travaux en débattant en troisième lecture d'un projet de loi très important aux yeux du gouvernement, le C-10. De nombreuses personnes ont travaillé dur et longtemps à ce projet de loi. La Chambre a été mise à contribution et tous les partis ont débattu ensemble des objectifs de ce projet de loi. Nous avons également entendu le point de vue discordant d'un parti, mais nous débattions de ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture en vue de passer ensuite au vote.

Cet après-midi, nous avons été témoins du recours à une procédure valable, soit une motion de renvoi. Ce que j'ai entendu au cours des dernières heures n'a pas été un débat sur le projet de loi, mais plutôt sur cette motion de renvoi, qui aurait pour effet de bloquer ce projet de loi durant six mois. Il était parfaitement légitime de proposer cette motion. Cela ne pose pas de problème.

Cependant, j'ai écouté attentivement tous les propos prononcés aujourd'hui. J'ai écouté à titre de députée dont les électeurs entretiennent les mêmes préoccupations au sujet de la sécurité de leur collectivité, des activités de culture, ainsi que des jeunes gens et de leur éducation. J'ai cherché à entendre une raison valable pour ne pas aller de l'avant avec ce projet de loi, pour ne pas nous prononcer sur cette mesure, pour ne pas l'adopter.

Initiatives ministérielles

Bien que tous les partis aient participé au débat à l'étape de la troisième lecture, j'ai été surprise d'entendre un seul parti débattre de cette motion. Cette motion ne porte pas sur le projet de loi, mais plutôt sur le renvoi de celui-ci, sur son report. Telle est la position de l'autre côté de la Chambre. Par ailleurs, qu'ai-je entendu de la part des députés d'en face? Je les ai également entendus dire que les sanctions minimums obligatoires sont la solution.

Peut-être devrions-nous examiner la situation prévalant dans un État américain, puisqu'ils se réfèrent abondamment aux États-Unis. La Californie a adopté un certain nombre de lois calquées sur le principe du retrait après trois prises. Que pouvons-nous observer dans cet État? Nous voyons un État qui consacre davantage d'argent à l'incarcération qu'à l'éducation, ce qui est une honte puisque cela ne fonctionne pas. Si cela fonctionnait, peut-être serais-je portée à adopter une solution de ce genre; mais ce qui compte vraiment, c'est que ça fonctionne.

J'ai écouté le débat tout l'après-midi. Des députés ont parlé du fait que le gouvernement autorise ou encourage certaines choses. Ce n'est pas le cas. En fait, je n'ai entendu ce type de message que de la part de l'opposition. En réalité, tout ce que nous faisons, dans le projet de loi, c'est de rendre la sanction efficace et constante de manière à que les organisations policières et les procureurs de tout le pays puissent décharger les tribunaux en en faisant une infraction passible de contravention dans les rues. Si un mineur est en cause, on pourrait informer les parents, quelque chose dans ce sens-là, quelque chose qui pourrait avoir un impact sur les jeunes.

J'ai entendu les critiques entre l'écart des amendes selon qu'il s'agit d'un jeune ou d'un adulte. Peut-être voulons que le jeune participe au paiement des amendes. Peut-être ces sanctions ne visent-elles pas à faire entrer des jeunes dans le cycle consistant à ne pas pouvoir acquitter les amendes et, donc, à provoquer une escalade dans un système qui ne fonctionne pas.

Des millions de dollars destinés à la stratégie antidrogue ont été annoncés. Il est très difficile de communiquer la réponse honnête si la désinformation est mise sur la table et j'ai vu cette stratégie utilisée dans d'autres domaines et elle a échoué. En fait, à propos d'autres projets de loi, de nombreuses stratégies ont été utilisées. Je me souviens d'un cas où j'étais présidente de...

• (1820)

La présidente suppléante (Mme Hinton): En toute déférence, je ferai remarquer que plusieurs députés désirent poser des questions. Je voudrais donc que la secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada pose sa question ou abrège son observation. Elle fait attendre des gens.

L'hon. Sue Barnes: Madame la Présidente, je crois disposer d'au plus 10 minutes pour poser des questions et faire des observations.

Une voix: Non, ce n'est pas vrai.

L'hon. Sue Barnes: Je vais donc poser ma question au député, puisque madame la Présidente veut limiter ma participation, même si j'ai été présente toute la journée.

Comment le député peut-il justifier qu'on ne donne pas aux juges un pouvoir discrétionnaire...

M. John Williams: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je trouve plutôt étrange que la députée remette en question les décisions de la présidence. Comme elle a été présente toute la journée, elle a eu amplement l'occasion, comme tous les autres députés, de prendre la parole chaque fois qu'elle le désirait. À mon avis, la présidence doit veiller à ce que la députée s'en tienne aux questions pertinentes.

La présidente suppléante (Mme Hinton): Merci de vos précieux conseils. Je suis fort bien en mesure de savoir quand j'ai tort. La députée a la parole pendant quelques brefs instants. Nous avons d'autres questions à aborder.

L'hon. Sue Barnes: Madame la Présidente, le député estime-t-il que le système de justice et les juges devraient tenir compte de la situation de chaque personne qui comparait devant un tribunal, afin de disposer de leur pouvoir discrétionnaire lorsqu'ils imposent une peine?

M. David Anderson: Madame la Présidente, nous ne nous opposons pas au recours au pouvoir judiciaire. Nous nous opposons au fait qu'il ne s'engage pas suffisamment à imposer des peines minimales.

Si les députés d'en face étaient aussi intéressés par le débat qu'ils le sont par des rappels au Règlement, nous aurions eu un bon débat cet après-midi. Il a fallu susciter un peu de controverse pour qu'ils se remuent et daignent prendre la parole. Il est exaspérant que nous ayons été les seuls à débattre la question tout au long de la journée.

Je m'en tiendrai à cela. Je sais que d'autres députés veulent poser des questions.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, PCC): Madame la Présidente, il est intéressant de voir qu'il y a de temps à autre une intervention d'un député d'en face. Toutefois, il n'y a pour ainsi dire pas eu de discours de la part d'un député d'en face. Cela témoigne bien d'un manque de compréhension, même si la députée ministérielle a tenté d'expliquer ce que le gouvernement faisait. Ce manque de compréhension des propos que nous tenons augure de la réaction de la plupart des Canadiens.

Le gouvernement a présenté un projet de loi visant la décriminalisation de la marijuana. Il n'indique pas clairement les quantités légales. Il offre des options. Pour une raison quelconque, les amendes ne sont pas les mêmes pour les jeunes et les gens plus âgés. Le projet de loi prévoit des amendes maximales plutôt que des amendes minimales parce que les tribunaux n'imposent jamais les amendes maximales.

Le gouvernement n'a pas abordé la question des contrôles routiers pour les conducteurs avec facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool ou par une combinaison des deux. Il n'a pas abordé la question des préjudices graves, et voilà que la députée s'en va. La députée ne reste même pas à la Chambre.

• (1825)

L'hon. Joe Jordan: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Les injures s'accumulent. Le député est ici depuis assez longtemps pour savoir qu'il ne peut pas parler de l'absence ou de la présence d'un député d'en face à la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Hinton): Si le député veut bien respecter le Règlement, je l'invite à poursuivre.

M. Randy White: Madame la Présidente, les députés d'en face s'énervent. Le problème, c'est que le projet de loi comporte toutes sortes de lacunes. Il y a des aspects qu'il ne couvre pas.

L'ajournement

Le gouvernement ne s'est même pas penché sur la question de la méthamphétamine en cristaux. Il ne s'est pas penché sur les activités de culture ni sur les contrôles routiers. Il n'a pas tenu compte des ravages que font l'héroïne et la cocaïne dans notre pays. Il n'a pas envisagé de campagnes de publicité à l'intention des jeunes et des utilisateurs de ces drogues. Il n'a pas tenu compte de la situation désastreuse qu'ont créée le Service correctionnel du Canada et Santé Canada.

Voici la question que je voudrais poser à mon collègue. Nous sommes élus à la Chambre des communes sous une bannière. Pourquoi ne pouvons-nous pas, à titre de politiciens, nous comporter ici en adultes et essayer ensemble d'élaborer une stratégie nationale antidrogue valable pour tous les Canadiens, pour les jeunes et leurs parents? Pourquoi ne pouvons-nous pas conjuguer nos efforts au lieu de...

La présidente suppléante (Mme Hinton): Le député de Cypress Hills—Grasslands dispose de 30 secondes pour répondre.

M. David Anderson: Madame la Présidente, je voudrais souligner le travail de mon collègue, le député de Langley—Abbotsford, et les années qu'il a consacrées à tout le dossier de la drogue et des établissements carcéraux. Il mérite certainement ces applaudissements.

Une fois de plus, je dois dire que, malheureusement, le gouvernement est en plein désarroi. Il est plus intéressé à se tourner vers l'avenir et à essayer de faire campagne qu'à diriger le pays, et ce sont tous les Canadiens qui en sortent perdants.

La présidente suppléante (Mme Hinton): Reprise du débat pour trois minutes. Le député de Langley—Abbotsford a la parole.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, PCC): Madame la Présidente, on m'a accordé trois minutes, mais je crois qu'il m'en restera encore 17 à la reprise du débat.

Au cours des trois prochaines minutes, je vais tenter de résumer le problème. Mon collègue, le député de Crowfoot et moi-même avons passé environ 18 mois dans un comité de la Chambre des communes créé à notre initiative. Le gouvernement n'a pris aucune initiative pour lancer une stratégie de lutte contre les drogues ou une enquête sur le problème des drogues au Canada. C'est l'opposition qui a dû le faire.

À la fin de ses travaux, le comité a soumis 41 recommandations. Mon collègue et moi avons souscrit à une bonne partie d'entre elles. Je rappelle que la principale recommandation proposait que l'abstinence constitue l'élément le plus important de toute stratégie de lutte contre les drogues. Nous avons constaté par la suite que le gouvernement privilégiait l'établissement de centres d'injection sûre et toutes sortes de techniques de réduction des méfaits. Le gouvernement a mis de côté les recommandations du comité, auxquelles il a préféré ce petit projet de loi sur la décriminalisation de la marijuana. Je ne comprends vraiment pas ce qui motive ceux d'en face.

Des centaines, sinon entre mille et deux milles personnes meurent chaque année d'une surdose de drogues. S'il s'agissait de victimes d'armes à feu, le gouvernement aurait certainement présenté un projet de loi pour prévenir ce problème. Si c'était pour d'autres raisons causant chaque année la mort d'autant de personnes, la Chambre aurait été submergée de projets de loi. Mais quand il s'agit de drogues, le gouvernement préfère fermer les yeux.

Je ne comprends absolument pas pourquoi le gouvernement ne s'attaque pas à la dépendance créée par les cristaux de méthamphétamine, la cocaïne et l'héroïne, en faisant des campagnes de

sensibilisation auprès des jeunes, non pas par l'intermédiaire de fonctionnaires mais par le truchement de l'Association médicale canadienne, qui jouit de la confiance des jeunes. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement ne s'attaque pas à ces problèmes.

Pendant les délibérations du comité sur les drogues, mon collègue et moi avons à de nombreuses reprises tenté de montrer la bonne direction au comité. Nous avons constaté que deux ministères recevaient la majeure partie des fonds. Nous avons également observé que tous les membres du comité sans exception reconnaissaient que ces deux ministères étaient les principaux délinquants: ils n'avaient aucune idée de la direction à prendre, ne s'étaient fixé aucun objectif, ignoraient ce qu'ils accomplissaient et où ils dépensaient leur argent. Que s'est-il passé? Le gouvernement a annoncé par la suite qu'il allait leur allouer 248 millions de dollars.

L'échec est attribuable au gouvernement lui-même, à ses habitudes de dépense, dont parlait mon collègue.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1830)

[Français]

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, le 27 février dernier, j'ai posé une question au ministre du Revenu national, mais c'est le président du Conseil du Trésor qui a répondu. Ma question faisait mention que 22 000 membres du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt et de l'Alliance de la Fonction publique étaient présentement en négociation et qu'ils demandaient à l'employeur de venir à la table des négociations à un rythme continu, puisqu'on avait peur que les négociations cessent si jamais des élections étaient déclenchées au début du mois de mai.

Le président du Conseil du Trésor a répondu comme suit:

Monsieur le Président, il importe de dire que nous sommes en négociation avec nos employés. Je ne vais pas discuter de ces questions ici, à la Chambre. Il faut en discuter à la table des négociations. Il existe un processus à cet effet.

Je suis sûr que les dirigeants très compétents de nos syndicats et du ministère mèneront les négociations avec professionnalisme, contrairement à ce qui se passe à la Chambre. Ce n'est pas l'endroit pour négocier.

Je n'ai pas demandé au président du Conseil du Trésor de négocier à la Chambre des communes, je lui ai demandé d'envoyer les parties à la table des négociations. Je suis d'accord avec lui qu'une négociation s'effectue à la table des négociations.

On n'a pas voulu négocier pour eux, mais il faut se rappeler que le nouveau premier ministre du Canada a dit qu'il voulait geler les salaires de la fonction publique. Ces gens sont inquiets, alors que le nouveau premier ministre se retourne de bord et donne à ses hauts fonctionnaires ou aux adjoints des ministres des augmentations de 32 p. 100, tandis que les fonctionnaires ont des augmentations de 1 p. 100.

Ce n'est pas la négociation que les travailleurs de la fonction publique ont demandée. Ils ont demandé de négocier, de se présenter à la table des négociations. C'est là que le gouvernement peut intervenir. Il faut penser qu'en définitive, c'est le gouvernement qui paye, alors, c'est lui qui arrête les négociations.

Ma question au ministre était à l'effet de retourner à la table des négociations. Si le ministre avait écouté cette journée-là, il aurait compris la question. Il s'agit de retourner à la table des négociations et négocier de bonne foi.

Il est inacceptable qu'à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, par exemple, l'augmentation soit de 1 p. 100 et qu'à Ottawa, elle soit de 1,5 p. 100. Le coût de l'essence est le même partout. Je dirais même plus, le prix de l'essence à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, est plus élevé qu'à Ottawa, à Hull ou à Gatineau.

La question était claire. Il s'agit de retourner à la table des négociations et d'y rester jusqu'à ce qu'on arrive à une entente collective.

J'aimerais entendre le secrétaire parlementaire qui est ici ce soir répondre au nom du gouvernement. Je sais que la réponse à la question est préparée d'avance, mais j'aimerais voir ce qu'il a à dire sur la question qui avait été posée, à l'effet qu'il faut retourner à la table des négociations.

• (1835)

[Traduction]

L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Madame la Présidente, j'espère être en mesure d'éclaircir certains points précis ayant rapport avec la question que posait le député.

Depuis août dernier, l'Agence canadienne des douanes et du revenu participe à des négociations collectives avec des membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

L'ACDR est résolue à négocier de bonne foi et de manière moderne et transparente. Nous respectons le rôle des syndicats dans la négociation collective. Par ailleurs, il est de notre devoir de soutenir les activités de l'Agence canadienne des douanes et du revenu et de veiller au respect des droits et des obligations de nos employés.

En 1999, lorsque l'Agence canadienne des douanes et du revenu est devenue une agence, elle est également devenue un employeur distinct. Cela signifiait que le Secrétariat du Conseil du Trésor ne mènerait plus de négociations collectives en notre nom.

Toutefois, aux termes de la Loi sur l'ACDR, le projet de loi C-43, l'agence était tenue de consulter le Conseil du Trésor au sujet de notre plan des ressources humaines, ce qui comprenait nos négociations collectives et nos conditions salariales.

Récemment, à la demande du syndicat, l'Agence canadienne des douanes et du revenu a accepté de poursuivre les négociations en appliquant le processus de la conciliation. Les parties se sont rencontrées au cours de la semaine du 16 février 2004 en la présence d'un conciliateur. Des progrès ont été réalisés et les parties ont convenu de poursuivre le processus de conciliation au cours de la semaine du 15 mars 2004. Selon ce processus, il incombe à la Commission des relations de travail dans la fonction publique de déterminer la date des séances, en consultation avec l'ACDR et le syndicat.

L'Alliance de la Fonction publique s'est plainte du fait que l'ADRC négociait de mauvaise foi, parce que les négociations se déroulent trop lentement. Je pense que la majorité des gens s'entendent pour dire que la négociation collective n'est jamais un processus rapide.

J'aimerais dire à la Chambre que les employés de l'ADRC ne sont pas lésés, étant donné qu'ils continuent de travailler en vertu des dispositions de la convention précédente. La nouvelle convention inclura un rajustement de traitement rétroactif.

L'ajournement

L'ADRC fait son possible pour négocier de bonne foi et elle n'essaie pas de retarder le processus. En août dernier, lorsque les négociations ont commencé, le syndicat a approuvé le calendrier des rencontres. En fait, l'ADRC a, à la demande du syndicat, ajouté deux journées supplémentaires et elle a aussi modifié le calendrier afin d'accommoder le syndicat.

Depuis qu'elle est devenue une agence, l'ADRC a déjà mené à bien deux négociations qui ont abouti à des conventions collectives. L'ADRC s'est engagée à assurer un traitement équitable à ses employés. J'ai confiance que l'agence va en arriver à une convention qui donnera satisfaction à tous.

[Français]

M. Yvon Godin: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor l'a dit lui-même dans la réponse qu'il a donnée de la part du ministre qu'il représente, à savoir qu'il va y avoir des négociations le 15 mars. On est présentement le 8 mars. Cela fait déjà plus de deux semaines qu'ils ne sont pas à la table des négociations. On ne peut pas négocier une convention collective alors que chaque partie est dans son bureau respectif. Une négociation se fait à la table des négociations.

Lorsqu'on voit le premier ministre se tourner de côté et donner des augmentations de 32 p. 100 à ses proches, alors que les autres sont là à traîner avec 1 p. 100, il est évident que le premier ministre ou le gouvernement libéral n'est pas prêt à négocier présentement avant une élection. On traîne de la patte, à savoir qu'on n'est pas à la table des négociations. Une négociation ne se fait pas à la maison. Une négociation ne se fait pas alors que chacun est dans son bureau respectif. Cela se fait à une table de négociations. C'est pour cela qu'on l'appelle la table de négociations. Cela peut seulement se faire à cet endroit.

C'est pour cela que le syndicat dit qu'on ne négocie pas de bonne foi, puisqu'on sait qu'une élection s'en vient. On n'est pas obligés d'attendre sept à huit mois pour avoir une convention collective. Il faudrait même qu'une nouvelle convention collective soit négociée avant même que la première convention collective soit échue...

La présidente suppléante (Mme Hinton): L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor a la parole.

[Traduction]

L'hon. Joe Jordan: Madame la Présidente, je pense avoir aussi dit dans ma réponse que le calendrier des rencontres avait été établi dans le cadre d'un processus de conciliation et que ce calendrier avait été approuvé par les deux parties.

Il va de soi que le gouvernement a la responsabilité de négocier de bonne foi et d'en arriver à des ententes équitables avec les employés, tout en s'acquittant de ses responsabilités en ce qui a trait aux deniers publics.

Je termine en disant au député que nous souhaitons tous que le processus aboutisse, mais nous n'aidons pas les choses en essayant de gérer ce processus dans les menus détails ici à la Chambre des communes.

L'ajournement

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, le 27 février, je posais la question à la secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences relativement à ce qui s'était passé dans le sud de la province du Nouveau-Brunswick, où il y a eu des centaines, sinon de milliers de personnes, qui avaient fait supposément ce qu'on appelle en anglais le «banking of hours», soit de l'accumulation de temps.

Ma question était la suivante. Est-ce que le ministre était d'accord avec le fait que les autres personnes, qui avaient été pris dans la même situation, soient aussi reconsidérées?

Par exemple, quant aux gens de Richibouctou-Village, de Petit-Rocher, de Tracadie-Sheila, de Caraquet et de Lamèque, au Nouveau-Brunswick, qui ont été pris dans la même situation de ce qu'on appelle l'accumulation de temps, partout où les gens se sont fait prendre, est-ce que le gouvernement est prêt à y aller rétroactivement et à leur donner de l'argent de nouveau?

Ce soir, j'ai parlé à une personne de ma circonscription. En 2001, ces personnes—il y avait 200 bûcherons de la région—, s'étaient fait prendre par l'assurance-emploi pour la même chose. C'étaient des gens de Cap-Pelé. Ils ont été obligés de remettre au gouvernement des sommes totalisant 10 000 \$ à 15 000 \$. Ils ont reçu des prestations d'assurance-emploi de 18 \$ par semaine. Ils ont été obligés d'avoir le double du nombre d'heures requises.

Mes questions sont les suivantes. Y a-t-il deux poids, deux mesures? Pour quelle raison le gouvernement a-t-il pris cette décision présentement? Si le gouvernement reconnaît qu'il y a un problème avec l'accumulation de temps, qu'il y a un problème avec les petites semaines, pourquoi alors ne change-t-il pas la loi immédiatement et ne retourne-t-il pas cela rétroactivement aux personnes qui ont eu ce problème de l'assurance-emploi partout au Canada, que ce soit dans le domaine de la construction à Toronto ou en Alberta, que ce soit les personnes qui travaillent dans des usines de poisson ou les travailleurs de la forêt? Ce n'est pas juste et ce n'est pas correct que ce soit seulement à Cap-Pelé que le problème soit résolu. Il faut résoudre le problème partout au Canada. C'est un problème à l'égard duquel le gouvernement fédéral a une responsabilité nationale, et pas seulement dans une circonscription ou une région du pays. Il y a des gens qui en souffrent et qui veulent que justice soit faite partout.

Est-ce que le gouvernement va agir rétroactivement et régler le problème de toutes les personnes qui se sont fait prendre quant à l'accumulation de temps?

● (1840)

[Traduction]

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je serais heureuse de répondre à mon collègue. Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que l'assurance-emploi continue de répondre aux besoins de tous les Canadiens, et c'est pourquoi la Commission de l'assurance-emploi du Canada examine et évalue le programme chaque année.

La commission reconnaît que certaines régions ou certains groupes de travailleurs, notamment les travailleurs saisonniers, peuvent être confrontés à des situations très particulières. Le député devrait savoir que le gouvernement n'a pas cessé de collaborer avec les divers partenaires, puisque nous savons que les travailleurs

saisonniers veulent davantage de possibilités de travail. Le gouvernement du Canada continuera à stimuler les économies locales dans le but de créer des emplois durables.

Il incombe toutefois au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences d'administrer et de protéger l'intégrité des prestations d'assurance-emploi d'une façon qui soit juste pour tous les cotisants. Comme l'assurance-emploi est un programme national, le gouvernement a l'obligation de veiller à ce qu'il soit administré équitablement et à ce que les employeurs et les employés respectent les règlements qui s'y rattachent. Pour cette raison, on effectue, dans toutes les régions du pays, des enquêtes portant sur toutes sortes de questions liées à l'assurance-emploi.

Soyons clairs sur un point. Je pense que le député sait que, pour la vaste majorité, les prestataires sont honnêtes, mais que, pour la minorité qui ne l'est pas, le ministère a des programmes pour détecter la fraude et pour prévenir et décourager les activités frauduleuses.

Afin de protéger l'intégrité du fonds de l'assurance-emploi, le ministère enquête sur les cas soupçonnés de fraude et d'abus du programme de l'assurance-emploi et offre un programme d'éducation des employeurs et des prestataires concernant leurs droits et leurs obligations.

Le ministère procède chaque année à plusieurs enquêtes, à des niveaux différents. Il va de soi que certaines de ces dernières sont plus complexes que d'autres.

En ce qui concerne la question précise de l'accumulation des heures posées par le député, des enquêtes sur cette pratique ont eu lieu régulièrement tant avant que depuis la réforme législative de 1996, dans toutes les régions du pays et dans une variété d'industries.

Tout comme dans la majorité des enquêtes faites par le ministère, j'imagine que certaines des enquêtes sur l'accumulation des heures sont plus complexes que d'autres, mais je pense qu'il vaut la peine de mentionner que ni moi ni le député ne sommes des enquêteurs et qu'il nous est donc difficile de dire que deux enquêtes différentes devraient conduire à un résultat semblable ou similaire. J'imagine que si elles révèlent des faits différents, dans des conditions différentes et changeantes, on en tire des conclusions différentes. En fait, il serait plutôt présomptueux de notre part de supposer que quiconque ne fait pas partie de l'équipe d'enquête pourrait établir un tel lien.

En fin de compte, chaque cas est particulier et les décisions concernant les conséquences sont prises par la Commission de l'assurance-emploi à la fin de ses enquêtes en fonction du cas particulier. Le député d'en face devrait savoir que la Loi sur l'assurance-chômage prévoit toutes sortes de conséquences y compris en cas de trop-payés, d'amendes, de pénalités et de violations ainsi que des poursuites au criminel pouvant aboutir à des peines de prison. L'éventail est large et je pense qu'il n'est pas très facile pour nous de comparer une enquête à une autre. J'espère que cela aidera le député d'en face.

● (1845)

[Français]

M. Yvon Godin: Madame la Présidente, pas du tout, la secrétaire parlementaire est à côté de ce qui s'est passé.

Le gouvernement fédéral a reconnu qu'il y avait un problème dans le sud-est de la province, mais plutôt que de poursuivre les employés, on a décidé de poursuivre les employeurs, et on n'a pas pris un cas seulement à la fois. Ils ont pris 1 500 à 2 000 personnes dans un groupe.

La secrétaire parlementaire ne dit pas ce qui s'est passé. Le député de Beauséjour—Petitcodiac a posé la question au ministre et celui-ci a dit qu'il allait négocier. Il n'a pas dit qu'il n'allait pas suivre la loi, mais négocier avec les employeurs pour payer la dette.

Est-ce que tout le monde va être traité de la même façon ou si seulement certaines personnes dans un coin d'une province ou d'un petit village vont être traitées ainsi? En effet, maintenant, dans plusieurs circonscriptions, les personnes demandent que justice soit faite pour tous les travailleurs et travailleuses. Il ne faut pas dire que les gens sont en train d'abuser du système. Le gouvernement reconnaît que l'assurance-emploi n'est pas...

La présidente suppléante (Mme Hinton): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada a la parole.

L'ajournement

[Traduction]

L'hon. Sue Barnes: Madame la Présidente, je tiens seulement à réitérer que chaque enquête est unique. Chaque ensemble de circonstances est unique. Nous sommes bien conscients que les travailleurs saisonniers ont un défi particulier à relever. Ils font face à des défis particuliers et nous continuerons de travailler avec tous les habitants de la région.

La présidente suppléante (Mme Hinton): La motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office. Par conséquent, la Chambre s'ajourne donc jusqu'à 14 heures demain, conformément à l'ordre adopté le mardi 24 février 2004.

(La séance est levée à 18 h 47.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 8 mars 2004

Recours au Règlement

Le programme de commandites

M. Bélanger 1183

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur les contraventions

Projet de loi C-10. Troisième lecture 1183
 M. Marceau 1183
 M. Merrifield 1185
 M. Easter 1185
 M. Martin (Winnipeg-Centre) 1186
 Mme Caplan 1189
 M. Hearn 1189
 M. Borotsik 1190
 M. Easter 1190
 M. Breitzkreuz 1193
 Mme Barnes (London-Ouest) 1193
 M. Breitzkreuz 1194
 Amendement 1196
 M. Ménard 1196
 M. Mills (Red Deer) 1197
 M. Toews 1197
 M. Hilstrom 1198
 M. Ménard 1198
 M. Hilstrom 1200
 M. Merrifield 1201

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Jour du Commonwealth

Mme Whelan (Essex) 1204

La santé mentale

M. Goldring 1204

Kofi Annan

M. Wilfert 1204

Le programme de commandites

M. St-Julien 1205

Les transports

M. Schellenberger 1205

L'Association canadienne du diabète

M. Peric 1205

La Journée internationale de la femme

Mme Neville 1205

La Semaine internationale des femmes

Mme Tremblay 1205

Haïti

M. Price 1206

Les droits de propriété

M. Breitzkreuz 1206

La Semaine internationale des femmes

M. Jobin 1206

La défense nationale

M. Blaikie 1206

La Société Radio-Canada

Mme Gagnon (Québec) 1206

Denys Arcand

M. Proulx 1207

Les affaires étrangères

M. Day 1207

La Journée internationale de la femme

Mme Catterall 1207

L'environnement

M. Mills (Red Deer) 1207

Soeur Peggy Butts

M. Cuzner 1207

QUESTIONS ORALES

Le programme de commandites

M. Hill (Macleod) 1208
 M. Owen (Vancouver Quadra) 1208
 M. Hill (Macleod) 1208
 M. Saada 1208
 M. Hill (Macleod) 1208
 M. Saada 1208
 Mme Ablonczy 1208
 Mme McLellan 1208
 Mme Ablonczy 1208
 Mme McLellan 1209
 M. Duceppe 1209
 M. Saada 1209
 M. Duceppe 1209
 M. Saada 1209
 M. Gauthier 1209
 Mme McLellan 1209
 M. Gauthier 1209
 Mme McLellan 1210

L'élection partielle dans Ottawa-Centre

M. Blaikie 1210
 Mme McLellan 1210
 M. Blaikie 1210
 Mme McLellan 1210

Le programme de commandites

M. Moore 1210
 M. Valeri 1210
 M. Moore 1210
 M. Valeri 1210
 M. Kenney 1210
 Mme McLellan 1211
 M. Kenney 1211
 Mme McLellan 1211

La fiscalité

Mme Picard 1211
 M. Goodale 1211

Mme Picard	1211	La justice	
M. Goodale	1211	Mme Longfield	1215
La santé		M. Cotler	1215
M. Ménard	1211	Le programme de commandites	
M. Goodale	1211	M. Martin (Winnipeg-Centre)	1215
M. Ménard	1212	M. Owen (Vancouver Quadra)	1216
M. Goodale	1212	Le Commonwealth	
Le programme de commandites		Le Président	1216
M. Solberg	1212	Privilège	
M. Alcock	1212	Nominations par décret	
M. Solberg	1212	M. Clark	1216
M. Alcock	1212	M. Bélanger	1217
M. Keddy	1212	M. Blaikie	1217
M. Owen (Vancouver Quadra)	1212	M. Hearn	1217
M. Keddy	1212		
M. Owen (Vancouver Quadra)	1212		
Haïti			
M. Duplain	1212		
M. Pratt	1213		
La situation de la femme			
Mme Wasylcyia-Leis	1213		
Mme Scherrer	1213		
Mme Wasylcyia-Leis	1213		
Mme McLellan	1213		
Le programme de commandites			
M. Casey	1213		
M. Owen (Vancouver Quadra)	1213		
M. Casey	1213		
M. Owen (Vancouver Quadra)	1213		
Le bois d'oeuvre			
M. Rajotte	1213		
M. Pagtakhan	1214		
M. Rajotte	1214		
M. Pagtakhan	1214		
L'assurance-emploi			
M. Fournier	1214		
M. Volpe	1214		
M. Fournier	1214		
M. Volpe	1214		
La défense nationale			
M. Hill (Prince George—Peace River)	1214		
M. Pratt	1214		
M. Hill (Prince George—Peace River)	1214		
M. Pratt	1214		
La santé			
M. Boudria	1215		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	1215		
Les anciens combattants			
M. Bailey	1215		
M. McCallum (Markham)	1215		
M. Bailey	1215		
M. McCallum (Markham)	1215		
La fiscalité			
Mme Bourgeois	1215		
M. Goodale	1215		

		AFFAIRES COURANTES	
		Le Code criminel	
		M. Cotler	1218
		Projet de loi C-22. Présentation et première lecture	1218
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	1218
		Deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; agrément; troisième lecture et adoption	1218
		Les travaux de la Chambre	
		M. Bélanger	1218
		Motion	1218
		Adoption de la motion	1218
		Les comités de la Chambre	
		Procédure et affaires de la Chambre	
		M. Adams	1218
		Pétitions	
		Le mariage	
		M. Peric	1218
		M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	1218
		L'utilisation active du sonar	
		M. Comartin	1218
		Les forêts	
		M. Comartin	1219
		Le mariage	
		M. Jackson	1219
		M. Vellacott	1219
		Questions au Feuilleton	
		M. Jordan	1219
		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
		La Loi sur les contraventions	
		Projet de loi C-10. Troisième lecture	1219
		M. Toews	1219
		M. Hanger	1220
		M. Burton	1220
		M. Hanger	1220
		M. Sorenson	1222
		M. Sorenson	1223
		M. Vellacott	1225
		M. Burton	1226
		M. Kenney	1227
		M. Vellacott	1229

M. Hill (Prince George—Peace River)	1229
M. Toews.....	1230
M. Vellacott	1230
M. Hill (Prince George—Peace River)	1232
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	1233
M. Toews.....	1234
M. Hilstrom	1236
M. White (Langley—Abbotsford).....	1236
M. Hill (Prince George—Peace River)	1237
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	1237
Mme Barnes (London-Ouest).....	1240

M. White (Langley—Abbotsford).....	1241
M. White (Langley—Abbotsford).....	1242

MOTION D'AJOURNEMENT

L'Agence des douanes et du revenu du Canada

M. Godin	1242
M. Jordan.....	1243

L'assurance-emploi

M. Godin	1244
Mme Barnes (London-Ouest).....	1244

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**